INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE TERRITOIRE Adour en amont d'Aire

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DE L'ADOUR EN AMONT D'AIRE (PT3A)

PROGRAMME D'ACTIONS OPÉRATIONNEL 2025-2050

Version finale soumise au positionnement des acteurs de la concertation, 2025

Rédaction

INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Avec la participation financière de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GRAND SUD-OUEST
HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT
LE DÉPARTEMENT
PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

Historique des modifications

Avant la phase de validation du programme d'actions	
Novembre 2024	1ère version rédigée. Version de travail soumise à modifications des acteurs du PT3A lors de l'atelier du 14 novembre 2024.
Novembre/Décembre 2024	2ème version rédigée, complétée par le sommaire des actions, les fiches actions et les annexes, qui intègrent les retours des acteurs de la concertation. Version soumise au pré-positionnement des acteurs le 12 décembre 2024.
2025	3ème version rédigée, complétée par les mots du garant et du président de l'EPTB, le sommaire, les fiches acteurs, la prise en compte des remarques du pré-positionnement du 12 décembre, compléments sur le glossaire. Version soumise au positionnement final en 2025.

Ce document est une version détaillée du programme d'actions du PTGE Adour amont.

Une version synthétique à destination du grand public sera créée et diffusée sur le site de l'Institution Adour en complément, une fois que ce document sera consolidé avec les acteurs de la concertation puis validé par la CLE du SAGE Adour amont.

PRÉAMBULE

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire sur l'Adour (**PTGE Adour amont – PT3A**) a été élaboré entre 2018 et 2024. Il est issu de **6 ans de co-construction** entre les différents usagers de l'eau du territoire, et de 2 consultations auprès des habitants locaux. Ce dialogue territorial a été **alimenté par des études techniques, économiques et sociales**, afin aboutir à un diagnostic du territoire et à un programme d'actions à même de répondre aux enjeux d'adaptation face au changement climatique et au manque d'eau d'ici 2050. *L'ensemble des documents constitutifs du travail réalisé sont joints à ce rapport de synthèse.*

A la demande de la structure porteuse et animatrice du projet, l'Institution Adour, le processus de dialogue territorial a été accompagné et suivi par **la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) à travers un garant de la concertation**, puis conçu avec l'appui et l'expertise de LISODE, une société coopérative spécialisée en ingénierie de la concertation. *Le rapport du garant de la concertation accompagnera ce présent rapport pour les phases de validations institutionnelles.*

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau émanent de l'instruction ministerielle du 4 juin 2015 relative au financement des stockages de l'eau, modifiée par **l'instruction du 7 mai 2019 et son additif du 17 janvier 2023**. Selon ce cadre national, les PTGE doivent permettre d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Bien que débuté en 2018, le PTGE Adour amont s'est conformé autant que possible et en cours de démarche aux nouvelles attentes nationales fixées dans l'instruction de 2019, et de son additif de 2023.

Avec l'accompagnement au dialogue territorial et de :

LA CNDP commission nationale du débat public — MA PAROLE A DU POUVOIR

lisode — lien social et décision

MOT DU PRÉSIDENT DE L'INSTITUTION ADOUR

Après plus de six ans de concertation, nous arrivons aujourd'hui à une étape décisive pour l'avenir de la gestion de l'eau sur notre territoire.

Le travail accompli collectivement démontre notre capacité à dépasser les clivages pour construire des solutions durables et équilibrées face au défi du déséquilibre quantitatif.

Ce programme d'actions, fruit d'un dialogue exigeant et parfois difficile, incarne notre volonté commune d'anticiper les enjeux de demain en conciliant préservation de la ressource et maintien des activités essentielles à la vitalité de notre territoire.

Si des désaccords subsistent, ils ne doivent pas occulter l'essentiel : nous avons su créer un cadre d'action partagé, intégrant des mesures d'économies d'eau, des changements de pratiques et des solutions de stockage adaptées à tous les usages de ce territoire. Il nous appartient désormais de transformer ces engagements en réalisations concrètes. Ensemble, poursuivons cette dynamique et restons mobilisés pour garantir un avenir où la gestion de l'eau sera un facteur de cohésion et de prospérité pour tous.

MOT DU GARANT DE LA CONCERTATION À LA CNDP

Le projet de territoire Adour Amont arrive à son terme, après plus de six ans d'élaboration. L'Institution Adour aura organisé durant cette période plus de quatre-vingt réunions avec l'ensemble des parties prenantes : les associations professionnelles, environnementales, et le public (ateliers territoriaux et sectoriels, cafés-débats, visites sur le terrain, réunions publiques…).

Au cours de ces réunions, chacun a pu s'exprimer librement, présenter ses points de vue et surtout découvrir les positions des uns et des autres et parfois mieux les comprendre.

Le programme d'actions qui vient d'être proposé, correspond en tous points à l'esprit d'un PTGE, en alliant des mesures d'économies importantes et chiffrées et des solutions structurantes indispensables pour améliorer les quantités d'eau disponibles et assurer ainsi la pérennité économique du territoire.

L'assiduité des participants aux différents ateliers ne s'est jamais démentie. En règle générale, les échanges sont restés courtois et le climat des réunions serein.

Je regrette toutefois, malgré les efforts déployés par l'Institution Adour, le manque de participation des élus, à de rares exceptions près et la difficulté à mobiliser le public sur un sujet majeur qui engage l'avenir. Toutefois, les cafés-débats ont apporté des éléments intéressants pour enrichir la construction du projet.

Enfin, je souhaiterais que l'ensemble des acteurs prenne conscience que ce PTGE s'inscrit dans un projet plus large de sauvegarde de l'identité du bassin Adour et aura un impact sur le développement de notre pays et le bien-être de nos concitoyens.

Je ne doute pas que la Commission locale de l'eau et les représentants de l'Etat œuvreront pleinement à sa mise en œuvre.

SOMMAIRE GLOBAL DU DOCUMENT

PARTIE 1 - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL 11

1. DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT DE L'ADOUR AMONT 11

1.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE 11

1.2 LE CONTEXTE HYDROCLIMATIQUE LOCAL 12

1.3 UNE GESTION HISTORIQUE ET GLOBALE DES COURS D'EAU 13

1.4 DESCRIPTION DES USAGES DE L'EAU DU TERRITOIRE 14

2. UN BASSIN EN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF, QUI VA S'ACCROITRE EN 2050 17

2.1 ACTUELLEMENT, UN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF DÉJÀ OBSERVÉ 17

2.2 DES VOLUMES PRÉLEVABLES EN COURS DE RÉVISION 18

2.3 UN DÉSÉQUILIBRE QUI VA S'ACCROITRE AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 19

2.4 VULNERABILITÉ DES USAGES DE L'EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 21

2.5 LE SCENARIO D'ÉVOLUTION AGRICOLE DU TERRITOIRE SANS PTGE 24

PARTIE 2 - LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTGE ADOUR AMONT 26

1. LES OBJECTIFS D'UN PTGE 26

1.1 QU'EST-CE QU'UN PTGE ? 26

1.2 UN PTGE, LA SUITE LOGIQUE D'UN HISTORIQUE DE TRAVAIL TERRITORIAL 27

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTGE ADOUR AMONT 27

2.1 LE DISPOSITIF DE DIALOGUE TERRITORIAL 27

2.2 LE RÔLE DES ÉTUDES ET DES OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION 31

PARTIE 3 - LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PTGE ADOUR AMONT : UN MIX DE SOLUTIONS FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 32

1. LES PRINCIPES FONDATEURS DU PTGE ADOUR AMONT 32

2. FICHES ACTIONS 39

ANNEXES 113

ANNEXE 1 - FICHES ACTEURS

ANNEXE 2 - BILAN DE LA CONSULTATION DU GRAND PUBLIC SUR LE PROGRAMME D'ACTIONS

ANNEXE 3 - RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU PTGE (MODÈLE INRAE)

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

VOLET EAU POTABLE (0.15 Mm³) : 3 objectifs et 6 actions — Page 42

Réduire les besoins de prélèvements en eau potable par la gestion du patrimoine et la diffusion d'une culture du risque de sécheresse

CONSO 1 – Réaliser et diffuser des plaquettes de communication et un guide sur les économies d'eau, à destination des particuliers (0,1 Mm³) — **Page 44**

CONSO 2 – Acculturer les acteurs économiques et du tourisme aux économies d'eau potable (NQ) — **Page 45**

CONSO 3 – Sensibiliser les acteurs publics aux économies d'eau réalisables dans leurs bâtiments et les écoles (NQ) — **Page 46**

CONSO 4 – Améliorer la communication vers le grand public lorsque les restrictions d'usages sont mises en place (NQ) — **Page 47**

CONSO 5 – Distribuer des kits hydroéconomes aux particuliers (0,05 Mm³) — **Page 48**

CONSO 6 – Etudier la faisabilité d'instaurer une tarification incitative, sociale, progressive ou saisonnière de l'eau, compatible avec l'équilibre économique des gestionnaires (NQ) — **Page 49**

VOLET AGRICOLE (5.2 Mm³) : 4 objectifs et 10 actions — Page 50

Optimisation de l'irrigation et accompagnement des exploitations vers la transition agroécologique

OBSERV 1 – Créer un observatoire sur les pratiques agricoles et le matériel d'irrigation (NQ) — **Page 53**

OBSERV 2 - Anticiper l'émergence de nouvelles filières agricoles locales, en lien avec les futurs besoins en eau (NQ) — **Page 55**

DIAG - Concevoir et réaliser des diagnostics des exploitations agricoles du territoire (NQ) — **Page 56**

CHANG 1 – Apporter un conseil global individuel aux exploitants, pour optimiser l'irrigation et développer des pratiques agroécologiques (4,7 Mm³) — **Page 58**

CHANG 2 – Apporter un conseil collectif aux exploitants par le maintien et le renforcement des bulletins d'irrigation (0,4 Mm³) — **Page 63**

CHANG 3 – Aider à l'acquisition de matériel hydro économe (0,1 Mm³) — **Page 64**

CHANG 4 – Développer un dispositif d'accompagnement financier : les MAEC (ou dispositif équivalent) (NQ) — **Page 65**

CHANG 5 – Développer des projets pour renforcer la présence d'infrastructures naturelles et paysagères (NQ) — **Page 66**

RECH 1 - Mettre en place des projets de recherche et développement (NQ) — **Page 67**

RECH 2 - Créer des exploitations pilotes de proximité (NQ) — **Page 68**

VOLET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (NQ) : 4 objectifs et 5 actions — Page 69

Préserver et renforcer l'hydrologie naturelle du bassin par la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques

SFN 1 - Porter à connaissance les enjeux des zones et milieux humides auprès des acteurs de l'urbanisme (NQ) — **Page 71**

SFN 2 - Améliorer la prise en compte, gérer et/ou restaurer des infrastructures naturelles et paysagères permettant le ralentissement des eaux (NQ) — **Page 72**

SFN 3 - Compléter la connaissance des zones humides par des inventaires sur les zones non prospectées (NQ) — **Page 73**

SFN 4 -Élaborer des plans de gestion des zones humides effectives, pour accompagner les gestionnaires et/ou les propriétaires dans leur maintien ou leur restauration (NQ) — **Page 74**

SFN 5 - Elaborer et mettre en œuvre une veille foncière pour pérenniser la gestion des milieux humides et le maintien de leurs services rendus (NQ) — **Page 75**

VOLET GESTION DE LA RESSOURCE (1.1 Mm³) : 3 objectifs et 10 actions Page 76

Optimiser le fonctionnement du réseau hydrographique pour réduire les besoins de réalimentation à l'étiage

CANAUX 1 – Structurer et accompagner la gouvernance des réseaux de canaux (NQ) **Page 78**
CANAUX 2 – Réduire les débits dérivés à l'étiage dans les canaux secondaires et tertiaires dépourvus d'usages (NQ) **Page 79**
CANAUX 3 – Affiner la connaissance des réseaux de canaux et suivre l'évolution de leurs usages (NQ) **Page 80**
CANAUX 4 – Equiper certaines prises d'eau de canaux avec des dispositifs de gestion (NQ) **Page 81**
ANTICIP 1 – Mutualiser les points de prélèvements sur les réseaux de canaux (NQ) **Page 82**
ANTICIP 2 – Etendre le système d'échanges en cours de campagne d'irrigation au bassin de l'Adour amont (NQ) **Page 83**
ANTICIP 3 – Installer des dispositifs de comptage en continu des prélèvements agricoles impactant l'étiage (NQ) **Page 84**
ANTICIP 4 – Gérer les prélèvements pour l'irrigation agricole par décade en cours de saison (NQ) **Page 85**
SUIVI 1 – Sécuriser le suivi du réseau de mesures (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe) (NQ) **Page 86**
SUIVI 2 – Renforcer le réseau de suivi (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe) (NQ) **Page 87**

VOLET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE (entre 6 et 10 Mm³) : 4 objectifs et 7 actions Page 88

Diminuer la tension sur la ressource en période d'étiage, par des actions d'anticipation, de ré-usages de l'eau et de mobilisation de ressources complémentaires

RESS 1 – Expérimenter la réalimentation des cours d'eau par les gravières existantes (1 à 2 Mm³) **Page 91**
RESS 2 – Étudier la faisabilité de projets de ré-usages de l'eau et les mettre en œuvre le cas échéant 0 à 2 Mm³) **Page 92**
RESS 3 – Reconstituer la capacité de stockage des plans d'eau individuels déconnectés et/ou augmenter leur capacité (0,1 à 0,2 Mm³) **Page 93**
RESS 4 – Étudier la faisabilité de mobiliser l'eau stockée dans les plans d'eau individuels non utilisés (Variable) **Page 94**
RESS 5 – Limiter les impacts des retenues de soutien d'étiage et multiusages existantes, sur la qualité de l'eau (NQ) **Page 95**
RESS 6 – Développer le multiusage sur les ouvrages de soutien d'étiage, sans contrevenir à ceux préexistants (NQ) **Page 96**
RESS 7 – Renforcer le soutien d'étiage par la création de retenues multiusages, intégrées dans le territoire (5 à 6 Mm³) **Page 97**

VOLET GOUVERNANCE, SUIVI ET COMMUNICATION : 2 objectifs et 7 actions Page 103

Assurer le suivi global, l'animation et l'évaluation du Projet de Territoire Adour amont

GOUV – Structurer la gouvernance du PTGE et des instances chargées de son suivi **Page 105**
SUIVI – Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du projet de territoire **Page 106**
ANIM – Animer et coordonner le projet de territoire **Page 107**
COMM 1 – Vulgariser et sensibiliser sur les actions du PTGE auprès du grand public **Page 108**
COMM 2 – Valoriser l'engagement des acteurs dans les économies d'eau et les changements de pratiques **Page 109**
COMM 3 – Vulgariser et sensibiliser sur la gestion de l'eau auprès du grand public **Page 110**
COMM 4 – Organiser des formations collectives et sensibiliser aux changements de pratiques agricoles **Page 111**

VOLET D'ACTIONS SOUHAITABLES NON RÉALISABLES À CE STADE Page 112

GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS

ACI	Arrêté Cadre Interdépartemental de gestion de l'eau en période de sécheresse. Il délimite des zones d'alerte et définie des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau sur les différents bassins hydrographiques d'un territoire.
AEAG	Agence de l'eau Adour Garonne. Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.
Agroécologie	Système agricole s'appuyant sur les fonctionnalités des écosystèmes. Les pratiques inclues dans l'agroécologie varient de l'agriculture de conservation du sol, à l'agriculture régénérative, l'agriculture biologique et l'agroforesterie. La mise en place de l'agroécologie doit être raisonnée avec ses dimensions agronomiques, sociales, écologiques, et économiques au cas par cas.
Année quinquennale sèche (QMNA5)	En hydrologie, une année qualifiée de « quinquennale sèche » correspond à une situation ayant une probabilité d'occurrence de 1/5 chaque année. Cette notion permet de caractériser une situation de sécheresse moyenne et sert classiquement de référence dans les études techniques. Le QMNA5 est ainsi la valeur du débit moyen mensuel le plus faible, qui a une occurrence statistique d'une année sur 5 (fréquence quinquennale).
ASA	Association syndicale autorisée. Personne morale qui regroupe des propriétaires de biens voisins, pour la réalisation d'aménagements spécifiques ou leur entretien, comme la création et l'entretien de voiries privées, de canaux d'irrigation, de digues contre les inondations...
Axe réalimenté	Partie de cours d'eau dont le débit d'étiage est soutenu à l'aide d'ouvrages de réalimentation.
Bassin versant	Zone géographique de collecte des eaux pluviales de ruissellement ou d'infiltration par un cours d'eau et ses affluents. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire.
BBR (Bilan Besoin Ressource)	Type d'étude permettant de quantifier le déséquilibre quantitatif d'un territoire donné en calculant l'écart existant entre les ressources disponibles et les besoins des usages actuels ou futurs.
CLE	Commission Locale de l'Eau. Instance de concertation et de décision des Schéma d'aménagement de gestion des eaux. Le territoire du PTGE Adour amont est concerné par le SAGE Adour amont.
CNDP	Commission Nationale du Débat public. La Commission nationale du débat public est une autorité publique qui veille au respect du droit à la participation du public dans l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.
COPIL	Comité de pilotage.
COTECH	Comité technique, qui assure le suivi technique de la démarche du PTGE et des études qui l'accompagne. Le COTECH du PTGE Adour amont est composé des services de l'Etat, des financeurs (AEAG, Régions) et des conseils départementaux.
COSUIVI	Comité de suivi, qui veille à la cohérence technique du PTGE Adour amont et à sa compatibilité avec le SAGE Adour amont. Le COSUIVI du PTGE Adour amont est composé des membres du COTECH et des membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour amont.
DCE	Directive cadre sur l'eau. La directive-cadre sur l'eau est une directive de l'Union européenne du Parlement européen et du Conseil adoptée le 23 octobre 2000. Elle établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau.
Débit consigne de gestion	Débit règlementaire assigné à la gestion des réservoirs de soutien d'étiage. Des points de contrôle de ces débits sont fixés sur le bassin versant en aval des ouvrages de réalimentation.
Débit objectif d'étiage (DOE)	Débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. La valeur du DOE est visée chaque année en période d'étiage en valeur moyenne journalière et constitue l'objectif qui conditionne le rétablissement des équilibres quantitatifs. Sur le bassin de l'Adour, les DOE sont définis dans l'Arrêté Cadre Interdépartemental (ACI), qui fixe la valeur de 4.5 m^3/s comme seuil de vigilance pour le bassin Adour amont (sur la station à Aire sur l'Adour). À cette valeur seuil sont associées des mesures de vigilance (communication, sensibilisation).
Débit réservé	Débit minimum obligatoire en pied de barrage pour assurer la préservation des milieux aquatiques. Pour les réservoirs de soutien d'étiage de piémont ou de plaine, il correspond historiquement au dixième du débit moyen annuel du cours d'eau.
Débit de crise (DCR)	Débit en deçà duquel tout prélèvement en cours d'eau est interdit par un arrêté préfectoral afin de réserver l'eau aux usages prioritaires (santé, salubrité publique, sécurité civile, eau potable). Il correspond généralement à un débit biologique minimum pour assurer la vie aquatique. Sur le bassin de l'Adour, les DCR sont définis dans l'Arrêté Cadre Interdépartemental (ACI), qui fixe la valeur de 1.15 m^3/s comme seuil de crise pour le bassin Adour amont (sur la station à Aire sur l'Adour). À cette valeur seuil sont associées des mesures d'interdiction totale des prélèvements.

Débit minimum de salubrité	Débit théorique jugé nécessaire pour diluer le rejet d'une station de traitement des eaux usées au regard des niveaux de traitement des eaux usées. Cette valeur est déterminée à la création de la station et fixée règlementairement dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du système d'assainissement.
Déséquilibre quantitatif	Situation de déséquilibre entre les usages/besoins en eau d'un territoire et les ressources disponibles sur ce territoire, au regard d'un débit consigné fixé à l'aval. Un déséquilibre se traduit classiquement par des arrêtés de restrictions des usages plus de 2 années sur 8 en moyenne. Ce déséquilibre peut être évalué par une étude de type bilan besoins-ressources.
EPTB	Un établissement public territorial de bassin est un établissement public français qui intervient pour l'aménagement et la gestion des fleuves et des grandes rivières d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique.
Étiage	Période de basses eaux ; période de l'année où la disponibilité en eau, pour les milieux ou les usages, est la plus faible par rapport au reste de l'année.
Isochrone	Secteur au sein d'une nappe alluviale dans laquelle les prélèvements réalisés auront un impact sur le cours d'eau associé dans un temps défini. Par exemple, l'isochrone 90 jours correspond à la limite de la zone à l'intérieur de laquelle tout prélèvement dans la nappe se traduira par un impact sur le débit de la rivière en moins de 90 jours (temps de transfert de la goutte d'eau jusqu'à la rivière).
INRAE	L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est né le 1er janvier 2020. Il est issu de la fusion entre l'Inra, Institut national de la recherche agronomique et Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
Nappes : alluviale, accompagnement, captive	La nappe alluviale est un type de nappe d'eau souterraine qui accompagne le cours des fleuves et rivières. Cette nappe est en relation avec le cours d'eau associé et peut le drainer ou le réalimenter suivant les secteurs ou les périodes de l'année. Sa partie supérieure est située entre quelques dizaines de centimètres et quelques mètres sous la surface du terrain. La nappe d'accompagnement est une partie de la nappe alluviale qui est en forte liaison hydraulique avec un cours d'eau et dont l'exploitation peut avoir un effet préjudiciable sur le débit d'étiage superficiel de celui-ci. La nappe captive est une nappe d'eau souterraine qui circule entre deux couches de terrains imperméables. Elle est recouverte, totalement ou partiellement, par une couche de terrain imperméable.
MAEC	Les mesures agroenvironnementales et climatiques sont un dispositif de développement territorial constituant l'un des outils majeurs du 2^{d} pilier de la Politique agricole commune. Ces aides permettent d'accompagner financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.
OAD	Outil d'aide à la décision. Ces outils d'aide à la décision contribuent à prendre des décisions objectives sur la base de données mesurées ou factuelles. En irrigation, ce sont des outils qui apportent des informations aux irrigants (mesure sur les parcelles, mesures météorologiques, etc.) qui permettront in fine de réaliser des économies d'eau en leur permettant d'apporter la quantité nécessaire au bon moment.
OUGC	Un organisme unique (OUGC) est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés pour l'usage agricole sur un territoire déterminé. Sur le territoire du PTGE, Irrigadour est l'OUGC référent. Il est composé des départements et des chambres d'agriculture du bassin de l'Adour.
PGE	Le Plan de Gestion des Étiages est un outil de planification et de gestion de l'eau visant à assurer l'équilibre entre les besoins en eau et la disponibilité de la ressource pendant les périodes d'étiage, généralement de juin à octobre. En cela, il peut être vu comme l'ancêtre des PTGE. Cet outil a été introduit par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne de 1996.
PTGE	Projet de territoire pour la gestion de l'eau.
Retenue (différents types)	Stockage artificiel de l'eau. Il existe deux principaux types de retenues sur le territoire du PTGE Adour amont : • Les retenues collinaires : des ouvrages de stockage de l'eau qui sont remplies par les eaux de ruissellement et déconnectés du réseau hydrographique. Leur gestion est le plus souvent privée et elles servent à un seul usage, principalement agricole sur le territoire du PTGE Adour amont. • Les réservoirs de soutien d'étiage : des retenues connectées au réseau hydrographique qui se remplissent en période de hautes-eaux grâce aux apports du cours d'eau sur lequel elles sont implantées. Leur débit de sortie est géré en période de basses-eaux de manière à maintenir un débit suffisant pour les milieux et les usages présents en aval. La réserve de soutien d'étiage peut être de différents types. Sur le territoire du PTGE Adour amont, la gestion de cette ressource est publique et vise à répondre aux besoins de plusieurs usages.
REUT	La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) est une pratique consistant à recycler les eaux en sortie de station d'épuration pour différents usages : irrigation agricole, espaces verts, usages urbains comme l'hydrocurage, le nettoyage des voiries. Cette réutilisation nécessite un traitement complémentaire approprié et conforme à la règlementation, dépendant de l'usage ciblé.

SAGE	Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère…). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) auquel il se rattache. Cet outil comprend un règlement qui lui procure une portée juridique. Il est piloté par une commission locale de l'eau (CLE) composée d'élus locaux, d'usagers économiques et non économiques de l'eau, et représentants de l'Etat. Sa mise en œuvre est assurée par les acteurs locaux. Le territoire du PTGE Adour amont est intégré dans le territoire du SAGE Adour amont.
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau. Outil de planification de la gestion de l'eau à l'échelle de grands bassins hydrographiques (7 au total en France métropolitaine). Il fixe les orientations et les mesures qui permettent d'atteindre les objectifs de bon état des eaux sur chaque bassin. Cet outil étant opposable aux décisions administratives et aux documents d'urbanisme, il détient une portée juridique. Il est piloté et élaboré par un comité de bassin, composé d'une représentation large d'acteurs de l'eau. Le territoire du PTGE Adour amont est concerné par le SDAGE Adour Garonne.
SFN (ou SAFN)	Les Solutions Fondées sur la Nature sont des aménagements, ouvrages ou processus reposant sur les écosystèmes qui visent à s'adapter aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, tout en contribuant à améliorer la biodiversité.
STEU	Station de traitement des eaux usées. Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.
Substitution	Pratique visant à remplacer des prélèvements réalisés dans le milieu naturel en période d'étiage par des prélèvements dans une ressource n'impactant pas ou peu ces milieux.
Volume prélevable	Volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiques satisfaisantes, c'est-à-dire qu'il est compatible avec les orientations fondamentales fixées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et, le cas échéant, avec les objectifs généraux et le règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Pour les eaux de surface, constituées des cours d'eau et de leurs nappes d'accompagnement, l'évaluation du volume prélevable prend en compte le régime hydrologique du cours d'eau, ses relations avec les nappes ainsi que l'état biologique et le fonctionnement des milieux aquatiques dépendant des eaux de surface. Elle intègre le volume de réalimentation éventuel des cours d'eau. Une fois défini, ce volume prélevable est à répartir entre les différents usages préleveurs identifié sur le sous-bassin considéré (alimentation en eau potable et usages économiques).
ZRE	Une zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins. L'une des particularités des territoires classés en ZRE est l'existence d'un moratoire temporaire vis-à-vis de tout nouveau prélèvement qui viendrait aggraver le déséquilibre constaté.

PARTIE 1 - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'ADOUR EN AMONT D'AIRE SUR L'ADOUR

Cette section est une synthèse du diagnostic territorial du PTGE Adour amont, décrivant les problématiques locales liées aux usages de l'eau, aux spécificités des sous bassins versants et leur vulnérabilité face au changement climatique.
Ce diagnostic est issu de 4 ans de concertation entre les différents usagers de l'eau du territoire et d'une consultation citoyenne menée auprès des habitants locaux. Il a été validé lors de l'assemblée générale du PTGE en 2022, par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Adour amont en 2022 et par le préfet référent en 2023.
Pour plus d'informations, le diagnostic et le bilan de la consultation du grand public sont accessibles sur le lien suivant :
https://www.institution-adour.fr/projet-de-territoire-adour-en-amont-aire/documents-de-suivi.html

1. DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT DE L'ADOUR AMONT

1.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Le territoire du PTGE Adour en amont d'Aire sur l'Adour (PT3A) est situé au sud-est du **bassin de l'Adour**. Son périmètre correspond à des caractéritiques hydrographiques, afin d'assurer une gestion cohérente des enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques. Il se situe sur tout ou partie de **180 communes**, de **3 départements** (Hautes-Pyrénnées, Gers et Pyrénées Atlantiques) et de la **Région Occitanie**.

D'une superficie de **1 550 km²**, ce territoire étendu comprend de nombreux usagers de l'eau. Ses **spécificités topographiques et géologiques** (montagnes pyrénéennes et plaine céréalière) ont faconné l'orientation des activités locales. Ainsi, ce territoire présente des **réalités territoriales hétérogènes** selon les secteurs géographiques.

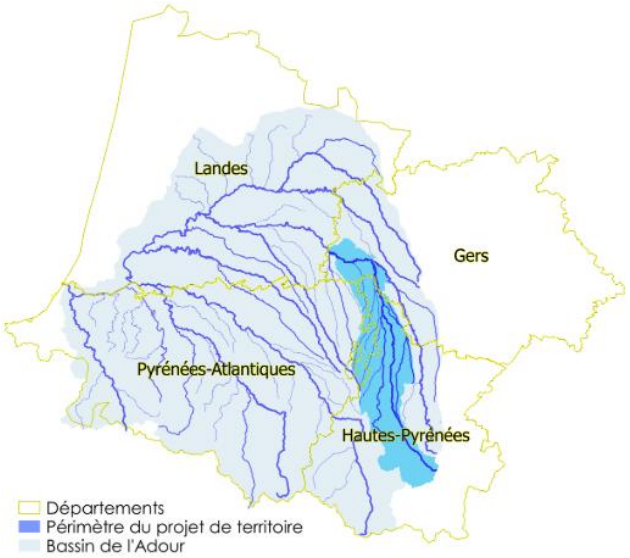

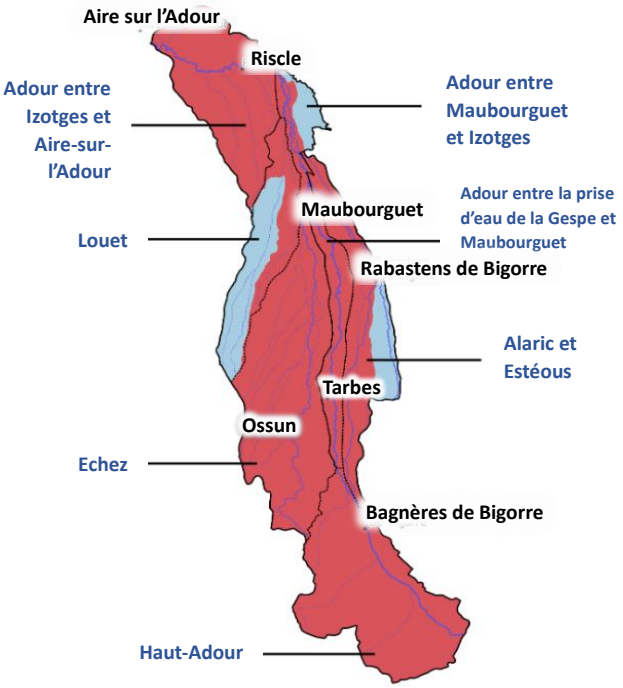

Il est possible de discerner globalement **trois sous-territoires, majoritairement agricoles** : un secteur amont montagnard et forestier, un secteur plus fortement urbanisé englobant Tarbes et son agglomération et enfin le territoire de plaine orienté vers l'agriculture entre Tarbes et Aire-sur-l'Adour.

La **population est concentrée autour de Tarbes** avec presque la moitié des 160 000 habitants se trouvant dans un rayon de 10 km autour de la ville.

1.2 LE CONTEXTE HYDROCLIMATIQUE LOCAL

Adour de Payolle

Adour à Jû-Belloc

À l'interface de deux contextes climatiques

Le climat joue un rôle central dans le fonctionnement hydrologique du territoire : la partie montagneuse à l'amont est soumise à des cumuls de précipitation importants (plus de 1 200 mm/an), tandis que l'aval du bassin présente un climat plus sec (environ 1 000 mm/an). Les périodes les plus pluvieuses sont au printemps et à l'automne, quel que soit l'endroit considéré sur le territoire. De la même manière que pour la pluviométrie, ce territoire présente **un gradient de température du nord vers le sud**. En effet, l'amont du territoire culmine à plus de 3 000 mètres d'altitude, avec des valeurs de température, et donc d'évapotranspiration, bien plus faibles que sur l'aval du territoire.

L'évolution des précipitations au cours de l'année ainsi que leur répartition géographique influe directement sur les débits des cours d'eau. La polarisation du climat observée sur ce territoire a donc des conséquences directes sur **l'organisation spatiale des usages** et permet de mieux comprendre les **besoins en eau** exprimés.

Un réseau hydrographique diversifié

Le réseau est composé de **parties naturelles ou artificielles**, par des torrents à l'amont, des méandres dans la vallée et d'un large réseau de canaux de 600 km. Ces **réseaux de canaux** permettent de connecter les différentes parties du territoire entre elles, ayant pour effet de former un bassin versant « artificiel », interconnecté et donc **solidaire dans le partage de la ressource en eau**. Bien qu'ayant un caractère artificiel, ces canaux sont souvent devenus au fil du temps des biotopes à part entière pouvant abriter des espèces sensibles. L'enjeu principal de ces dérivations est l'optimisation de leur fonctionnement tout en satisfaisant les usages et les espèces inféodées à ces milieux.

Canal de Cassagnac

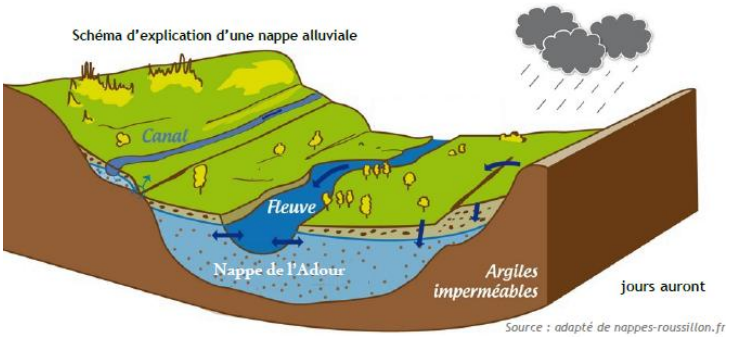

Une nappe de l'Adour étendue

Le territoire comporte également une ressource en eau conséquente avec la **nappe alluviale de l'Adour** qui s'étend jusqu'à Dax : d'environ 660 Mm³, elle peut atteindre 10 km de large par endroits. A ne pas confondre avec une nappe captive, qui est difficilement rechargée une année sur l'autre, la nappe de l'Adour est superficielle et connectée au cours d'eau. Elle voit son niveau fluctuer en fonction de l'Adour et des précipitations.

Située à faible profondeur (moins d'une dizaine de mètres), elle constitue une **ressource facilement accessible pour les prélèvements des différents usages**. De fait, elle est fortement sollicitée pour l'irrigation agricole, l'eau potable, et l'industrie, sans que cela n'affecte jusqu'à présent son niveau interannuel. L'imperméabilisation des sols en zone urbaine représente moins de 5 % de la surface de la nappe tandis qu'une large partie de sa surface est composée de sols perméables pemettant une **recharge efficace avec les précipitations**.

Il est possible de définir des zones de la nappe qui sont en plus forte connexion avec l'Adour. Ces zones se materialisent par des « isochrones » de différentes durées (de 15 à 90 jours). **L'isochrone 90 jours** permet de dissocier les secteurs de la nappe dans lesquels les prélèvements ont une influence sur le cours d'eau à l'étiage, par rapport aux secteurs pouvant être considérés comme temporellement déconnectés de celui-ci.

1.3 UNE GESTION HISTORIQUE ET GLOBALE DES COURS D'EAU

Au regard de la multiplicité des usages du territoire, les ressources naturelles ne suffisent pas à tenir les **objectifs de débits en période de tension**. Pour répondre à cet enjeu, des ouvrages de soutien d'étiage ont été construits progressivement dans le bassin de l'Adour dès les années 1970 car ils étaient adaptés à la topographie de ce territoire. L'optimisation de la gestion de ces ouvrages a nécessité l'émergence d'un dialogue territorial voulu par l'Institution Adour gestionnaire des réalimentations, avec les usagers bénéficiaires, à l'origine de la gestion collective et concertée de l'eau qui s'est progressivement organisée sur le bassin Adour amont depuis les années 2010.

Des débits règlementaires à respecter

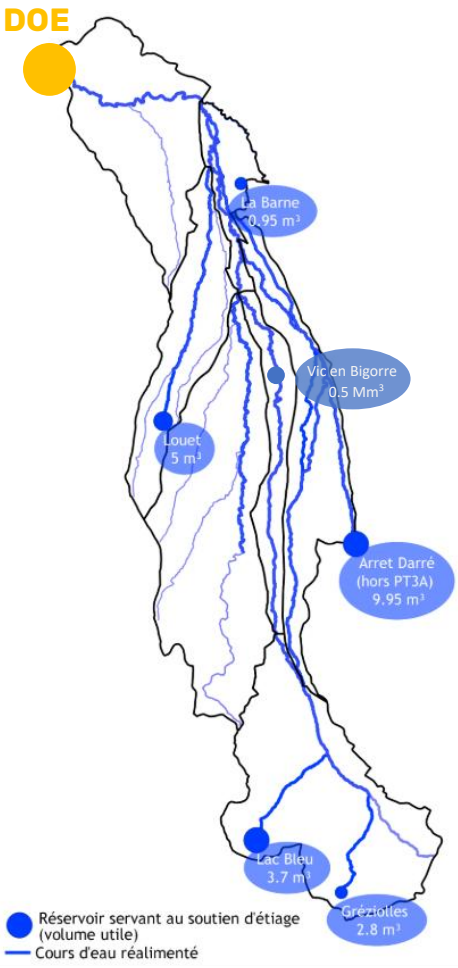

Afin de **conserver un bon état des eaux**, un débit suffisant doit être maintenu dans les cours d'eau. Plusieurs débits règlementaires ont été mis en place sur le territoire, et le plus important se trouve à l'exutoire du bassin versant à Aire sur l'Adour : le **débit objectif d'étiage (DOE) à 4.5 m^3/s** (en amont de la confluence avec les Lèes). Si ce débit est respecté, l'ensemble des prélèvements du bassin de l'Adour amont sont assurés. Si ce débit est soupassé, des mesures de vigilance puis de restrictions d'usages se mettent en place pour l'ensemble des usagers de l'eau du bassin Adour amont, à travers des mesures de restrictions volontaires sous l'égide du gestionnaire et d'Irrigadour (OUGC), en application d'un protocole de gestion pour anticiper les mesures réglementaires des arrêtés secheresse. Dans le cas où les débits soupasseraient le **Débit de Crise (DCR) fixé à 1.15 m^3/s**, tous les prèlèvements sont interdits (hormis les usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité, eau potable). Cette situation n'a pas été rencontrée depuis 2003.

Les débits de l'Adour et de ses affluents sont influencés par de nombreux facteurs, parmi lesquels les précipitations, les prises et restitutions de canaux, la nappe de l'Adour et bien évidemment les différents prélèvements présents sur le bassin versant. Les variations de débit au cours de l'année vont donc être différentes selon où on se situe sur le territoire. L'étiage intervient sur l'amont du bassin en octobre tandis qu'il apparait plutôt en août dans la partie gersoise.

Qu'est ce que le soutien d'étiage ?

Des retenues de diverses capacités et pour des usages variés ont historiquement émergé sur le territoire pour compléter l'hydrologie naturelle. Ces ouvrages permettent de **concilier les pics de besoin et la disponibilité de la ressource**.

Le bassin de l'Adour amont compte actuellement **12 à 14 Mm^3 d'eau stockée pour le soutien d'étiage, afin de réalimenter les cours d'eau jusqu'à l'aval du bassin, pour participer au maintien du débit règlementaire et parfois pour la dilution des rejets des stations d'épuration.** Les ouvrages concernés sont deux réservoirs artificiels (Le Louet construit en 1993 et la Barne en 2015), le barrage hydroélectrique de Gréziolles géré par EDF, le lac naturel de montagne du Lac Bleu qui a été équipé en 1859 pour le soutien d'étiage, puis la gravière de Vic en Bigorre qui est mobilisée ponctuellement pour soutenir l'Adour depuis 2011.

La gestion de la réalimentation est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) l'Institution Adour. Elle s'appuie sur un réseau de mesure des débits instantanés des différents cours d'eau du territoire. Les **décisions liées au soutien d'étiage sont cependant prises de manière collégiale**, en lien avec les usagers de l'eau présents sur le bassin versant, au sein de **comités de gestion** organisés régulièrement lorsque la situation l'exige. C'est cette coordination qui permet de **compenser efficacement des besoins fluctuants et de respecter une consigne de débit fixe**, traduisant les besoins des milieux naturels. D'autres types de réservoirs existent sur le territoire : environ **170 réservoirs individuels ou collectifs à usage agricole** d'environ 5 Mm^3 au total.

1.4 DESCRIPTION DES USAGES DE L'EAU DU TERRITOIRE

Les différents usages du territoire

La ressource en eau du bassin de l'Adour amont est partagée entre différents usages tels que le **ski, l'extraction de granulats, la pisciculture, le canoë-kayak, le thermalisme, l'agriculture, l'alimentation en eau potable**. Parmis ces usages, la règlementation française définit l'eau potable, **la salubrité publique** et **les besoins des milieux naturels** comme des usages prioritaires.

L'évolution des usages mais également les effets du changement climatique ont entrainé des tensions au cours des dernières décennies. Les restrictions d'usage, s'appliquant régulièrement sur le territoire, ne s'imposent pas aux différentes activités de la même manière. En effet, les usages prioritaires ne subissent aucune restriction alors que d'autres usages « non prioritaires », peuvent voir leurs besoins fortement contraints.

Répartition actuelle des prélèvements, par usages et par périodes de l'année

Parmi les différents usages, il est important de **distinguer ceux qui ont un impact sur les débits des cours d'eau, de ceux qui expriment des besoins en débit sans consommer d'eau**. Cette deuxième catégorie concerne les piscicultures, la petite hydroélectricité, les sports d'eaux vives ou la pêche de loisir. Toutefois, certains d'entre eux cherchent à abaisser leurs besoins en mettant en place des systèmes de recirculation, y compris ponctuellement (piscicultures), tandis que d'autres sont directement tributaires de l'état de la ressource (petite hydroélectricité, sports d'eau vive, pêche de loisir).

Répartition des volumes prélevés par usage sur l'année

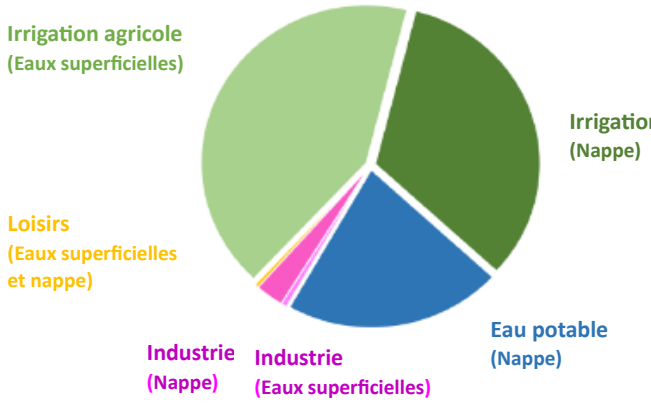

Répartition des volumes prélevés par usage sur les 3 mois d'étiage

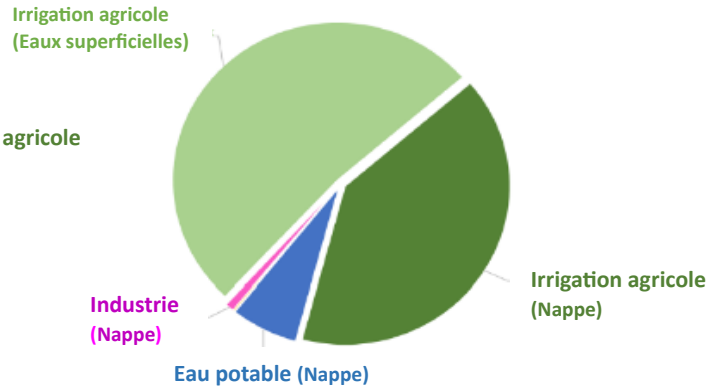

Le **niveau de prélèvement actuel en période d'étiage s'établit à environ 45 Mm³** tous usages confondus, dont 30 Mm³ impactant les eaux de surface et 15 Mm³ en nappe alluviale au-delà de l'isochrone 90 jours. Cela représente donc des volumes bien supérieurs à la capacité de réalimentation actuelle. **La majeure partie des prélèvements n'est donc pas compensée par la réalimentation des ouvrages de soutien d'étiage et impacte les débits naturels du bassin**.

Sur l'année (moyenne 2015-2018)	Volume (Mm³)	Pourcentage
Irrigation agricole (eaux superficielles)	23,0	42%
Irrigation agricole (nappe)	18,0	33%
Eau potable (nappe)	11,7	21%
Industrie (eaux superficielles)	0,3	1%
Industrie (nappe)	1,5	3%
Loisirs (eaux superficielles)	0,2	0%
Loisirs (nappe)	0,03	0%

Source : Banque nationale sur les prélèvements en eau

Industrie diversifiée et souvent optimisée

Moins de 3% de l'eau prélevée sur le territoire

Thermalisme et thermoludisme

Enjeu économique fort mais très localisé (Bagnères de Bigorre). Cet usage est déconnecté des enjeux quantitatifs des eaux superficielles, même si les caractéristiques de ces eaux peuvent interroger localement sur les effets des rejets et leur suivi. Ces éléments peuvent néanmoins être cadrés réglementairement en cas d'augmentation de la pression sur la ressource.

Extraction de granulats alluvionnaires

La filière a systématisé le recours à des dispositifs économes en eau et se positionne dans une démarche de développement durable.
Toutefois, l'inscription de projets multiusages concertés impliquant des carrières doit être anticipée dès l'autorisation d'exploitation pour être intégrée au mieux.

Pisciculture

Activité sensible aux variations de la ressource (débit et qualité de l'eau) en raison des circuits ouverts des pisciculture et du passage de l'eau brute (sans traitement) dans les bassins. Celle des Esturgeons de l'Adour, basée à Riscle (la plus importante et la seule à vocation économique sur ce territoire) a déjà mis en place un système de recirculation de l'eau. Cependant, les évolutions climatiques et d'autres enjeux tel que des prélèvements dans des canaux, nécessitent d'autres adaptations collectives.

Hydroélectricité

Activité principalement développée sur le Haut-Adour et le long de l'Adour. La retenue de Gréziolles dédie une partie de ces volumes au soutien d'étiage, dans une approche multiusage. La mobilisation de ces volumes nécessite toutefois des conventions financières car les lâchers en période estivale constituent un manque à gagner qu'il faut compenser auprès du concessionnaire de l'ouvrage.

Agriculture fragilisée par les difficultés d'accès à l'eau

75% des prélèvements annuels du territoire

Territoire à dominance agricole

L'activité représente 60 % des surfaces du territoire, mais le nombre d'exploitations a diminué d'environ 40 % sur la même période, à surfaces constantes. Cela s'est accompagné d'un accroissement des surfaces cultivées par exploitation, qui reste faible par rapport à la moyenne nationale (60 ha pour 63 ha en France).

Une disparité des systèmes de production entre le Haut Adour et la plaine de l'Adour

Le Haut-Adour est majoritairement occupé par des prairies permanentes, fauchées et pâturées, car la mécanisation est rare et le climat est très froid en hiver. Cet espace est valorisé par des élevages allaitants, ovins, bovins ou en poly-élevage. L'agriculture y est dépendante à l'eau pour la boisson, mais aussi pour produire l'alimentation des animaux. Sur l'aval du bassin, les terres caillouteuses qui caractérisent les terrasses alluviales de la plaine de l'Adour permettent un bon réchauffement du sol. Couplées à l'irrigation qui permet de compenser la forte perméabilité, ce sont des terres très propices à la culture du maïs.

Le rôle économique de l'irrigation

Une forte dépendance économique de l'agriculture du territoire à l'irrigation s'explique par la présence de conditions pédoclimatiques propices et d'une ressource relativement abondante dans la plaine. En outre, l'irrigation permet des cultures à plus forte valeur ajoutée, comme les semences ou les légumes. L'irrigation est ainsi devenue essentielle pour la viabilité et la pérennité des exploitations, structurant également les filières locales. De fait, il est désormais complexe de modifier en profondeur l'agricullture locale vers des cultures non-irriguées à large échelle.

⇨ *Voir les diagnostics agraires réalisés dans le cadre du diagnostic*

Vieillissement de la profession

Une vague de transmissions liées à un vieillissement des chefs d'exploitations est attendue nationalement et localement (50 % ont plus de 55 ans), et 75% d'entre eux n'ont pas de solution de reprise à la fin de leur activité. Sur le territoire Adour amont, l'irrigation apparaît comme un facteur de facilitation des transmissions à moyen terme.

Milieux naturels et espèces

Participe au soutien d'étiage

Milieux naturels

Le bassin présente de nombreux milieux remarquables, pour la plupart humides et situés en tête de bassin versant, même s'ils sont parfois encore assez méconnus. Ces milieux font l'objet de différents outils de protection ou de gestion comme Natura 2000 sur la vallée de l'Adour (2 685 hectares, dans lesquels les agriculteurs sont éligibles à des contractualisations de mesures agroenvironnementales et climatiques-MAEC) ou des arrêtés de protection de biotope. Les milieux naturels du territoire sont à la fois sensibles aux variations hydrologiques, notamment en période de basses eaux, et contributeurs à un soutien d'étiage naturel (non quantifiable mais non négligeable pour autant). La préservation de ces milieux en bon état de fonctionnement, leur connaissance et leur gestion, sont donc indispensables pour résorber durablement le déséquilibre en eau du territoire.

Espèces remarquables

Le territoire est particulièrement riche en espèces patrimoniales (euprocte des Pyrénées, desman des Pyrénées, moule perlière, cistude d'europe, anguille européenne). La préservation de celles-ci est liée à la qualité des eaux et des milieux dont elles sont indicatrices, mais également à la quantité et aux variations d'eau disponible. La gestion des axes réalimentés et des milieux anthropisés (comme les réseaux de canaux) dont dépendent certaines espèces est donc un enjeu majeur dans un contexte d'aggravation des étiages.

Qualité des masses d'eau

La qualité des masses d'eau reste insuffisante pour assurer la bonne fonctionnalité des milieux sur la partie aval du territoire, et inconnue sur des secteurs à enjeux (comme les affluents de l'Echez). Si la physico-chimie tend à s'améliorer, le maintien d'une quantité d'eau suffisante dans les rivières est essentiel pour atteindre les objectifs de bon état, par la dilution des pollutions qu'elle permet. L'atteinte de ces objectifs facilitera la résilience des milieux dans un contexte de changement climatique.

Tourisme sportif tourné vers la montagne

À 80% pour la fabrication de neige artificielle

Ski et stations de montagne

Les stations de sports d'hiver sont emblématiques mais fortement dépendantes de la neige naturelle et artificielle. La pérennité sur le long terme de cette activité au regard du changement climatique pose question. Bien que des actions de diversification de l'offre touristique vers des activités estivales commencent à se mettre en place, cela reste compliqué car il est nécessaire de repenser tout le modèle économique actuel.

Canoé-Kayak

Le canoé-kayak est une activité en pleine mutation du fait de la baisse de la disponibilité en eau et du souhait de l'activité de ne pas être dépendante d'autres usages, et de s'adapter aux conditions hydrologiques naturelles. La pratique tend à se déplacer vers une offre plus familiale sur la zone de la plaine ou à se reporter sur des bassins aménagés afin de poursuivre une pratique sportive.

Pêche de loisir

Le bassin de l'Adour est propice à tous les types de pêche (en lac ou en cours d'eau, en première ou en deuxième catégorie). Cette diversité est mise en valeur par les fédérations de pêche et les associations locales qui ont aménagé un grand nombre de parcours. Ainsi, la pêche de loisir fédère de nombreux pratiquants, souvent qualifiés de sentinelles de l'environnement.

2.UN BASSIN EN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF, QUI VA S'ACCROITRE EN 2050

2.1 ACTUELLEMENT, UN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF DÉJÀ OBSERVÉ

Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE) 2016-2021 et 2022-2027 identifie le bassin Amont de l'Adour comme un territoire en **déséquilibre quantitatif important**. De multiples actions sont ainsi préconisées par le SDAGE pour rétablir un équilibre quantitatif durable, déclinées dans différents outils comme le plan de gestion des étiages (PGE), le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Adour amont (SAGE Adour amont) puis le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Adour amont.

Un déséquilibre faible, qui se traduit néanmoins par des restrictions d'usages

Au-delà des déséquilibres identifiés par le SDAGE, le bassin de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour présente un **écart entre les ressources disponibles et les besoins de l'ensemble des usages** (eau potable, salubrité, milieux, industries, agriculture…) **en année quinquennale sèche**. Cela se traduit par des **restrictions estivales fréquentes** pour les usages économiques, afin de respecter les besoins des milieux et des usages prioritaires (eau potable, salubrité). En vue de proposer une approche plus globale du bassin et d'impliquer l'ensemble des usagers dans la résorption durable du déséquilibre, **la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont a retenu ce bassin versant pour mener un projet de territoire dès 2017**.

Les restrictions estivales du bassin Adour amont se mettent en place lorsque le **débit objectif d'étiage** (DOE) de 4.5 m^3/s est soupassé. Des restrictions volontaires anticipatrices sont mises en œuvre par l'Institution Adour (gestionnaire) et Irrigadour (OUGC) pour anticiper les mesures de restrictions réglementaires. Les restrictions varient en fonction de l'intensité de l'étiage, des **phases de vigilance et d'alerte, aux phases d'alerte renforcée et de crise** *(cf. Arrêté Cadre Interdépartemental – ACI).* Pour être considéré en équilibre, le débit objectif d'étiage doit être maintenu au moins 4 années sur 5, afin d'assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction des usages prioritaires situés à l'aval. **L'étiage du bassin Adour amont est marqué et déphasé entre l'amont et l'aval du bassin**. Il intervient en octobre sur l'amont et en août sur la partie gersoise.

Afin de limiter les périodes d'arrêtés sécheresse, **les acteurs du territoire mettent déjà en œuvre différentes actions**. Celles-ci sont décrites dans la partie 3 de ce document.

Etapes de la gestion de l'étiage sur l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour

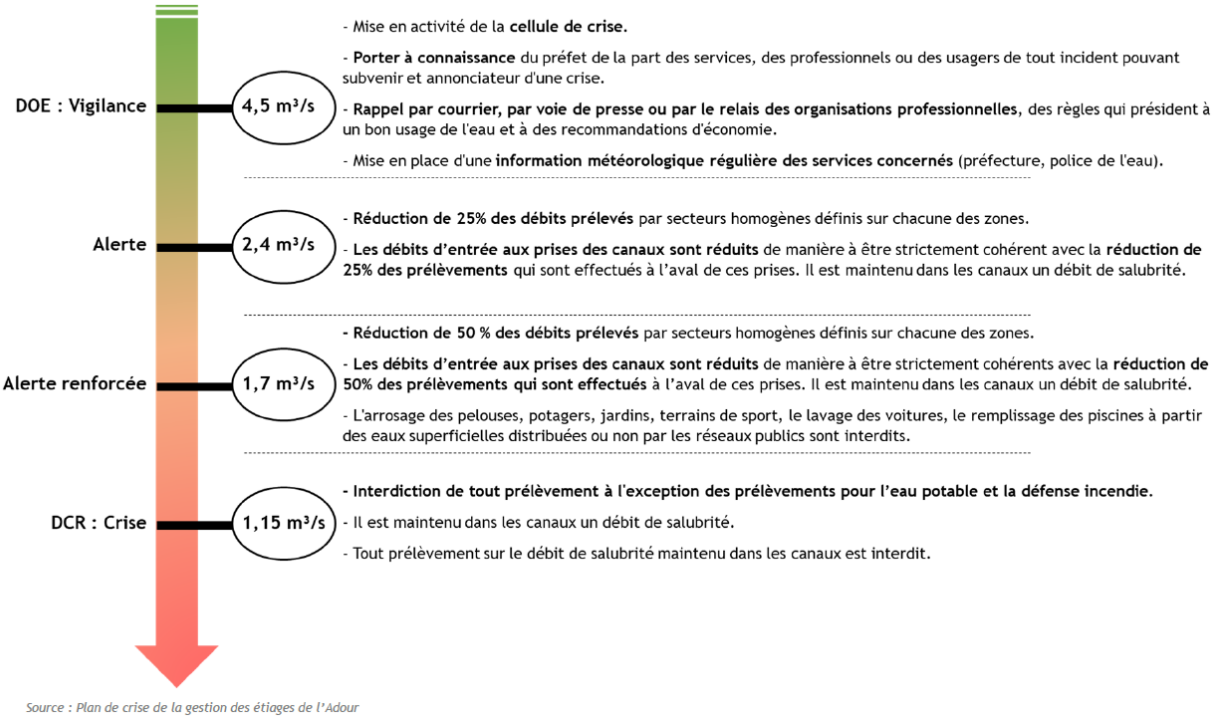

Source : Plan de crise de la gestion des étiages de l'Adour

L'étude bilan besoin ressource, une estimation du déséquilibre actuel et futur

En vue de proposer une approche plus globale du bassin et d'impliquer l'ensemble des usagers dans la résorption durable du déséquilibre, **le PTGE Adour amont assoit son analyse quantitative sur une révision du bilan besoins-ressources** *(cf. rapport du bilan besoins-ressources, 2019)*. L'objectif de cette étude est de **quantifier le déséquilibre quantitatif actuel et d'estimer le déséquilibre futur à l'horizon 2050, en modélisant l'écart entre les ressources en eau disponibles et les usages de l'eau actuels.** Cette étude a été co-construite avec les acteurs de la concertation du PTGE Adour amont qui ont été impliqués dans les choix techniques inhérents à la modélisation du territoire.

À noter, ce travail est basé sur une modélisation du territoire qui fait appel à une représentation simplifiée de celui-ci, avec des **marges d'incertitudes**. Au-delà des chiffres annoncés concernant le déséquilibre, il est donc important de retenir les ordres de grandeur et les tendances observées. Dans le cadre de ce travail, les interactions nappes-rivières ont été prises en compte pour déterminer la pression de prélèvement. Cette hypothèse de travail visait à retranscrire la gestion de crise réalisée sur ce sous bassin, qui ne prend pas en compte les prélèvements hors isochrone 90 jours qui sont considérés comme non impactant à l'étiage. Ainsi, les résultats de ce modèle BBR peuvent différer d'autres études hydrologiques.

Depuis la réalisation de cette étude, des mesures ont été prises pour répondre aux problématiques locales identifiées sur l'Echez (enjeux de dilution). Par conséquent, sans considérer le déséquilibre généré par les contraintes de rejets de stations d'épuration sur les affluents de l'Echez**, le déséquilibre résiduel actuel est d'environ 3,5 Mm³ sur le territoire du PTGE.**

L'étude bilan besoin ressource

Estime l'écart existant entre les **ressources en eau disponibles** sur le territoire et les **usages de l'eau** présents actuellement sur le bassin.

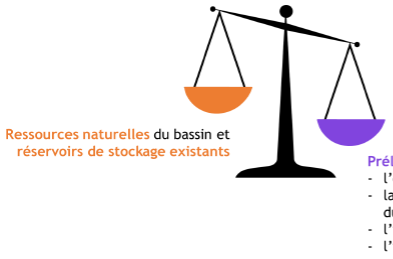

Déséquilibre actuel estimé à ≈3.5 Mm³

Déséquilibre **global de 14 Mm³ (± 1,4 Mm³) en année quinquennale sèche**, dont 10,5 Mm³ liés à des besoins de dilution pour les rejets des stations d'épuration et **3,5 Mm³ concernant les prélèvements** qui sont principalement agricoles.

Hétérogénéité des situations en fonction des sous bassins versants : **le déséquilibre se concentre plutôt en partie aval et sur certains affluents (Echez).**

L'étude intègre les données climatiques des 30 dernières années, le respect des consignes de débits et les volumes de soutien d'étiage. Cette valeur de déséquilibre est cohérente avec la réalité mesurée ces dernières années.

2.2 DES VOLUMES PRÉLEVABLES EN COURS DE RÉVISION

Les périmètres élémentaires de la ZRE (zone de répartition des eaux) du bassin de l'Adour ont fait l'objet d'une étude de **définition des volumes prélevables en 2009**. Cette étude a débouché sur des plafonds de volumes pouvant être prélevés dans le milieu naturel en période de basses-eaux pour un usage agricole. Les valeurs définies alors pour certains périmètres étaient inférieures à la somme des autorisations délivrées au fil des années pour cet usage. Un protocole d'accord[1] a donc été mis en place en 2012 pour conserver temporairement les niveaux de prélèvements historiques en contrepartie d'efforts demandés au monde agricole pour améliorer la gestion de la ressource en place ainsi que d'un engagement de l'Etat en faveur d'une politique volontariste d'appui à la création de réserves collectives.

[1] https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20111104_protocole_signe_cle56a813.pdf

Toutefois, l'étude de 2009, basée sur une modélisation du territoire et de ses usages, **reste perfectible au regard de l'évolution des connaissances actuelles de cet hydrosystème** (notamment concernant l'impact des prélèvements en nappes alluviales sur le débit des cours d'eau à l'étiage). Une révision de cette ancienne étude à la base de la détermination des volumes prélevables est attendue avant 2027, comme cela est précisé dans la stratégie d'évaluation des volumes prélevables pour le bassin Adour-Garonne[2], validée par le Préfet coordinateur de bassin le 26 avril 2024. Bien que les instructions encadrant les PTGE indiquent que ceux-ci doivent déboucher sur une répartition des volumes par usage et par période, il est souhaitable **d'attendre l'actualisation de ce travail afin de se baser sur ces valeurs actualisées et partagées de volumes prélevables.**

2.3 UN DÉSÉQUILIBRE QUI VA S'ACCROITRE AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un PTGE doit permettre de répondre à un déséquilibre quantitatif sur le long terme, à travers un outil assez agile pour s'adapter aux incertitudes et éviter les pénuries ou les difficultés à venir dans le futur. Cela nécessite donc de prendre en compte les effets du changement climatique sur les besoins des usages et les ressources existantes, afin d'organiser le territoire vers une trajectoire d'adaptation à ces impacts. Pour traduire cela, **l'étude bilan besoin ressource a également transposé les usages d'aujourd'hui au climat projeté à 2050, ce qui a permis d'estimer un déséquilibre d'environ 20 Mm³ en 2050** (sans compter les enjeux de dilution des stations d'épuration). Ainsi, il apparait essentiel d'appréhender et d'accompagner l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique pour atteindre l'objectif de long terme fixé par le PTGE.

L'étude bilan besoin ressource

Déséquilibre estimé à environ 20 Mm³ en 2050

Déséquilibre global estimé à 36.1 Mm³ si les usages n'évoluent pas, représentant 21.8 Mm³ sans compter le déséquilibre lié aux besoins de dilution des rejets d'assainissement (dont des travaux ont été réalisés depuis ou bien sont en cours). **En raison des mesures prises pour répondre aux enjeux de dilution, le déséquilibre d'environ 20 Mm³ a été retenu pour le PTGE Adour amont.**

L'accroissement du déséquilibre est explicable par l'effet cumulé d'une augmentation des besoins pour satisfaire la salubrité et les usages préleveurs, alors que les étiages seront plus sévères et prolongés en automne.

Même si les marges d'erreur sont relativement importantes pour ce type de travail prospectif, les conclusions montrent un accroissement significatif du déséquilibre.

De plus, **l'étude Adour 2050** menée par l'Institution Adour en 2019 à l'échelle du bassin de l'Adour, a estimé les tendances climatiques du bassin à l'horizon 2050 (cf. Etude Adour 2050). L'étude est basée sur le scénario 4.5 du groupe intergouvernemental du GIEC, qui est aujourd'hui considéré comme le scénario optimiste du dernier rapport du GIEC. En effet, la dernière étude hydroclimatique d'Explore 2 (INRAE, OIEau) dont les résultats ont été publiés en 2024, confirme les tendances suivantes à la hausse : même avec une variabilité interannuelle des impacts hydro climatiques, l'étude Explore 2 confirme une baisse importante des débits d'étiage à l'horizon 2040-2070 et une possible évolution du régime des précipitations, conformément aux données climatiques connues précédemment pour le bassin de l'Adour amont. La partie montagneuse connaitrait des impacts plus forts que le reste du bassin. (Exemple pour la station d'Estirac)

[2] https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/strategie-d-evaluation-des-volumes-prelevables-a26686.html

L'étude Adour 2050

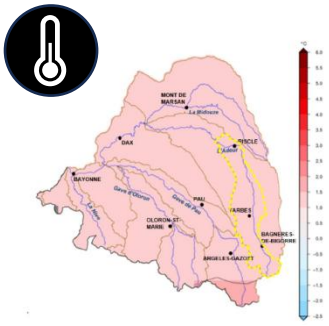

Température moyenne supérieure de 1 à 1.5°C. Jusqu'à 2°C en zone montagneuse.
Vagues de chaleur plus fréquentes.

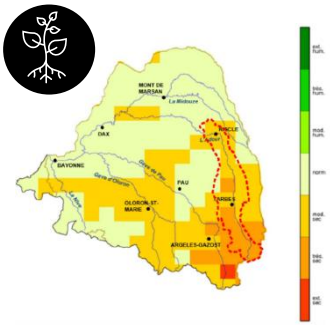

Sécheresse des sols accrue, impactant la végétation naturelle et cultivée. **Alarmant pour la partie amont du PTGE. Augmentation de l'évapotranspiration** (besoins en eau des plantes**).**

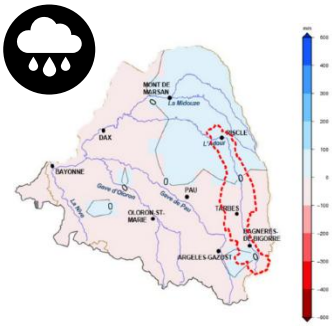

Pluviométrie stable mais répartie différemment au cours de l'année. Baisse de **-10 % à - 20 % de la pluviométrie estivale**.
- 50 % des hauteurs de neige voire une disparition selon l'altitude. **Fonte des neiges plus précoce.**

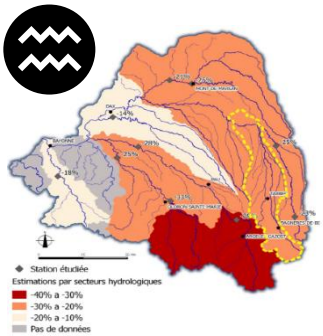

Baisse de 20 à 30 % des débits l'été à cause d'une fonte des neiges plus faible ou plus précoce, et de précipitations plus faibles en été. **Étiages plus longs et plus sévères**. **Stabilité voire diminution des débits en hiver.**

Le déséquilibre quantitatif futur va-t-il être augmenté par une hausse démographique ?

L'étude socioéconomique hors agriculture menée dans le cadre du diagnostic territorial a analysé les tendances démographiques actuelles et futures du territoire de l'Adour amont. D'après ces résultats, basés sur les prospectives de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), **la population du territoire va légèrement diminuer dans les prochaines décennies.**

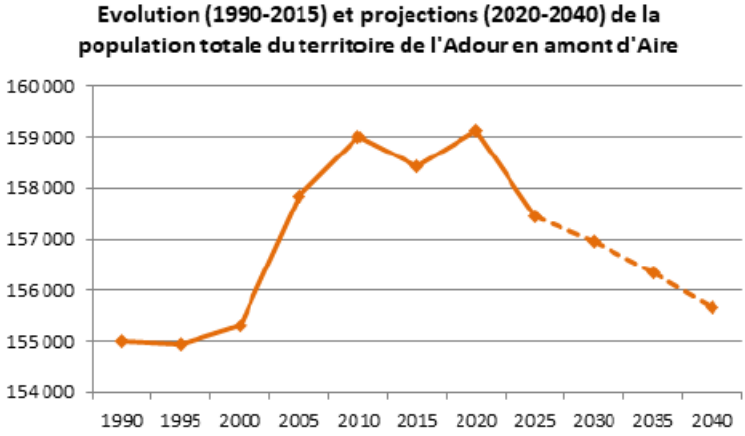

Bien que le solde migratoire soit positif sur le territoire, l'étude socio-économique souligne la **part importante de la population âgée** sur le territoire, comparativement à la moyenne nationale. Par conséquent, une **tendance de vieillissement de la population est envisagée dans les prochaines décennies**, qui ne sera pas compensée par le solde migratoire positif. Cela se traduira par une **légère baisse de la population du territoire** (-1,75% entre 2015 et 2040).

Source : Diagnostic du PTGE Adour amont. Données issues de la démographie par communes (INSEE) et de l'étude socio-économique hors agriculture menée dans le cadre du PT3A

Dans le cadre des études hydro climatiques et prospectives du PT3A avec le changement climatique, **l'évolution de la population n'a pas été considérée comme un facteur augmentant les besoins en eau du territoire et du déséquilibre quantitatif.** L'étude bilan besoin ressource a intégré une tendance constante de la population d'ici 2050, avec des variations saisonnières. L'étude Adour 2050 fait l'hypothèse que **la satisfaction des besoins en eau potable ne sera pas impactée par le changement climatique, grâce à une réduction de la demande et par l'amélioration des réseaux**.

2.4 VULNERABILITÉ DES USAGES DE L'EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si les usages n'évoluent pas, le territoire du PTGE Adour amont va faire face à un accroissement important du déséquilibre d'ici 2050, jusqu'à 20 Mm^3. Pour autant, **tous les usages de l'eau ne vont pas être impactés de manière similaire**. En effet, certains usages prioritaires, tel que l'alimentation en eau potable, ne subissent aucune restriction alors que d'autres usages « non prioritaires », peuvent voir leurs besoins fortement contraints. Ces informations sont résumées dans le tableau ci-dessous et les pages suivantes.

	Caractérisation du besoin en eau	Vulnérabilité aux changements climatiques
Alimentation en eau potable	Besoins exprimés en **volume**. Prélèvements réalisés dans des ressources peu exposées aux variations des eaux de surface, notamment en plaine.	**Globalement faible** pour la majorité des prélèvements effectués en nappe alluviale.
Milieux aquatiques	Besoins exprimés en **débits** pour la satisfaction des espèces inféodées à ces milieux.	**Elevée** car cela aura un impact direct sur leur fonctionnement (débits biologiques, température de l'eau, …)
Assainissement	Besoins exprimés en **débits** pour la dilution des rejets et adaptés aux contraintes technico-économiques.	**Variable** selon le secteur considéré. Cela peut être élevé sur les têtes de bassins non réalimentés (Echez) à faible (axe Adour).
Agriculture	Besoins exprimés en **volume** sur une saison complète mais aussi en **débit** instantané en cours de saison.	**Elevée** car exposé à une hausse des besoins alors que c'est l'usage qui est le plus soumis à des restrictions.
Pisciculture	Besoins exprimés en **débits** pour l'alimentation en continu des bassins d'élevage.	**Élevée** car besoin d'un débit stable, suffisant et d'une qualité d'eau adaptée aux besoins des poissons tout au long de l'année. Le bien-être des poissons et leur sensibilité est extrêmement lié à la qualité de leur environnement. À noter que l'eau ne peut être traitée et que seule la recirculation est envisageable pour limiter les besoins en eau.
Extraction de granulats	Besoins exprimés en **volume.** Le fort taux de recirculation de l'eau au sein des gravières abaisse nettement le besoin de cet usage.	**Faible** car besoin peu important au regard du volume de la nappe.
Petite hydroélectricité	Besoins exprimés en **débits** pour faire fonctionner les turbines au fil de l'eau.	**Faible** car les sites ont leur pic d'activité en dehors de la saison d'étiage.
Grande hydroélectricité	Besoins exprimés en **débits** pour faire fonctionner les turbines mais aussi en **volumes** à travers la capacité de stockage des lacs.	**Modéré** car adossé à de grandes capacités de stockage permettant de raisonner de manière interannuelle.
Neige de culture	Besoins exprimés en **volumes**, prélevés dans le réservoir EDF de Castillon.	**Elevée** car l'augmentation de la température risque de rendre l'enneigement des pistes impossible à cette altitude.
Sports d'eaux vives	Besoins exprimés en **débits** pour assurer la pratique du canoé notamment.	**Elevée** car les débits risquent de trop baisser pour faire perdurer cette pratique en tête de bassin.
Pêche de loisir en rivière	Besoins exprimés en **débits** permettant le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.	**Variable** suivant les secteurs réalimentés ou pas.
Thermalisme	Besoins exprimés en **volumes**, prélevés en nappe profonde.	**Nulle** car ressources déconnectées des eaux de surface.

VULNERABILITÉ DES USAGES (NON PRIORITAIRES) AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Thermalisme et thermoludisme

Les variations du régime des précipitations vont perturber la recharge des nappes, y compris profondes. Bien que la ressource mobilisée par le thermalisme ait un temps de séjour moyen de 32 ans avant d'être captée, il n'est pas possible de prédire avec certitude l'impact du changement climatique sur les stations thermales, d'autant plus que les données prospectives relatives à cette activité n'ont pas pu être collectées.

Extraction de granulats alluvionnaires

L'activité est globalement peu sensible aux effets directs du changement climatique mais plutôt aux épisodes extrêmes (risques d'inondation, dégâts matériels, conditions de travail difficiles dans ces carrières à ciel ouvert). Actuellement, les projets de création ou d'extension de carrières sont soumis à une évaluation environnementale, qui doit comporter une analyse de la vulnérabilité du projet et proposer des mesures visant à la réduire. Par ailleurs, le réaménagement des sites pourra localement contribuer au maintien de milieux favorisant la résilience du territoire face au changements climatiques à venir.

Pisciculture

L'information n'a pas pu être collectée pour les piscicultures à vocation non économique, mais cette activité sera vulnérable au changement climatique (entrainant des baisses de débits à certaines périodes de l'année, impactant la qualité des milieux et peut favoriser l'émergence d'agents pathogènes et de maladies). Sur celle de Riscle, un projet d'extension permettra d'augmenter légèrement la production mais surtout de placer les poissons dans des conditions favorables en prévision d'une dégradation du milieu (baisse de la disponibilité en eau), grâce à un système de recirculation de l'eau. Des systèmes de traitement sont également à l'étude. En revanche, l'eau ne pouvant être traitée ou refroidie, la pisciculture restera vulnérable à ces éléments.

Hydroélectricité

Le développement des climatiseurs provoque une hausse du besoin en électricité l'été, mais il reste très nettement inférieur aux besoins d'électricité de la période hivernale. Ainsi, il n'y aura pas de convergence entre lâcher de soutien d'étiage et optimisation hydroélectrique. Toutefois, les centrales hydroélectriques fonctionnant au fil de l'eau sont plus sensibles aux impacts du changement climatique en raison de l'allongement de la période d'étiage conduisant à une baisse de production.

Canoë-Kayak

La pratique est conditionnée à des débits minimaux dans les rivières et à la continuité des tronçons pratiqués.
L'accroissement de la variabilité des débits devrait déplacer cette activité vers des rivières de plaine ou vers la pratique sportive en bassins.

Agriculture

Plus que les autres usages, l'agriculture va être largement impactée : augmentation des aléas sur les cultures non irriguées et augmentation des besoins en eau des cultures. Étant le plus gros consommateur à l'étiage, l'agriculture présente le plus gros potentiel d'économies et serait le principal bénéficiaire des efforts fournis par le territoire. Le changement climatique aura pour effet de rendre le recours à l'irrigation plus nécessaire, notamment pour de nouveaux besoins (vigne, blé, tournesol). Par conséquent, il est probable que les restrictions d'usages soient plus fréquentes dans les prochaines années, fragilisant les exploitations et le tissu économique et social des secteurs ruraux. L'évolution de l'agriculture dépend donc de l'accès à la ressource en eau mais également des orientations nationales et européennes en matière de politique agricole.

Pêche de loisir

La vulnérabilité des espèces va dépendre fortement de l'évolution de la quantité d'habitat favorable et à leur capacité à coloniser de nouveaux secteurs vers l'amont du territoire.

Ski et stations de montagne

À l'horizon 2050, la hauteur de neige pourrait être divisée par deux à 2400 m, par trois à 1800 m et quasiment disparaître à 1 500 m. Les besoins en neige artificielle devraient donc augmenter mais seront limités. La question de la mutation de ce tourisme hivernal vers un tourisme estival est déjà engagée par le gestionnaire de la station de montagne de ce territoire, mais cela demande de trouver un nouvel équilibre économique qui peut prendre du temps.

VULNERABILITÉ DES USAGES (PRIORITAIRES) AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Eau potable

A équipements et comportements égaux, la consommation d'eau potable est corrélée au pic de température journalier, notamment en zone urbaine (*cf. étude du SAGE Nappe profondes de Gironde*). La hausse des températures sous l'effet du changement climatique devrait donc entraîner une hausse de la demande en eau potable. Toutefois, au regard de l'évolution de la population prévue (+1.3 % sur 30 ans), cette augmentation ne compensera pas la baisse tendancielle de la consommation d'eau par ménage, liée aux objectifs de rendements des réseaux, au développement d'équipements hydro-économes et de la récupération d'eau de pluie (*cf. Adour 2050, scénario tendanciel*).

Assainissement

La population du territoire devrait rester stable voire légèrement baisser par endroit, en lien avec le vieillissement de la population. Le niveau d'équipement est adapté à la population actuelle, cela devrait donc être suffisant à l'avenir. En revanche, la disponibilité des ressources pour diluer les rejets pourra évoluer avec le changement climatique, notamment avec une baisse des débits naturels de 20 à 30 % à l'étiage. Un exemple concret de difficulté à venir est la situation des stations d'épuration de Tarbes qui se rejettent sur l'Adour et sur l'Echez. Le canal de la Gespe qui dérive l'eau de l'amont de l'Adour vers l'Echez, avant la station de Tarbes Ouest, contribue à apporter le débit nécessaire à la dilution de ce rejet. Ainsi, avec des apports plus faibles de l'amont, il est possible qu'à certaines périodes de l'année le débit disponible ne soit pas suffisant pour diluer les rejets des deux stations d'épuration.

Milieux naturels

Les résultats de la dernière enquête (menée en 2011) sur les milieux humides remarquables montrent que 52 % d'entre eux se sont dégradés entre 2000 et 2010. Sur les zones humides de tête de bassin, la modification du régime des précipitations réduira la période de stockage des zones humides, ce qui impactera nécessairement les périodes de restitution de l'eau (lié à leur rôle d'éponge naturelle), contribuant à des étiages plus marqués. La baisse des débits estivaux conduira à un abaissement de la nappe, ce qui conduira à un décrochement des zones humides alluviales avec la nappe de façon plus fréquente et plus durable, et dégradera, voire conduira à la disparition, de ces milieux par assèchement. Les milieux humides sont donc particulièrement sensibles aux conditions climatiques et leur altération peut contribuer à l'aggravation des déséquilibres quantitatifs du territoire.

Espèces

Les changements climatiques vont contribuer à accentuer la sévérité des étiages et donc modifier l'abondance des populations piscicoles et leur répartition. La baisse des débits va entrainer une réduction de la diversité des habitats et des caches disponibles à cette période. Cela va également accentuer les enjeux de franchissement des seuils. Concernant les assecs, la plupart des espèces piscicoles pourront recoloniser les secteurs asséchés lorsqu'ils seront de nouveau en eau. Toutefois, les espèces qui se réfugient dans les zones profondes risquent de rester piégées et mourir lors d'assec total ou long. Sur les axes réalimentés et les milieux artificialisés (ex : canaux), les enjeux de gestion seront importants.

2.5 LE SCENARIO D'ÉVOLUTION AGRICOLE DU TERRITOIRE SANS PTGE

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du territoire, **une étude prospective a été menée pour évaluer les impacts économiques et financiers du changement climatique sur les activités agricoles du territoire**, d'après le modèle d'analyse construit par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) (*cf. analyse économique et financière du PTGE Adour amont 2021-2024).*

La première étape de cette analyse est de **caractériser et d'imaginer le portrait du territoire d'ici 2050 pour un scénario sans projet de territoire, également appelé scénario de référence**. Dans ce scénario, les acteurs s'adapteraient seuls aux impacts du changement climatique et à l'accroissement du déséquilibre quantitatif. L'étude mesure alors les pertes économiques et financières du secteur agricole et des collectivités induites par le scénario d'un territoire sans adaptation forte. Ce scénario de référence sera ensuite comparé avec celui du projet de territoire, qui comprend un programme d'actions pour réduire les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, afin d'évaluer son intérêt et sa faisabilité économique.

Pour mieux comprendre l'impact du changement climatique localement, l'étude économique et financière a **caractérisé le portrait du territoire à l'année zéro** des scénarios avec et sans projet de territoire. Ensuite, **l'année 50 du scénario sans projet de territoire a été mesurée**. Entre ces deux années, le changement climatique induit une **baisse de la disponibilité en eau** et une **hausse des besoins**, mais des **stratégies d'adaptations volontaires** des irrigants seraient mises en place.

Résultats de l'étude économique et financière pour un scénario sans projet de territoire

Perte progressive de la performance économique de l'économie agricole

Baisse de 6.7 à 18.3 M€ par an soit -8 à -11 % par rapport à la situation actuelle de la valeur ajoutée moyenne du territoire (agricole, filière et effets sur l'économie).

Baisse à long terme de la consommation annuelle d'eau

Baisse de 13 Mm^3 pour une perte moyenne de valeur ajoutée de 10.4 M€ par an. 61 % de cette perte est imputable au secteur agricole, 24 % aux filières et 15 % aux pertes induites sur le reste de l'économie. Réduction des prélèvements progressive entre l'année zéro et année 50 du scénario sans projet.

À retenir :

Une perte totale de valeur ajoutée de 121 M€ sur 50 ans (à prix moyen) imputable à la **baisse des volumes consommés et à la hausse des besoins en eau** d'irrigation pour maintenir des rendements, ou la **baisse des rendements** des cultures non irriguées

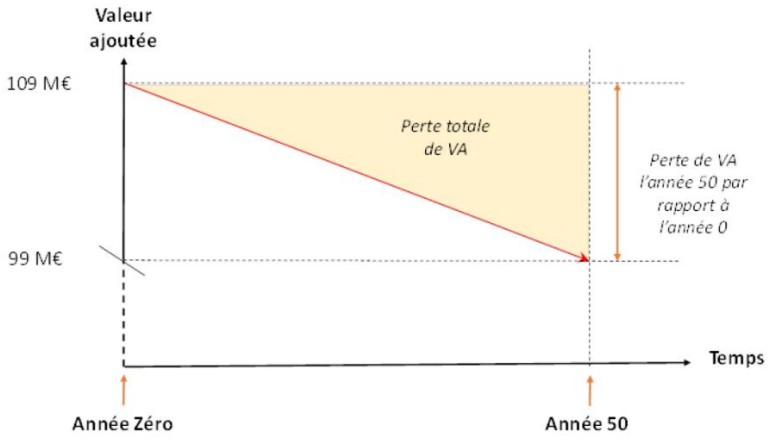

Différentiel de valeur ajoutée entre l'année zéro et 50 du scénario sans PTGE (INRAE, étude 2021-2024)

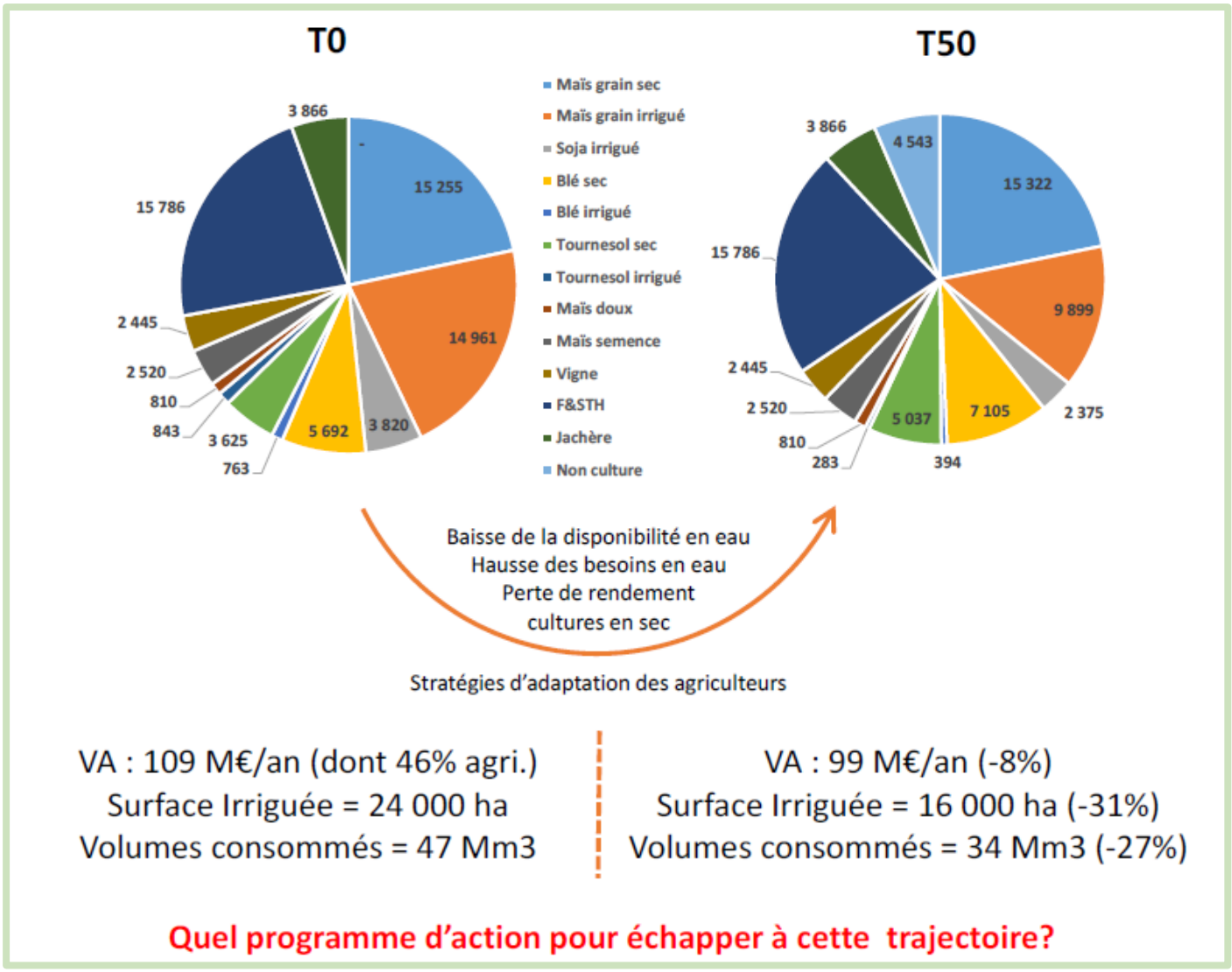

Source : étude économique et financière de l'INRAE (2021-2024)

PARTIE 2 - LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTGE ADOUR AMONT

L'élaboration du PTGE Adour amont est le fruit d'une co-construction de 6 ans avec les acteurs de l'eau de ce territoire. L'historique de son émergence et le dispositif de dialogue territorial mis en place pour aboutir à un diagnostic et à un programme d'actions partagés ont été présentés dans cette section.

1. LES OBJECTIFS D'UN PTGE

1.1 QU'EST-CE QU'UN PTGE ?

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau est un programme d'actions visant à **résorber durablement l'équilibre quantitatif d'un territoire**. Il est donc implanté sur un territoire en déséquilibre quantitatif, c'est-à-dire qui manque d'eau actuellement, ou qui est susceptible de manquer d'eau à l'avenir, pour satisfaire l'ensemble des besoins en eau des usages du territoire. Ces derniers sont généralement identifiés sur la base d'une fréquence de non-satisfaction des besoins en année quinquennale sèche, référence prise pour la gestion quantitative dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Adour Garonne).

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau a pour principale caractéristique d'être **issu d'une large concertation locale** impliquant une diversité d'acteurs concernés par le déséquilibre quantitatif (ou leurs représentants, selon la taille du territoire) et s'appuie sur trois familles de leviers d'actions : les **économies d'eau**, une **meilleure gestion** de l'eau, incluant la mobilisation de **solutions fondées sur la nature** pour assurer la **résilience du territoire et, si nécessaire, la mobilisation de ressources complémentaires**. Une fois le programme d'actions validé, le déploiement des solutions identifiées est décliné par les participants dans une **démarche volontariste**. Le **projet partagé** qui aboutit de cette démarche doit permettre d'atteindre un équilibre durable entre besoins en eau et ressources disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et en anticipant et s'adaptant au changement climatique.

Il se distingue ainsi du contrat de bassin qui bénéficie de financements spécifiques et balaye davantage de thématiques de l'eau (qualité, milieux naturels, etc.) et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil de planification dans le domaine de l'eau qui dispose d'une portée règlementaire.

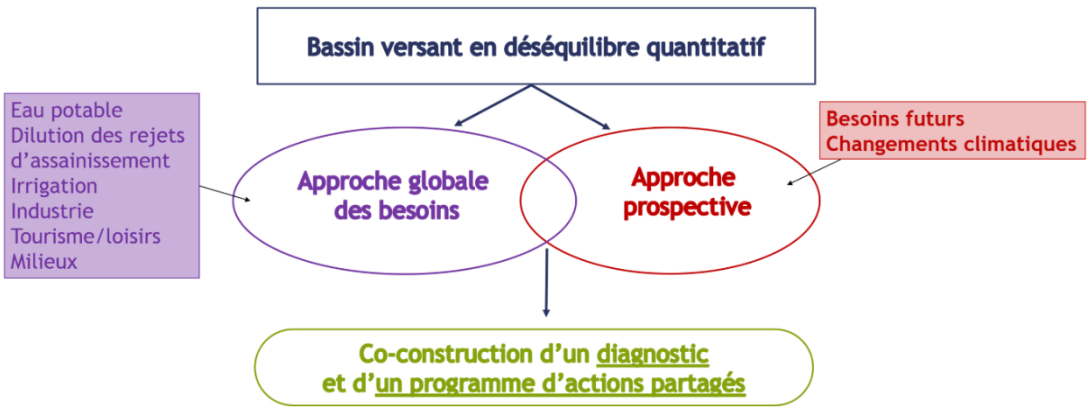

Les objectifs et le déroulement des PTGE sont **encadrés par des instructions gouvernementales** depuis le **4 juin 2015**. Par la suite, cette instruction a été modifiée par celle du **7 mai 2019 et de son additif le 17 janvier 2023**. Pour plus d'informations sur les préconisations de mise en œuvre d'un PTGE, se référer au guide produit en 2023 par le Ministère de la transition écologique : Guide d'élaboration et de mise en œuvre des PTGE - 2023[3]

[3] https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/Guide%20projet%20de%20territoire%20gestion%20de%20l%27eau_light.pdf

1.2 UN PTGE SUR L'ADOUR EN AMONT D'AIRE-SUR-L'ADOUR, LA SUITE LOGIQUE D'UN HISTORIQUE DE TRAVAIL TERRITORIAL

Le bassin de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour, affluent de l'Arros exclu, est **historiquement identifié en déséquilibre quantitatif important** par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne 2016-2021. Pour résorber ce déséquilibre, un plan de gestion des étiages puis un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont été élaborés en concertation. Ils ont abouti à une stratégie de déploiement d'économies d'eau, de meilleure gestion et de création de plusieurs réservoirs de réalimentation des cours d'eau pour compenser partiellement les prélèvements ou soutenir les débits d'objectifs d'étiage et la vie des rivières lors des années les plus sèches. **Depuis les années 2000, les acteurs locaux ont donc engagé des actions d'optimisation de la ressource et travaillé de concert à améliorer la gestion de l'eau.**

Parmi les réservoirs identifiés pour compléter cette stratégie, le réservoir de la Barne a été mis en service en 2015 sur le complexe de Cassagnac. Depuis **l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015** à destination des Agences de l'eau et plus encore depuis **celle du 7 mai 2019 et de l'additif en date du 17 juin 2023**, les territoires en déséquilibre doivent revoir leurs stratégies de résorption du déséquilibre, en intégrant notamment les évolutions climatiques. Si ces instructions n'ont pas influencé le volontarisme des acteurs locaux pour le déploiement des économies d'eau et d'une meilleure gestion, elles ont stoppé la réalisation des réservoirs identifiés dans le SAGE tant que les efforts à fournir n'avaient pas été requestionnés, repartagés et chiffrés avec une approche prospective.

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire sur l'Adour **s'inscrit donc dans cet historique local**. Il a été l'occasion de requestionner l'équilibre entre besoins en eau et ressources disponibles en 2019 grâce à une amélioration des connaissances et à de nouvelles données de prospective. En raison de ce **lien étroit avec le SAGE**, dont il constitue une part importante de la déclinaison opérationnelle de son volet quantitatif, la **commission locale de l'eau de l'Adour amont constitue le comité de pilotage de la démarche**.

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTGE ADOUR AMONT

2.1 LE DISPOSITIF DE DIALOGUE TERRITORIAL

Étapes de la phase d'élaboration du PTGE Adour amont

Dès 2015, **l'Institution Adour**, en tant qu'établissement public territorial de bassin dont le rôle est de faciliter et de coordonner la gestion équilibrée de la ressource en eau, s'est positionnée en faveur d'un portage d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau sur le bassin de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour.

Afin de poser le socle du dispositif de concertation, du portage et du contenu de la démarche, les services de l'Etat ont lancé en 2017 un **audit préalable** pour recueillir les attentes des acteurs locaux sur cet outil alors émergeant. Il a abouti à la rédaction d'une **feuille de route**, validée par la commission locale de l'eau en 2018 et signée par les Préfètes des Hautes-Pyrénées et du Gers, adressée à l'Institution Adour, après la reconnaissance de la légitimité de la structure à porter la démarche. Cette feuille de route défini le périmètre du projet de territoire, sa gouvernance, les moyens alloués à son élaboration et les prestations qui seront externalisées. Ces prestations concernent notamment la réactualisation du bilan besoins-ressources dont le cahier des charges a été partagé avec les acteurs de la démarche, les études socio-économiques et l'accompagnement à la concertation par une société spécialisée en ingénierie de la concertation.

Par ailleurs, l'Institution Adour a sollicité la **commission nationale du débat public (CNDP) pour nommer un garant de la concertation**. Son rôle est de s'assurer de la qualité du processus de concertation, notamment que l'ensemble des acteurs en présence disposent des informations pertinentes afin de garantir leur participation effective.
Contact du garant : michel.riou@garant-cndp.fr
Le processus d'élaboration du PTGE se divise en deux grandes étapes : la co-construction d'un **diagnostic du territoire** (2018-2022) et la co-construction d'un **programme d'actions** pour répondre aux enjeux du diagnostic (2021-2024).

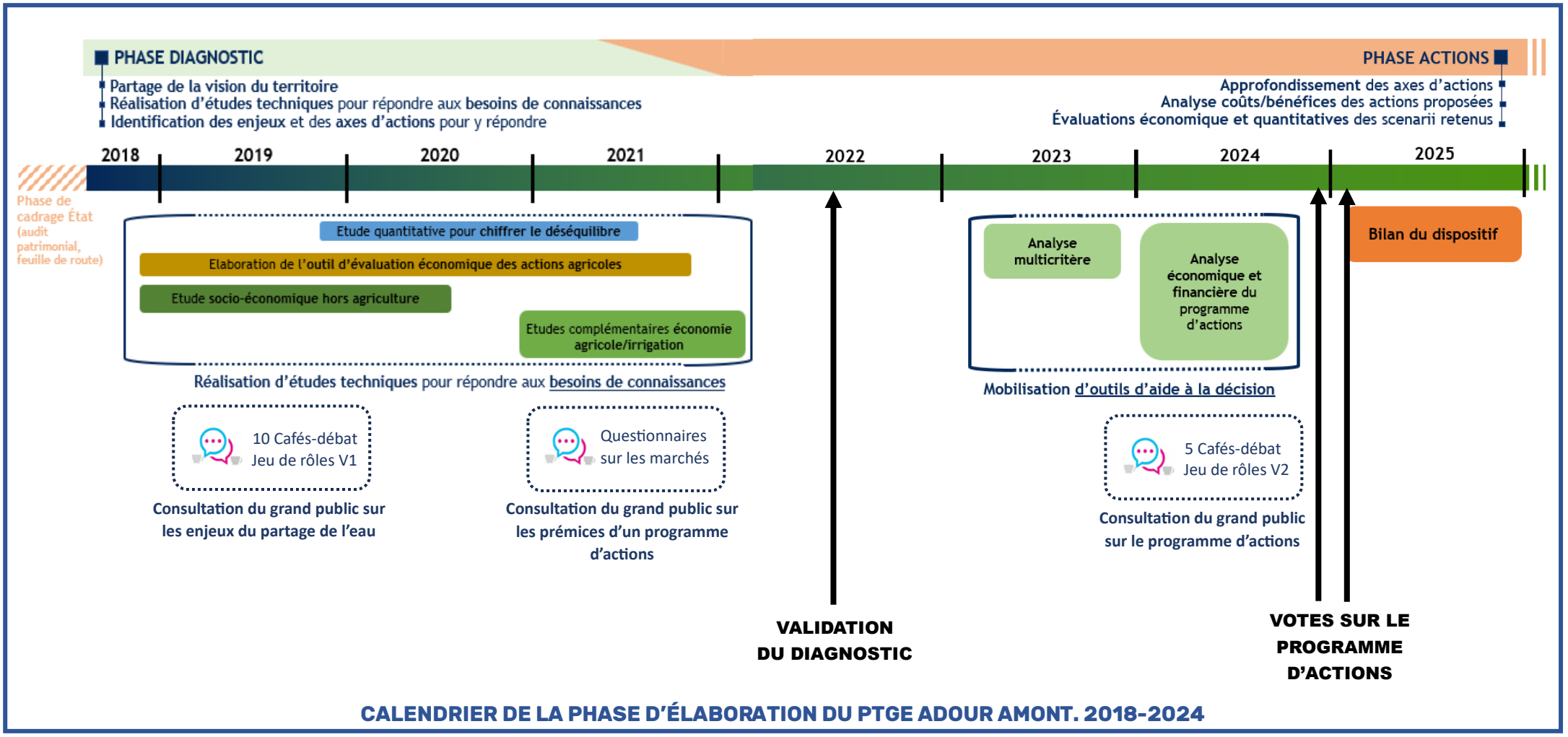

CALENDRIER DE LA PHASE D'ÉLABORATION DU PTGE ADOUR AMONT. 2018-2024

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC :

- 10 cafés-débat grand public (50 pers)
- 13 ateliers de co-construction entre acteurs
- 3 assemblées générales
- 2 journées de terrain
- 5 comités de suivi
- 10 comités techniques

ÉLABORATION DES ACTIONS :

- 5 cafés-débat grand public (50 pers)
- 12 ateliers de co-construction entre acteurs
- 3 assemblées générales
- 1 comité de suivi
- 2 Comités techniques

Le dispositif de dialogue territorial

La phase d'élaboration du PTGE Adour amont a été principalement co-construite par les membres d'un groupe de concertation, appuyés par des acteurs institutionnels pour suivre et valider les grandes étapes de la démarche.

Le groupe de co-construction est composé d'acteurs locaux, des représentants des usagers économiques et non-économiques de l'eau et des élus locaux. La condition définie pour participer aux discussions au sein de ce groupe a été la suivante **:** être le représentant d'acteurs travaillant ou résidant sur le territoire ayant un intérêt dans la gestion locale de l'eau. La composition du groupe a été conçue de manière à assurer la **diversité des points de vue des acteurs du territoire et d'être ouverte et flexible** en fonction des besoins du projet, d'autant plus en raison de la durée de cette démarche qui s'est déroulée pendant 6 ans. Par conséquent, **les personnes présentes ou représentantes des structures invitées dans cette concertation ont évolué selon l'avancement du PTGE.** La liste des participants ci-dessous est une synthèse non exhaustive de l'ensemble des personnes ayant participé au projet.

Liste des structures ayant participé à l'élaboration du PTGE Adour amont (non exhaustif) :

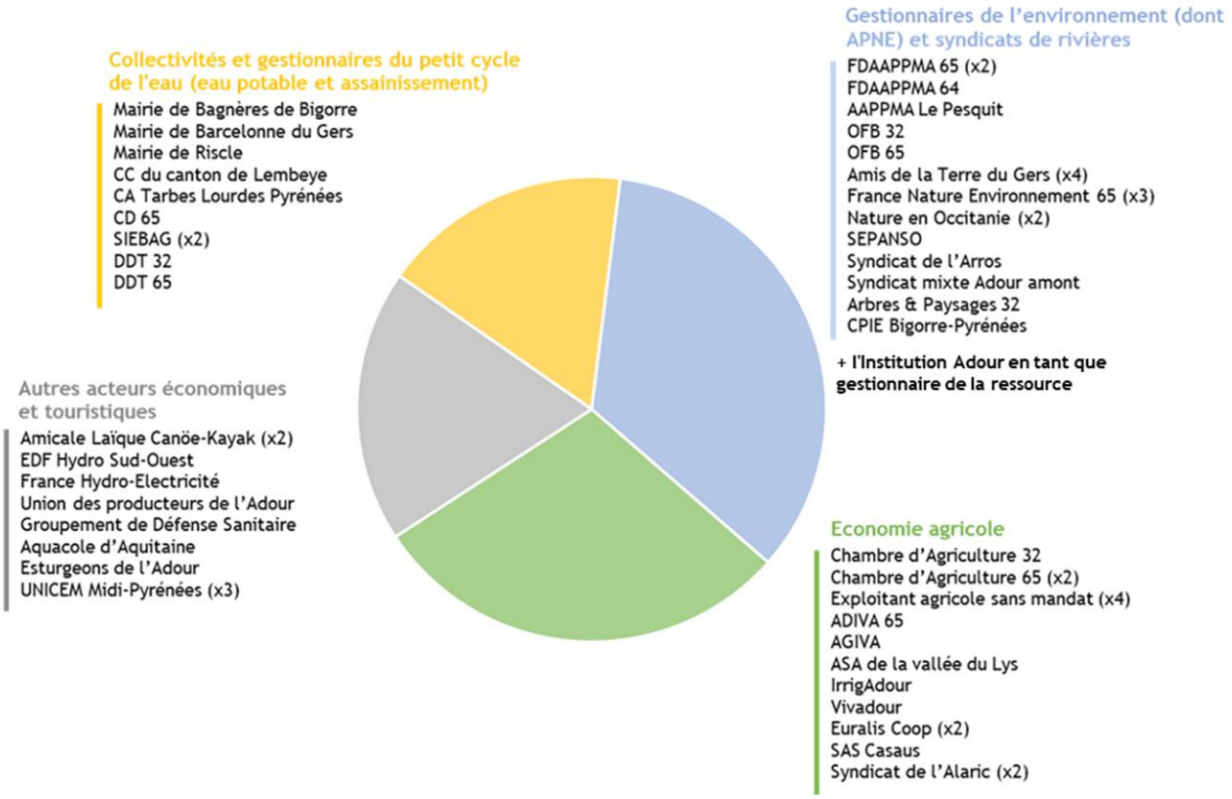

Pour répondre aux enjeux identifiés lors de l'audit patrimonial, **le groupe de co-construction a été divisé au sein de différentes instances,** en fonction de l'avancement et des besoins du PTGE :

° par **sous-territoires**, pour faire ressortir les spécificités locales, entre les secteurs plaine, urbain et montagne ;

° par **groupes d'acteurs,** pour approfondir des points spécifiques liés à leur activité ;

° par une **assemblée unie**, pour favoriser les échanges et le partage. Tous les éléments travaillés par sous-territoires, groupes d'acteurs ou en bilatéral ont systématiquement été présentés et partagés avec l'ensemble des participants à la concertation lors d'assemblées générales. Ce format a d'ailleurs été privilégié lors de l'élaboration du programme d'actions.

En complément du groupe de co-construction, **les instances de suivi et de validation** (services de l'Etat et la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont) ont veillé à la **cohérence de la démarche avec le cadre règlementaire existant** (instructions ministérielles et SAGE) au sein des instances du Comité Technique et du Comité de suivi.

À noter que **le grand public** a également été informé de la démarche et interrogé sur le programme d'actions en cours d'élaboration, par le biais de **15 cafés-débat** (pour lesquels un jeu de rôles a été créé pour faciliter les échanges) **et de questionnaires sur les marchés du territoire**. Les retours ont permis de retravailler les actions envisagées, notamment celles impactant directement les citoyens.

Synthèse du dispositif de concertation

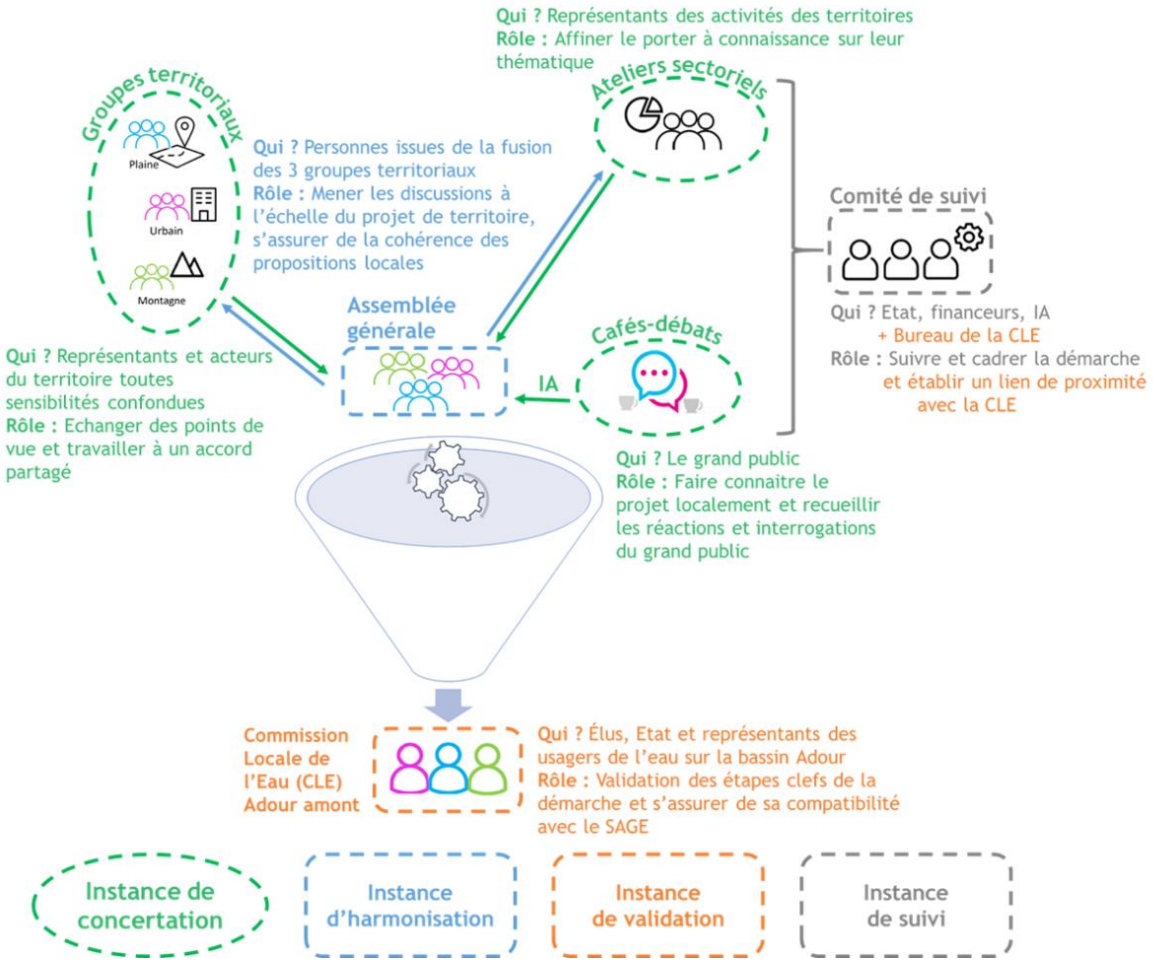

Le dispositif de dialogue territorial en images

Organisation d'ateliers avec les instances de co-construction pour élaborer collectivement le diagnostic du territoire et le programme d'actions du PTGE

Organisation de cafés-débat dans des bars du territoire, et distribution de questionnaires sur les marchés pour informer et consulter le grand public sur la démarche du PTGE

2.2 LE RÔLE DES ÉTUDES ET DES OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

Les discussions et les décisions prises au sein de la démarche du PTGE Adour amont ont été alimentées par les résultats de différentes études. *Pour plus d'informations, la synthèse des études citées ci-dessous sont disponibles sur le site de l'Institution Adour https://www.institution-adour.fr/projet-de-territoire-adour-en-amont-aire/demarche.html*

La phase d'élaboration du **diagnostic territorial** a nécessité une **meilleure connaissance du déséquilibre quantitatif**, se traduisant par une ré-actualisation de l'étude bilan besoins ressources et une implication des membres du groupe de co-construction dans l'élaboration du cahier des charges de l'étude. Le BBR, qui estime l'écart entre les ressources en eau disponibles et les usages du territoire, a permis de ré-évaluer le déséquilibre actuel à 3,5 Mm^3 et d'estimer le déséquilibre futur à 20 Mm^3 selon les prospectives climatiques. Les résultats de cette étude constituent le fondement de la stratégie de réduction du déséquilibre quantitatif du PTGE Adour amont, sur laquelle le programme d'actions s'appuie.

L'élaboration du diagnostic a aussi été alimentée par les résultats d'études agricoles complémentaires pour **mieux comprendre la place de l'irrigation dans l'économie agricole locale** (Diagnostic agraire du nord du bassin Adour amont, 2021, AgroParisTech ; étude CERFRANCE, 2021 ; étude de la socioéconomie agricole, IRSTEA, 2019). Une étude socioéconomique hors agriculture a également été menée pour **identifier les enjeux économiques des autres activités en lien avec l'eau présente sur le territoire** (MC2 Consultants, 2020).

En phase d'élaboration du **programme d'actions**, des études et outils ont été mobilisés pour **aider à la décision du groupe de co-construction, dans le choix et la priorisation des actions à intégrer dans le projet de territoire**. Une analyse multicritère a été produite en 2023 pour **comparer les enjeux de chaque action** concernant les coûts de mise en œuvre, leur acceptabilité, les bénéfices quantitatifs et non quantitatifs attendus.
En application du guide rédigé par l'INRAE[4], une **analyse économique et financière du projet de territoire** à dominance agricole a été menée, afin d'évaluer économiquement les scénarios avec et sans projet de territoire dans un contexte de changements climatiques (2021-2024). Les autres activités économiques du territoire (pisciculture, gravières, stations de montagne etc..) ne sont pas intégrées dans cette étude.

[4] https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Guide-approche-%C3%A9conomique_version%20finale%281%29.pdf

PARTIE 3 - LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PTGE ADOUR AMONT : UN MIX DE SOLUTIONS FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'élaboration du programme d'actions du PTGE Adour amont est issu de 3 ans de co-construction avec les acteurs de l'eau du territoire, et d'une consultation auprès du grand public. Cette stratégie de réduction du déséquilibre quantitatif est basée sur des principes et des enjeux locaux soulevés en phase de diagnostic, qui ont ensuite été déclinés de manière opérationnelle au sein de fiches acteurs et de fiches actions. À noter, l'ensemble des solutions envisagées sont volontaires et sont issues des besoins exprimés par les acteurs locaux, dans la limite du cadre règlementaire et financier de leur période d'élaboration.

1. LES PRINCIPES FONDATEURS DU PTGE ADOUR AMONT

Principe 1 – Les problématiques intégrées dans le PT3A répondent aux besoins du territoire

Les principes préalables de co-construction fixés par l'Etat (2018)

Pour cadrer l'élaboration de la démarche, l'État a réalisé en février 2018 une lettre de mission fixant des **principes-clefs de la co-construction à destination du maître d'ouvrage** :

> « *Construire un accord de vision avec les acteurs du territoire, au travers d'une approche prenant en compte l'ensemble des besoins, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs et la compensation des impacts du changement climatique, afin de les mettre en perspective avec les ressources actuelles disponibles, dans le but de définir les différents outils et stratégies possibles visant à répondre aux besoins de l'ensemble du bassin.* »

Pour ce faire, à la suite d'un audit préliminaire qui s'est déroulé en 2016 et 2017, l'État a défini des principes de construction du projet de territoire, qui ont guidé la démarche et abouti à la réalisation du diagnostic et du programme d'actions :

- Replacer les **territoires au cœur de l'élaboration du projet** de territoire pour la gestion de l'eau, afin de laisser une grande place aux espaces de dialogue et de rencontre entre territoires et ne pas se limiter à un projet institutionnel hors sol ;
- Incarner les préoccupations locales sur l'eau en **liant les enjeux quantitatifs avec d'autres aspects de la ressource en eau** : qualité, milieux, changements climatiques ;
- Mobiliser une **gouvernance multi-échelles** en organisant des espaces de dialogues **reposant sur des territoires perçus et vécus** : secteur montagne, secteur urbain et secteur de plaine ;
- **Ne pas omettre les interactions inter-bassins** dans la démarche (principalement en phase d'élaboration du programme d'actions).

Le dialogue territorial du PTGE Adour amont s'est donc organisé autour du **principe de co-construction avec les acteurs de l'eau du territoire**, au sein de différentes instances de discussion : ateliers par groupes d'acteurs, par territoires et par une assemblée unie *(cf. Partie 2 de ce document)*.

Les thématiques traitées et/ou exclues dans le PTGE ont été définies lors de l'élaboration du diagnostic par les acteurs locaux (2018-2022)

Lors des premiers ateliers avec le groupe de co-construction, une analyse des sujets à traiter dans le diagnostic du PT3A a été discutée entre les acteurs. L'objectif de ce travail n'était pas d'écarter des sujets selon leur intérêt pour leur territoire mais **au regard des possibilités d'actions offertes par l'outil PTGE en 2018**.

Ainsi, **certains enjeux territoriaux ont été identifiés comme décorrélés de l'enjeu de déséquilibre quantitatif** (ou corrélés de façon indirecte mais pour lesquels l'enjeu principal n'était pas en adéquation avec l'objectif du projet de territoire) **ou relevant d'autres programmes** (plans pluriannuels de gestion des syndicats de rivière, SAGE, etc.). Les thématiques qui ont été discutées concernent principalement celles qualitatives et des milieux naturels, évoquées dans l'instruction ministérielle cadrant les projets de territoire et dépendant des enjeux locaux.

Ont été retenues dans le PTGE les thématiques de qualité liées à :

- La qualité des masses d'eau (dans la mesure où les besoins des usages et des milieux compris sont étroitement corrélés à une double lecture quantité-qualité) ;
- L'aménagement du bassin (sols, haies, …) ;
- La qualité de l'eau en lien avec l'assainissement collectif et la réutilisation des eaux usées traitées ;
- Les zones et milieux humides, mais leur manque de connaissance est identifié comme une limite possible au programme d'actions et sont déjà concernées par d'autres démarches complémentaires.

Ont été exclues du PTGE les thématiques liées à :

- La densification du réseau de mesure des stations de qualité de l'eau ;
- Les espèces exotiques et envahissantes (peu d'enjeux quantitatifs, outil PTGE peu adapté, inventaires déjà réalisés par des organismes) ;
- Les décharges (leur recensement et leur suivi est déjà intégré à d'autres démarches, et le PTGE n'a pas de portée règlementaire) ;
- Les nappes profondes (seules les nappes d'accompagnement des cours d'eau sont pris en compte dans le PTGE car elles sont concernées par des prélèvements impactant l'hydrologie superficielle). *Les usages concernés par les eaux souterraines ont toutefois été intégrés au diagnostic* ;
- Les problématiques locales liées à l'assainissement non collectif ;
- Et autres sujets non abordés par les acteurs lors du diagnostic.

Principe 2 – Le programme d'actions envisagé dans le PTGE doit répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic

L'élaboration du diagnostic du PTGE Adour amont par le groupe de co-construction a fait émerger des enjeux locaux. Les acteurs du territoire ont alors défini **4 principaux enjeux communs** (non hiérarchisés) pour répondre au déséquilibre quantitatif, qui seront à prendre en compte lors de la phase d'élaboration du programme d'actions et qui ont été déclinés en fonction des usages.

La conservation du patrimoine naturel présent sur ce territoire est indispensable. L'adaptation et le développement des activités doit nécessairement le prendre en compte.

La conciliation est nécessaire pour partager une ressource limitée à certaines périodes. Trouver des synergies possibles entres usages permet d'unifier un territoire face à une problématique commune.

L'eau est essentielle au développement social mais aussi économique de ce territoire. Le maintien d'activités économiques entretient le tissu social parfois fragile de celui-ci.

Un territoire résilient peut être défini comme ayant la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement en faisant face aux contraintes futures liées à l'accès à l'eau.

Synthèse des enjeux en fonction des usages de l'eau du territoire

EAU POTABLE

1- Contraintes structurelles favorisant les pertes des réseaux de distribution

2- Faible capacité d'investissements liée à une gouvernance locale

3- Risques de conflits d'usages en lien avec la qualité de la ressource

ASSAINISSEMENT

1- Peu de connaissances sur les secteurs problématiques de l'assainissement non collectif

2- Conformité des stations et des réseaux

3- Hydrologie trop faible pour la dilution des rejets

THERMALISME

1- Maintien de cette activité économique sur le Haut-Adour

EXTRACTION DE GRANULATS

1- Maintien de cette activité économique sur le territoire

2- A l'écoute du territoire pour des projets d'aménagement après exploitation

PISCICULTURE

1- Besoin d'un débit suffisant pour élever des poissons dans de bonnes conditions

2- Besoin d'une régularité des débits de l'Adour

3- Impacté par la mauvaise qualité de l'eau

HYDROÉLECTRICITÉ

1- L'irrégularité des débits limite le développement de l'activité sur l'Echez

2- Contrainte économique forte liée à la continuité écologique pour le développement de l'hydroélectricité par de petites structures

3- Le déstockage estival contribue au soutien d'étiage

4- En attente de projets multi-usages

SPORTS D'HIVER

1- Maintien d'une activité économique liée au tourisme de montagne sur le territoire

2- Adapter les pratiques et l'offre touristique à l'évolution des conditions climatiques

CANOË-KAYAK

1- L'irrégularité artificielle des débits sur le Haut-Adour a un impact sur cette activité

2- Pas d'attente d'une modification artificielle de l'hydrologie pour maintenir la pratique

3- Des milieux préservés constituent un cadre privilégié pour la pratique

PÊCHE DE LOISIRS

1- L'irrégularité artificielle des débits sur le Haut Adour peut nuire à la vie piscicole (mais aide à la maintenir en période de basses eaux)

2- Les débits doivent être suffisants pour assurer un bon fonctionnement de la biologie des cours d'eau

3- L'eau doit être de bonne qualité pour conserver les espèces repères

MILIEUX NATURELS

1- Des milieux naturels riches, diversifiés et en bon état amortissent les effets du changement climatique

2- Manque de connaissances sur les zones humides

3- Besoin d'une qualité d'eau suffisante pour assurer les fonctionnalités des milieux

AGRICULTURE

1- Sécurisation de la ressource pour garantir les rendements et assurer le maintien de l'activité économique

2- Diversité paysagère

En tant qu'instance décisionnelle du PTGE Adour amont, la CLE du SAGE Adour amont a été amenée à se prononcer sur le diagnostic du PTGE le 30 mai 2022 mais également sur sa stratégie visant à être déclinée en actions opérationnelles lors de l'élaboration du programme d'actions. Cette validation à l'unanimité (avec une abstention) s'est accompagnée de principes préalables édictés par la commission, complémentaires à ceux du groupe de co-construction :

« *Pour répondre à l'objectif de résorption durable du déséquilibre quantitatif ainsi qu'aux enjeux identifiés dans le diagnostic, la stratégie proposée se décline en axes et orientations. Cette stratégie doit être appréhendée en gardant à l'esprit les* ***principes préalables*** *liés à l'interdépendance des acteurs et des territoires vis-à-vis de la ressource en eau, à savoir :*

- *le* ***développement de solidarités intra- et inter-bassins****, que ce soit au sein du territoire ou avec les bassins voisins,*
- ***la responsabilité des territoires*** *pour intégrer un développement territorial en adéquation avec la ressource,*
- *l'****adaptation de la gouvernance****, si nécessaire, pour* ***se donner les moyens de réaliser des actions ambitieuses****.* **»**

Principe 3 - Les démarches et les efforts déjà réalisés, ou en cours, doivent être pris en compte dans l'élaboration du programme d'actions du PTGE

Avant l'émergence d'un PTGE sur le bassin Adour amont, le territoire était déjà engagé dans une dynamique collective de diminution de la tension sur la ressource en eau, **à travers des démarches** (ex : SAGE Adour amont, Plan de Gestion des Étiages) **ou à travers des actions d'économies d'eau et de meilleure gestion**. En effet, le territoire est identifié en déséquilibre quantitatif par le SDAGE depuis 2016 et connait des périodes de restrictions fréquentes en période d'étiage.

Ainsi, le PTGE Adour amont s'inscrit dans cette dynamique, en élaborant un **programme d'actions complémentaire à celles qui pré-existent déjà localement**. Les exemples de démarches et d'actions déjà menées, ou en cours, sur le territoire sont décrits ci-après (*liste non exhaustive*).

	SAGE Adour amont	En tant qu'outil de planification et de concertation locale sur la gestion de l'eau, le SAGE Adour amont constitue une instance incontournable du territoire. Cette démarche intègre déjà les enjeux liés à l'eau potable, la qualité de l'eau, la gestion quantitative (déclinée à travers le PTGE Adour amont) et les milieux naturels. Au-delà de la mise en réseau des acteurs locaux, le SAGE Adour amont reste un document de planification à portée règlementaire, avec lequel le PTGE Adour amont doit être compatible.
	Actions de gestion de la ressource en eau	• Des comités de gestion tout au long de la saison de basses eaux impliquant tous les acteurs concernés afin de mobiliser plus efficacement les ressources naturelles et stockées en fonctions des besoins exprimés. • Inventaire des canaux du Gers et des Hautes-Pyrénées pour améliorer la connaissance du système Adour amont. Cela permet de dériver la ressource des cours d'eau uniquement sur les endroits où cela est nécessaire et connaître les réseaux les plus sollicités pour améliorer la prise d'eau. • Équipement de stations de mesure de débit et de prises d'eau sur les canaux pour une gestion plus fine du réseau hydrographique. • Sécurisation et fiabilisation des points de mesure (exemple : équipement de prises d'eau de canaux avec des vannes télé-gérées). • Mobilisation de nouvelles ressources (réservoir de la Barne en 2015, aménagement de la gravière de Vic-en-Bigorre). • Conservation d'un point nodal unique à Aire-sur-l'Adour sur ce territoire afin d'arriver à une cohérence de gestion sur tout l'Adour amont. • Gestion différenciée sur l'Echez depuis 2018 afin d'éviter les assecs sur la partie non-réalimentée de ce bassin.
	Actions d'optimisation de l'irrigation agricole	• Émission de bulletins d'irrigation réguliers pendant la campagne pour aider les irrigants à évaluer le volume d'eau nécessaire à leur culture au moment considéré. Ces bulletins se basent notamment sur un réseau de parcelles de références permettant d'évaluer le besoin d'irrigation en cours de saison. • Suivi de l'humidité des sols à l'aide de sondes tensiométriques à la parcelle (conseil individuel). Ainsi, l'irrigant connaît mieux les besoins réels de ses cultures et prélève la juste quantité d'eau. • Arrêt progressif de l'irrigation des grandes cultures par submersion (fin en 2021). Cette pratique est en effet plus gourmande en eau que l 'irrigation par aspersion. • Mesures anticipatrices des arrêtés de crise, tours d'eau volontaires, sous l'égide de l'organisme unique de gestion collective (OUGC Irrigadour) de prélèvements agricoles Irrigadour. Cela permet de décaler voire d'éviter les mesures de restriction réglementaires. • Information directe et constante des irrigants via un système de SMS et de mails. Le gestionnaire du soutien d 'étiage peut ainsi anticiper les pics de prélèvements dans le milieu et ajuster le plus finement les lâchers des réservoirs en évitant ainsi les variations trop brutales de débits (efficience de gestion). • Conseil et promotion de matériel hydro-économe (Chambres d'agriculture).

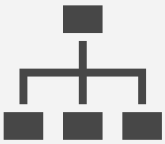

Équipements industriels et amélioration des réseaux

- Équipement de la pisciculture de Riscle de système de recirculation afin de fonctionner avec jusqu'à 80% de recirculation sur de courtes périodes et limiter les besoins en eau en période d'étiage.
- Optimisation du circuit de lavage des sables et graviers des sites d'extraction de granulats afin de baisser la quantité d'eau nécessaire à cette activité.
- Lutte contre les fuites des réseaux d'alimentation en eau potable, principalement dans les différentes zones urbaines (Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, …)

Principe 4 – Élaborer une stratégie réaliste de résorption du déséquilibre à travers un programme d'actions sur 25 ans, d'ici 2050

Le processus de choix et de priorisation des actions du PT3A, par les acteurs locaux

En tenant compte des 3 principes précédents, les acteurs du PTGE Adour amont ont élaboré un programme d'actions comprenant des **mesures opérationnelles pour engager une trajectoire de réduction du déficit quantitatif actuel et futur**. Les actions ont été proposées par les acteurs du territoire au sein des instances de co-construction, puis affinées et ajustées avec la **vision collective des acteurs de ce territoire**. Aucune action n'a été exclue par principe lors de cette étape, toutes les propositions ont été **discutées et étudiées pourvu que l'outil PTGE permette d'y répondre par l'un des leviers dont il relève** (économie d'eau, meilleure gestion, mobilisation de ressources complémentaires) **de manière opérationnelle**.
Ces règles ont été partagées et actées collectivement dès les premiers ateliers de concertation.

La priorisation des actions par le groupe de co-construction a été alimentée par les **outils d'aide à la décision** (études économiques, analyse multicritères, étude de prospective climatique), par les **conditions de financement** existantes au moment de ces discussions, le **cadre règlementaire**, et les **attentes des instructions PTGE**.

Le principe clé qui a guidé le choix et la priorisation des actions est **l'objectif d'élaborer un programme d'actions opérationnel, réaliste et réalisable, financé, volontaire et souhaitable par le territoire pour réduire le déficit quantitatif.** Les actions qui ont été identifiées comme souhaitables par les acteurs mais qui n'était pas réalisables pour des raisons financières ont été inscrites dans le programme d'actions dans une partie distincte afin de les garder en mémoire lors de la phase de mise en œuvre, si les financements évoluent d'ici 2050.

La trajectoire de réduction du déficit quantitatif visée par le programme d'actions

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme d'actions nécessite le **respect de la « capacité de faire » des acteurs du territoire.** Il importe que les maîtres d'ouvrages ciblés pour les actions à réaliser soient en mesure de tenir leurs engagements, tant en termes d'investissements que de fonctionnement le cas échéant. Le contexte économique évoluant rapidement, cette capacité financière peut être amenée à évoluer. Le principe de « capacité de faire » est essentiel pour la bonne mise en œuvre ultérieure des engagements individuels et collectifs, et a nécessité une phase de co-construction adaptée avec les porteurs d'actions. De fait, le groupe de co-construction a cherché à **conjuguer au mieux l'ambition globale et nécessaire du programme avec la capacité économique et opérationnelle des partenaires volontaires,** aboutissant à une **trajectoire de réduction de prélèvements dans les eaux superficielles en période de basses eaux de 12,5 à 16,5 Mm^3**.

La prise en compte des capacités de faire des acteurs locaux est un principe qui avait été évoqué dès l'élaboration du diagnostic :

> « *Bien que le PTGE ait des objectifs clairs d'adaptation du territoire pour le rendre résilient face au changement climatique,* ***la démarche doit également tenir compte du cadre général qui s'impose aux différents usages****. Qu'on le veuille ou non, les* ***réalités économiques des usages de l'eau rendent certaines mutations en profondeur inacceptables car non viables*** *à court terme ou présentant trop d'incertitudes pour être largement engagées. Pour être pertinentes,* ***les actions proposées devront être économiquement compatibles avec le cadre global actuel*** *(politique agricole commune, réalités économiques des entreprises, logique d'offre et de demande…).* ***Les financements publics débloqués pour la mise en œuvre de ces actions devront permettre de rendre cela possible.*** *[…] Pour la plupart des usages, le cadre règlementaire actuel fixe déjà des objectifs minimaux de bonne gestion de la ressource en eau. Pour être pertinent, l****e PTGE doit proposer des leviers permettant d'aller au-delà des efforts déjà mis en œuvre*** *tout en respectant des logiques économiques pour les activités concernées. La règlementation en vigueur s'applique également aux actions qui seront amenées à être proposées. Il faudra donc* ***s'assurer de la faisabilité règlementaire de ces actions****. »*

L'objectif visé par le PTGE Adour amont de **12,5 à 16,5 Mm³** reste néanmoins inférieur aux projections de l'étude BBR qui estime un déséquilibre à environ 20 Mm³ en 2050. Toutefois, **les objectifs fixés par le programme d'actions du PTGE Adour amont permettent de compenser le déséquilibre de court et moyen terme**. En ce sens, **un point d'étape sera réalisé en phase de mise en œuvre vers 2030-2035** pour engager des réflexions sur des actions complémentaires à mettre en place **pour répondre au déséquilibre de 20 Mm³** en tenant compte de différents paramètres tels que :

- L'évolution des **financements**, en tenant compte des actions pré-identifiées comme souhaitables mais non finançables lors de l'élaboration ;
- Le **bilan de la mise en œuvre** des actions à partir des 5 premières années et le **respect des engagements** individuels des acteurs, ainsi qu'un état des lieux des évolutions des capacités financières des porteurs de projets ;
- Les **connaissances supplémentaires sur les prospectives climatiques**, apportées par l'étude Explore 2 ou des études équivalentes ;
- **L'évolution du cadre règlementaire** liée à de futurs travaux sur les volumes prélevables, les autorisations uniques de prélèvements (**AUP**) et la possible révision des débits objectifs d'étiages (**DOE**) par l'Etat.

Pour guider la phase de mise en œuvre, et faciliter la réalisation des actions, le programme d'actions s'accompagne de **fiches acteurs**. Ces fiches **synthétisent les engagements volontaires individuels de chaque acteur**, et planifient avec précision des moyens financiers, humains et temporels la mise en œuvre de chaque action par les acteurs porteurs et/ou partenaires. **Ce document fera également l'objet des signatures d'engagement des structures porteuses** dans leur volonté à mettre en place les actions sur lesquelles ils ont été identifiés (comme cela est demandé dans l'additif à l'instruction du 7 mai 2019 relatif aux PTGE[5]).

La **trajectoire de réduction du déséquilibre quantitatif** visée par le programme d'actions **tient compte de la « capacité de faire » des acteurs identifiés et du cadre général qui s'impose aux différents usages** (règlementaire, financier, technique, compatibilité avec les politiques agricoles, viabilité économique des solutions), tout en ayant l'objectif que **chaque usager participe à son échelle à cet effort territorial collectif**.

L'ambition visée par le programme d'actions de 12,5 à 16,5 Mm³ est donc inferieur au déséquilibre futur estimé par l'étude BBR en 2050 à 20 Mm³ environ. Bien que cette ambition permette de compenser le déséquilibre de court et de moyen terme, **un premier point d'étape sera prévu vers 2030** pour ajuster le programme d'actions, au besoin, en fonction de l'évolution des financements et du cadre règlementaire pour tendre vers ces 20 Mm³.

[5] https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45398/CIRC

Un scénario de réduction du déséquilibre plus favorable qu'un scénario sans projet de territoire

Les prospectives climatiques qui ont été analysées lors du diagnostic (étude BBR, Adour 2050) ont permis d'évaluer le déséquilibre et de mesurer la vulnérabilité des usages du territoire en 2050 à ce changement si aucune démarche supplémentaire n'était menée localement. Pour répondre à cet enjeu**, la définition d'une trajectoire de réduction du déficit quantitatif s'élabore sur la base de différents paramètres et d'outils d'aide à la décision**. Parmi ces paramètres, des analyses couts-bénéfices permettent de comparer des solutions entre elles pour retenir celles qui semblent réalistes et souhaitables pour le territoire.

Dans le cadre du PT3A, les ateliers de concertation ont fait émerger une liste de solutions pour répondre au déséquilibre quantitatif. Ces actions ont été comparées au sein d'une **analyse multicritères** (2022) qui comprend des dimensions quantitatives, économiques, et sociales (acceptabilité, retombées économiques locales, résilience du territoire) pour 3 niveaux d'ambition : haut, moyen, bas. L'ambition haute a été retenue car la somme des gains quantitatifs de ces actions n'était pas suffisante pour atteindre les 20 Mm^3. Ensuite, ce scénario a été analysé au sein de **l'étude économique et financière** menée par l'INRAE, pour finaliser l'élaboration du programme d'actions du PT3A.

Bien que les résultats de l'étude économique comportent des marges d'erreur et ne retranscrivent qu'une vision simplifiée du territoire, **cette méthode permet d'aider à la décision finale des acteurs**. En effet, elle compare les impacts du changement climatique entre un scénario de référence sans projet de territoire, et le scénario imaginé par les acteurs de la co-construction : le programme d'actions du PT3A. Dans cette étude, les impacts économiques des deux scénarios sont analysés du point de vue de la collectivité (rentabilité des financements publics, intérêt général) et du point de vue de l'économie agricole (agriculteurs, filières, économie locale) pour mesurer les pertes ou les gains socioéconomique d'un PTGE.

La première phase de l'étude qui caractérise **le portrait du territoire à + 50 ans dans un scénario sans PTGE,** montre que le changement climatique entrainera une perte totale de valeur ajoutée de 121 M€, imputable à la baisse de la disponibilité en eau tandis que les besoins en eau des cultures augmenteront, ainsi qu'une baisse de rendements impactant les exploitations irrigantes et non irrigantes. En tenant compte d'un **même scénario climatique, avec les stratégies d'adaptation issues du projet de territoire (appelé « scénario avec projet »)**, les pertes économiques sont amoindries par la mise en place des actions du PT3A (voir annexe 3).

Le rapport de l'INRAE sur l'évaluation économique des actions agricoles du PT3A met en évidence **plusieurs éléments clés :**

Il analyse les coûts et les bénéfices des mesures mises en place pour optimiser l'irrigation, accompagner la transition agroécologique, améliorer la gestion du réseau hydrographique et renforcer la ressource en eau. **L'étude compare ces éléments sous l'angle de l'intérêt général et de celui des irrigants.**
Le programme d'actions est jugé souhaitable d'un point de vue collectif, générant une valeur ajoutée nette de 29 M€, avec des bénéfices globaux deux fois supérieurs aux coûts. **Du point de vue des irrigants, il est financièrement rentable**, bien que le bénéfice moyen annuel par exploitation reste modeste, ce qui pourrait limiter l'engagement de certains acteurs.

Par ailleurs, le scénario avec projet du PT3A contribue également à la stratégie de sobriété visée par le Plan eau (2023)[6], par les instructions PTGE, et la stratégie d'adaptation du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du bassin Adour Garonne (PACC)[7] à travers une meilleure efficience de l'usage l'eau, des changements de pratiques agroécologiques, des solutions fondées sur la nature, la sensibilisation des citoyens, des solutions de ré-usages et de renforcement de la ressource, dont les efforts sont partagés entre les différents secteurs d'activité du territoire.

[6] https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/MAR2023_DP-PLAN%20EAU__BAT%20%281%29_en%20pdf%20rendu%20accessible.pdf

[7] https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2020-11/CC4867%20ADOUR%20GARONNE%20PACC_BD_Vdef68_0.pdf

Préambule

Le programme d'actions du PTGE Adour amont vise à **engager une trajectoire de réduction du déséquilibre quantitatif entre 12,5 et 16,5 Mm³,** par rapport au déséquilibre de 20 Mm³ estimé pour 2050 dans l'étude Bilan Besoin Ressource.

L'ensemble des actions de ce projet de territoire est **issu d'un processus de co-construction avec les acteurs de l'eau du PTGE Adour amont, correspondant à des problématiques et à des enjeux locaux**. Les thématiques abordées et les solutions envisagées ont été discutées collectivement, puis analysées grâce à des études prospectives et économiques (cf. les parties précédentes de ce document et le diagnostic du PT3A). De ce travail collectif émerge un **programme d'actions qui se veut opérationnel, réaliste et réalisable, volontaire, financé et souhaitable par les acteurs locaux à l'échéance 2050**. Ce programme a été divisé en **7 volets thématiques**, regroupant **45 actions**.

Le suivi de la mise en œuvre de ces actions se déroulera sous forme de réunions annuelles du COPIL et du COTECH, composés des services de l'État, des financeurs et des acteurs du territoire. La trajectoire de réduction du déséquilibre quantitatif ne sera **visible qu'à moyen et long terme**, et sera variable en fonction des actions envisagées. Afin de suivre cette trajectoire, un processus de suivi et d'évaluation annuel du programme d'actions sera mis en place grâce à la création d'un tableau de suivi. Ce tableau de bord synthétisera l'avancement des actions du PTGE en fonction des objectifs quantitatifs visés et des engagements volontaires des acteurs, à travers des indicateurs détaillés de mise en œuvre. Lors de ces bilans annuels, des ajustements pourront être discutés au sein du COPIL pour assurer la cohérence du projet avec les évolutions règlementaires et financières. Pour les besoins du projet, les partenaires ciblés dans le programme d'actions pourraient être amenés à évoluer.
Le programme d'actions fera l'objet d'un **premier point d'étape à partir de 2030, basé sur des évaluations pluriannuelles. Selon l'analyse des évaluations pluriannuelles à + 5 ans, des modifications pourront être envisagées, si nécessaire, pour adapter le projet à de nouvelles conditions règlementaires, financières et techniques (actions correctives, nouvelles actions)**. Les modifications envisagées devront être discutées et validées en premier temps par les instances COTECH/COPIL, puis soumises à la validation de la CLE du SAGE Adour amont dont le rôle d'instance décisionnelle du PTGE est maintenu en phase de mise en œuvre. Les modifications devront poursuivre l'esprit et les objectifs du PTGE tout en maintenant un programme d'actions équilibré entre les différents volets d'actions

À noter, la délibération de l'Agence de l'Eau Adour Garonne[8], de 2023, **conditionne le financement public des ouvrages de stockage de l'eau à une transition agroécologique du territoire ou à un engagement individuel des agriculteurs, selon le type de stockage envisagé**. Dans le cadre du PTGE Adour amont, un suivi et un bilan spécifiques seront produits en phase de mise en œuvre (cf. actions OBSERV et SUIVI) pour suivre la trajectoire agroécologique du territoire et la réalisation des actions agricoles du PTGE.

[8] Délibération DL/CB/23-07 du 25 avril 2023

Aide à la lecture du document

Les actions envisagées par les acteurs du territoire ont été divisées en **7 volets thématiques, regroupant 45 actions** : eau potable, agricole, solutions fondées sur la nature (SFN), gestion de la ressource, renforcement de la ressource, gouvernance-suivi-communication et un volet complémentaire comprenant les actions souhaitables mais non réalisables à ce stade. À noter, certaines actions pouvant être considérées comme des SFN ont été inclues dans le volet agricole à des fins de lisibilité du document.

Comment lire les fiches actions ?

Au sein de chaque volet d'actions, une synthèse répertorie les principales mesures qui sont envisagées dans le volet et qui répondent à des sous objectifs quantitatifs. Ces objectifs sont ensuite déclinés par une série d'actions opérationnelles (exemple ci-dessous). Les **gains quantitatifs** attendus pour chaque volet et chaque action ont été précisés. Certaines actions ont été identifiées comme **non quantifiables (NQ)**, soit parce qu'aucun gain n'était attendu mais l'action était nécessaire à la réalisation des autres actions, soit parce que les gains n'étaient pas mesurables (comme pour le volet SFN). Les actions du volet gestion de la ressource ont été identifiées individuellement NQ mais il est considéré que la globalité des actions représente un gain général de 1.1 Mm3.

Les 4 enjeux communs identifiés lors de la phase de diagnostic, auxquels le programme d'actions cherche à répondre : Résilience du territoire, Valorisation économique de l'eau, Richesse écologique, Conciliation des usages de l'eau

Les usages de l'eau du territoire concernés et bénéficiaires de l'action :
- Eau potable
- Stockage de l'eau
- Urbain
- Milieux naturels
- Agricole
- Gestion collective de la ressource
- Autres usages économiques

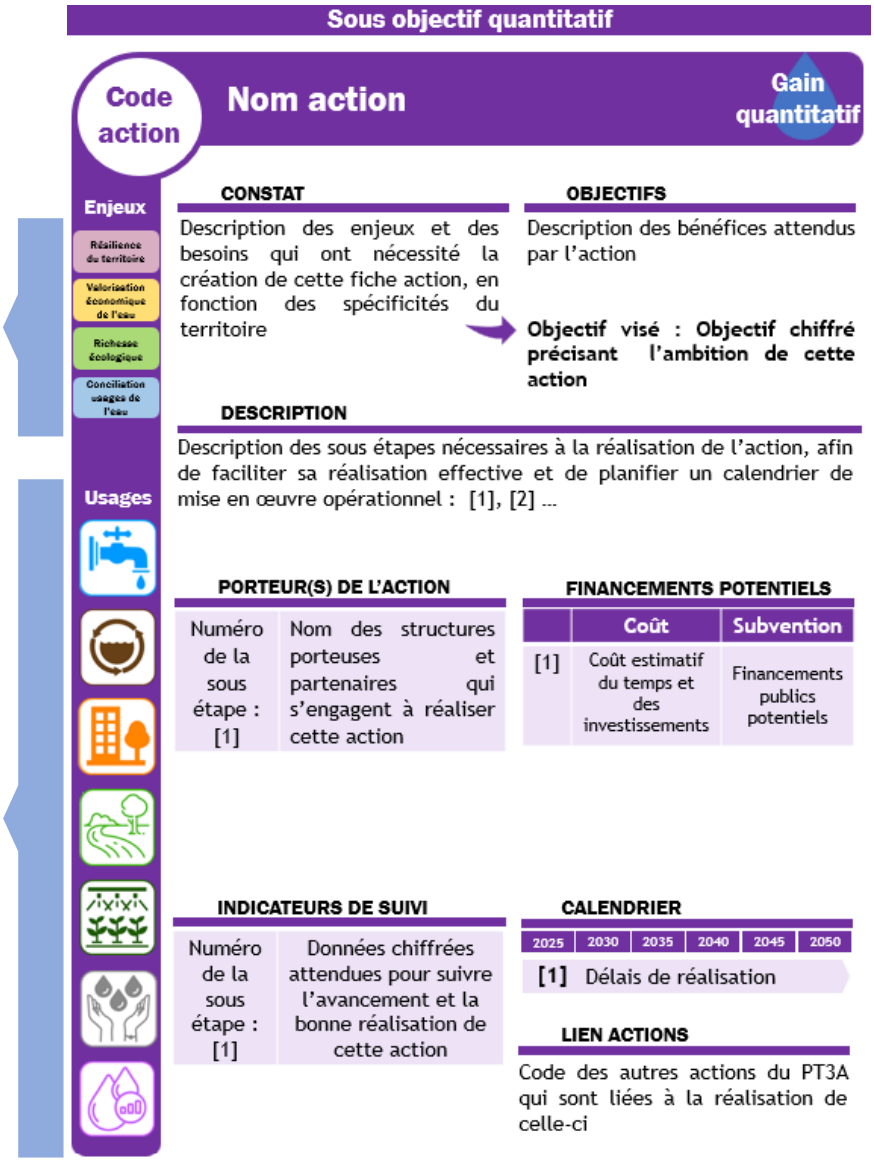

Ce document s'accompagne de **fiches acteurs**, permettant aux acteurs porteurs/et ou partenaires du programme d'actions de planifier plus facilement la réalisation de leurs **engagements volontaires et individuels**. Ce document fera l'objet de signatures individuelles **marquant l'engagement des acteurs à respecter les objectifs et les actions à mettre en place**.

Programme d'actions PTGE Adour amont*

7 VOLETS de 45 actions
Trajectoire de réduction du déséquilibre quantitatif visée entre 12,5 et 16,5 Mm³

Version soumise au positionnement final 2025

**Cette partie s'accompagne d'un préambule, à retrouver dans le document complet du programme d'actions du PTGE Adour amont*

Part des volets d'actions dans le déséquilibre quantitatif global du territoire

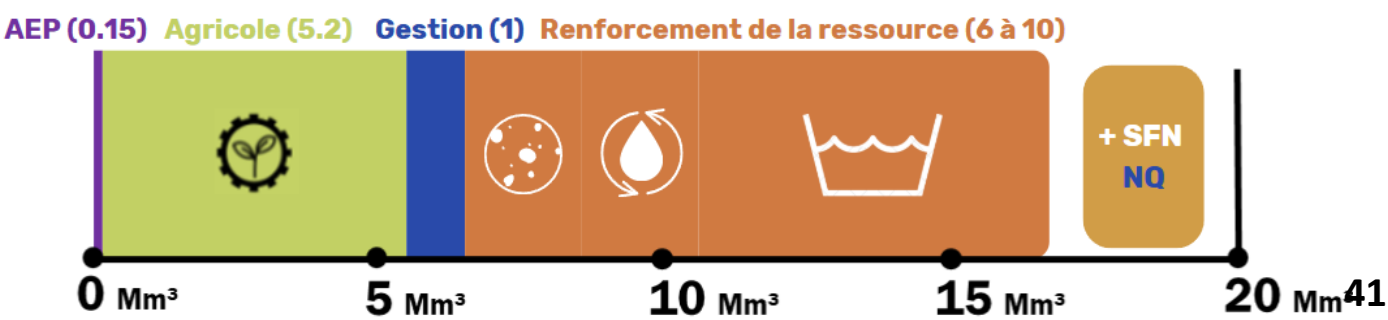

Usages

0,15 Mm³

VOLET EAU POTABLE

Réduire les besoins de prélèvements en eau potable par la gestion du patrimoine et la diffusion d'une culture du risque de sécheresse

2025 - 2050

3 objectifs et 6 actions

Part dans le déséquilibre quantitatif global du territoire

RÉDUIRE LES BESOINS DE PRÉLÈVEMENTS EN EAU POTABLE PAR LA GESTION DU PATRIMOINE ET LA DIFFUSION D'UNE CULTURE DU RISQUE DE SÉCHERESSE

0,15 Mm³

OBJECTIF 1 SENSIBILISER LES ACTEURS ET LES CONSOMMATEURS À UNE CULTURE DU RISQUE DE SÉCHERESSE

CONSO-1 à 4
0,1 Mm³
p 44-47

- Réaliser et diffuser des guides d'économies d'eau à 60 % des foyers (43 000 foyers)
  Accompagner les acteurs économiques et du tourisme aux économies d'eau potable (diagnostics, équipements)
  Sensibiliser les acteurs publics aux économies d'eau réalisables dans leurs bâtiments et poursuivre les interventions en milieu scolaire
  Améliorer la communication vers le grand public lorsque des restrictions d'usages sont mises en place, à travers l'Arrêté Cadre Interdépartemental

OBJECTIF 2 ÉQUIPER LES CONSOMMATEURS AVEC DES KITS HYDRO-ÉCONOMES

CONSO-5
0,05 Mm³
p 48

- Distribuer des kits à 60 % des foyers (environ 43 000 sur 73 000 au total)

OBJECTIF 3 METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU

CONSO-6
NQ
p 49

- Etudier la faisabilité d'instaurer une tarification incitative, sociale, progressive ou saisonnière de l'eau compatible avec l'équilibre économique des gestionnaires

CONSO-1 Réaliser et diffuser des plaquettes de communication et un guide sur les économies d'eau à destination des particuliers

0,1 Mm³

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Les habitants du territoire sont peu sensibilisés au risque de sécheresse en raison de restrictions historiquement peu nombreuses dans ce domaine. Sous l'effet du changement climatique, il importe de réaliser des économies d'eau à toutes les échelles, y compris auprès des citoyens. Ceux-ci étant globalement réticents à du conseil personnalisé, une communication plus large doit être envisagée.

OBJECTIFS

Informer et sensibiliser les consommateurs d'eau potable du territoire aux économies d'eau pour développer une culture commune du risque de sécheresse. Des plaquettes de communication adaptées aux spécificités du territoire sont créées et seront transmises aux particuliers à travers les factures d'eau et/ou d'autres supports de communication.

Objectif visé : 60 % des foyers touchés (soit environ 44 000 foyers) d'ici 2035

DESCRIPTION

Afin de communiquer sur les économies d'eau à réaliser, il est prévu de réaliser des plaquettes de communication et un guide des économies d'eau à destination du grand public. Pour ce faire, il conviendra de :

[1] Elaborer des documents adaptés au territoire, incluant un référentiel de consommation pour un foyer type, des ordres de grandeur de consommation d'eau à l'échelle du territoire et une liste des bonnes pratiques avec les gains quantitatifs et économiques espérés. De nombreux documents existent déjà à l'échelle nationale. Il s'agira donc de s'inspirer de l'existant en l'adaptant aux spécificités du territoire.

[2] Transmettre et valoriser ces productions auprès des particuliers, notamment par le biais des collectivités territoriales et/ou des factures d'eau (Départements, EPCI-FP, communes, syndicats d'eau potable). Une coordination sera nécessaire pour éviter les doublons tout en assurant une campagne de communication efficace. Les modalités de transmission (envoi, distribution, etc.) seront étudiées avec les partenaires concernés en vue d'une éventuelle adaptation locale, selon les compétences et projets déjà portés localement.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** Gestionnaires AEP **Partenaires** : Départements, structures associatives d'EDD (ex: Water Family, Petits débrouillards, CPIE, FNE…), ARS
[2]	**MO:** EPCI-FP, Gestionnaires AEP **Partenaires** : Départements, ARS

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Temps dédié (bibliographie et rédaction concertée) Si réalisation en régie, mise en forme estimée à 10 000 € TTC + impression à chiffrer	AEAG 70 %, 20 % Région Occitanie sous conditions
[2]	Selon le modèle de communication choisi, jusqu'à 2€/envoi	

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Action réalisée
[2]	Nombre d'envois, % de baisse de la consommation des particuliers ayant été informés.

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2026

[2] 2026 (envoi), 2026-2035 en distribution

LIEN ACTIONS

CONSO-4

CONSO-2 Acculturer les acteurs économiques et du tourisme aux économies d'eau potable

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- **Valorisation économique de l'eau**
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Outre les habitants, les acteurs économiques (tourisme, industries) utilisant de l'eau potable sont peu sensibilisés au risque sécheresse en raison de restrictions historiquement peu nombreuses dans ce domaine.

OBJECTIFS

Informer et sensibiliser les consommateurs d'eau potable du territoire aux économies d'eau pour développer une culture commune du risque de sécheresse. Les acteurs économiques et du tourisme volontaires pourront être accompagnés vers une utilisation plus efficiente en eau.

Objectif visé : Meilleure efficience de l'utilisation de l'eau des acteurs industriels, économiques et du tourisme

DESCRIPTION

Afin d'acculturer les acteurs économiques et du tourisme aux économies d'eau, plusieurs axes de travail simultanés, portant sur un accompagnement de proximité, seront déployés :

[1] Accompagner les industries et activités économiques aux économies d'eau et à une utilisation plus efficiente de l'eau dans les process. Pour cela, les chambres de commerce et d'industries et les chambres des métiers et de l'artisanat proposeront un accompagnement de proximité, en s'inspirant des actions menées au sein de la CCI du Gers et des études déjà menée par l'AEAG et la DREAL sur les entreprises les plus consommatrices du territoire. De plus, les conseils dispensés par les autres organismes pourront être relayés. Une mise en réseau de ces acteurs sera réalisée pour assurer une coordination et une dynamique de long terme.

[2] Les acteurs volontaires du tourisme réaliseront un diagnostic de leurs infrastructures pour identifier les pistes pour améliorer l'efficience en eau des sites. A l'issue de ces diagnostics, les collectivités et les acteurs du tourisme équiperont les bâtiments en équipements hydro-économes et déploieront les actions d'économies d'eau financièrement accessibles pour répondre aux préconisations du diagnostic mené.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO :** CCI, CMA **Partenaires** : Gestionnaires AEP, AEAG, ARS, DREAL
[2]	**MO :** acteurs du tourisme volontaires (ex: Offices de tourisme, syndicats d'initiatives, acteurs du tourisme de montagne **Partenaires** : Gestionnaires AEP, AEAG, services UID DREAL et DDETSPP, ARS

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	NR	AEAG 70 % Étudier la faisabilité d'un financement Région Occitanie (RETEX financement CCI Occitanie départements littoraux)
[2]	NR	AEAG 70 % 20 % Région Occitanie

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre de sites conseillés, % de baisse consommation en eau des structures accompagnées
[2]	Nombre de diagnostics réalisés, % de baisse de consommation en eau des structures accompagnées

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2026-2050

[2] 2027-2050

LIEN ACTIONS

CONSO-3 Sensibiliser les acteurs publics aux économies d'eau réalisables dans leurs bâtiments et les écoles

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Bien que les consommations des collectivités territoriales restent limitées à l'échelle de l'ensemble du territoire, elles disposent localement de bâtiments accueillant du public (écoles, collèges, lycées, mairies, etc.) et sont attendues localement pour montrer l'exemple en matière d'économies d'eau.

OBJECTIFS

Informer et sensibiliser les acteurs publics du territoire aux économies d'eau dans leurs bâtiments pour développer une culture commune du risque de sécheresse. La sensibilisation prendra la forme d'un guide et d'interventions à destination du personnel et des structures dédiées à l'enseignement.

Objectifs visés :

- **100 % des structures publiques ayant désigné un référent « économies d'eau » d'ici 2030**
- **80 % des établissements scolaires engagés dans des actions d'économies d'eau d'ici 2050**

DESCRIPTION

[1] Afin d'acculturer les acteurs publics aux économies d'eau dans leurs bâtiments, un guide de sensibilisation aux économies d'eau sera réalisé à destination du personnel occupant les locaux afin de réduire les consommations. Un volet spécifique sera consacré aux économies d'eau dans les structures dédiées à l'enseignement afin de toucher les enfants et adolescents dans les démarches. Ce guide s'appuiera sur des retours d'expériences d'acteurs menant déjà des actions auprès des écoles.

[2] Une personne référente sera désignée au sein de chaque structure (selon leurs moyens humains), pour faciliter la promotion des économies d'eau. Elle contribuera par exemple à l'installation de kits hydro-économes dans les bâtiments publics. Un réseau de référents pourrait se mettre en place par la suite.

[3] En complément de l'élaboration d'un guide, les interventions auprès des écoliers, des collégiens et des lycéens sur l'importance de réaliser des économies d'eau et les écogestes à développer dans leurs établissements seront renforcées. Ces interventions pourront lier les économies d'eau potable à la gestion des bassins versants pour renforcer la culture commune du risque sécheresse.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO : A définir** **Partenaires** : Régions, Départements, EPCI-FP, communes, Gestionnaires AEP, association des maires, ARS
[2]	**Coordonnateur :** Gestionnaires AEP **Partenaires** : Régions, Départements, EPCI-FP, communes, association des maires, ARS
[3]	**MO : A définir** **Partenaires** : Régions, Départements, acteurs EDD, Gestionnaires AEP, CPIE, Communes, association des maires, ARS

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Part des structures publiques ayant reçu le guide
[2]	Part des structures publiques ayant désigné un référent
[3]	Nombre d'interventions annuelles dans les établissements scolaires

FINANCEMENTS POTENTIELS

Action	Coût	Subvention
[1]	NR	AEAG 70 %
[2]	/	/
[3]	NR	AEAG 70 %

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2026-2027

[2] 2028-2030

[3] 2027-2050

LIEN ACTIONS

CONSO-4 Améliorer la communication vers le grand public lorsque des restrictions d'usages sont mises en place

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Les habitants du territoire sont peu sensibilisés au risque de sécheresse en raison de restrictions historiquement peu nombreuses dans ce domaine. Pour favoriser le déploiement d'économies d'eau par les particuliers, il apparait indispensable que les habitants se sentent concernés par le manque d'eau plutôt que par une perception d'abondance.

OBJECTIFS

Informer et sensibiliser les consommateurs d'eau potable du territoire aux économies d'eau pour développer une culture commune du risque de sécheresse. Une révision de l'arrêté cadre interdépartemental (ACI) qui définit les conditions de déclanchement des mesures de restrictions d'usages en période de sècheresse, permettrait d'informer plus tôt le grand public de la sensibilité de la ressource en eau.

Objectif visé : Perception du manque d'eau par les citoyens cohérente avec la réalité locale

DESCRIPTION

[1] Après une sensibilisation préalable, les services de l'Etat réviseront l'arrêté cadre interdépartemental (ACI) Adour fixant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour y intégrer des mesures d'information dès le franchissement du niveau de vigilance et pour les suivants lorsqu'il prévoit des restrictions d'usages depuis le réseau AEP.

[2] Les services de l'Etat veilleront à communiquer efficacement auprès des habitants, par le biais d'acteurs-relais, en période d'étiage dès le passage des seuils de vigilance.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO :** DDT **Partenaires :** ARS
[2]	**MO :** DDT **Partenaires :** Presse, communes, EPCI-FP, associations citoyennes, ARS

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	/	AEAG 70 %
[2]	/	

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Action réalisée
[2]	/

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025

[2] 2026-2050

LIEN ACTIONS

CONSO-1

CONSO-5 Distribuer des kits hydro-économes aux particuliers

0,05 Mm³

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Dans le cadre des enquêtes réalisées localement, la distribution de kits hydro-économes auprès des particuliers apparait bien acceptée et permettra de contribuer à réaliser des économies d'eau sans bouleverser les habitudes des habitants. Les retours d'expériences d'autres territoires ont démontré que l'installation des kits permettraient environ 8% d'économie d'eau par foyers.

OBJECTIFS

Équiper les consommateurs par des kits hydro-économes pour encourager une meilleure maitrise de la consommation d'eau potable dans les foyers sans que leur confort ne soit impacté. Contribuer à des économies d'eau et à développer une culture commune du risque de sécheresse.

Objectif visé : 60 % des foyers disposant d'un kit hydro-économe d'ici 2030

DESCRIPTION

En s'appuyant sur le retour d'expérience d'autres territoires ou des structures locales l'ayant déjà expérimenté, les gestionnaires d'eau potable distribueront gratuitement des kits hydro-économes auprès des habitants du territoire.
A l'occasion d'événements organisés sur le territoire autour de l'eau, tels que la Semaine de l'Eau Adour amont ou les Défis Déclics, les partenaires tiendront des stands de sensibilisation aux économies d'eau et distribueront des kits qu'ils se seront procurés auprès des structures gestionnaires d'eau potable, avec une phase de sensibilisation préalable.
Ces kits pourront également être distribués à l'occasion d'interventions à visée pédagogique ou, moyennant participation financière, à d'autres acteurs du territoire ayant bénéficié d'actions de sensibilisation aux économies d'eau.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

MO : Gestionnaires AEP
Partenaires : EPCI-FP, CPIE, structures EDD (ex: Water Family, Petits débrouillards, FNE), ARS

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
7€/kit soit 301 000 €	AEAG 70 % si démarche globale

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de kits distribués par type d'évènements ou par acteurs

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

2026-2030

LIEN ACTIONS

CONSO-4, COMM-3

CONSO-6 Etudier la faisabilité d'instaurer une tarification incitative, sociale, progressive ou saisonnière de l'eau compatible avec l'équilibre économique des gestionnaires

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

CONSTAT

La tarification est un levier essentiel pour disposer de moyens suffisants pour rénover les réseaux et limiter les fuites. Lorsqu'elle est incitative, elle permet également de réaliser des économies d'eau. Toutefois, l'instauration d'un nouveau modèle de tarification doit être compatible avec les attentes tarifaires liées à la gestion et à la rénovation du réseau. Peu de structures compétentes en eau potable ne s'étant lancées dans cette démarche, une étude de faisabilité préalable est nécessaire.

OBJECTIFS

Étudier la faisabilité de nouveaux modèles tarifaires de l'eau potable qui encouragent les économies d'eau, tout en restant adaptés à chaque territoire et qui ne contreviennent pas à l'équilibre économique des structures gestionnaires d'eau potable. Une étude de faisabilité est donc nécessaire pour mettre en place une politique tarifaire incitative adaptée aux spécificités locales qui prennent en compte les besoins de gestion et de rénovation du réseau.

Objectif visé : 80% des gestionnaires d'eau potable associés à l'étude de faisabilité.

Usages

DESCRIPTION

Cette action vise à utiliser le levier de la tarification de l'eau potable pour réaliser des économies d'eau à travers des tarifs incitatifs pour les particuliers.

[1] Une fois les premières actions d'incitation aux économies d'eau auprès des particuliers lancées sur le bassin, une étude sur la faisabilité d'une tarification de l'eau qui incite aux économies d'eau et qui ne contrevient pas aux besoins de financement du réseau, sera engagée avec l'ensemble des structures gestionnaires de l'eau potable. L'étude portera sur les tarifications progressives ou par paliers, sociales et saisonnières de l'eau afin de s'adapter aux spécificités de chaque gestionnaire. Elle intègrera des projections financières nécessaires à l'équilibre budgétaire des gestionnaires et à la réalisation des investissements nécessaires à une amélioration du rendement des réseaux, en quantifiant les économies d'eau espérées par territoire, suivant différents scénarios à co-construire entre structures compétentes en eau potable. Le lancement de cette étude s'inscrira après le lancement de démarches incitant aux économies d'eau afin de suivre une dynamique d'accompagnement globale des particuliers.

[2] Selon les résultats de l'étude de faisabilité, mettre en œuvre une politique de tarification incitative et déployer des actions d'amélioration du rendement des réseaux, si besoin avec des objectifs chiffrés dans des contrats de délégation de services publics. En premier lieu, pourront être visés les usagers bénéficiant actuellement d'un système dégressif.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO :** Gestionnaires AEP **Partenaires :** AEAG, Département, ARS
[2]	**MO :** Gestionnaires AEP **Partenaires :** AEAG, Départements, ARS

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	/	AEAG 70 %
[2]	/	/

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre de gestionnaires ayant réalisé une étude de faisabilité
[2]	Nombre de gestionnaires ayant mis en place un nouveau modèle tarifaire. % de baisse du volume de consommation des habitants

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1] 2028-2030					
	[2] 2030-2040				

LIEN ACTIONS

5,2 Mm³

VOLET AGRICOLE

Optimisation de l'irrigation et accompagnement des exploitations vers la transition agroécologique

2025 - 2050

4 objectifs et 10 actions

Part dans le déséquilibre quantitatif global du territoire

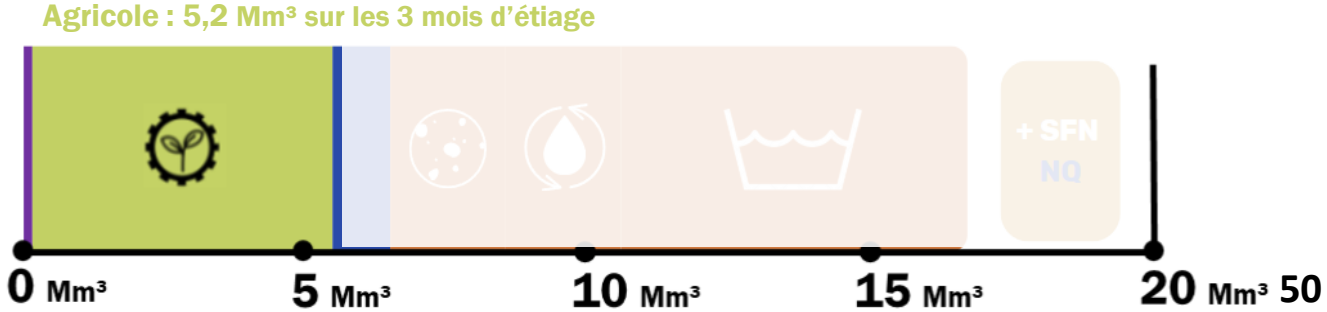

OBJECTIF 1 CRÉER DES OBSERVATOIRES AGRICOLES

OBSERV 1-2 NQ p 53-55

- Réaliser un bilan des connaissances actuelles sur l'évolution des pratiques agricoles du territoire entre 2003 et 2024
- Centraliser les données issues des actions envisagées dans le PT3A
- Suivre la trajectoire agroécologique du territoire et l'avancement des actions du PT3A
- Anticiper l'émergence de nouvelles filières agricoles locales, en lien avec les futurs besoins en eau

OBJECTIF 2 CONCEVOIR ET RÉALISER DES DIAGNOSTICS AGRICOLES

DIAG NQ p 56-57

- Élaborer un modèle de diagnostic commun entre les structures agricoles et financeurs
- Former progressivement 2 à 4 techniciens en charge des diagnostics agricoles
- Concevoir un plan de communication pour faire connaitre le diagnostic du PT3A
- Réaliser des diagnostics auprès de 80% des irrigants à minima d'ici 2040
- Objectif de 50 % des exploitations (irrigantes et non irrigantes) du territoire ayant réalisé un diagnostic d'ici 2040

OBJECTIF 3 ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS VERS UNE EFFICIENCE DE L'IRRIGATION ET L'AGROÉCOLOGIE

CHANG 5,2 Mm³ p 58-66

- Apporter un conseil individuel global aux exploitations, permettant de viser les objectifs suivants :
  - Conseil technique pour optimiser l''irrigation (25 % des irrigants accompagnés au réglage du matériel et à des analyses de sol ; 20 % des irrigants équipés de matériel de pilotage; 90 % équipés d'OAD)
  - Conseil technique vers une stratégie d'évitement cultural auprès de 10 % des irrigants
  - Conseil technique aux pratiques agroécologiques et au développement des infrastructures naturelles au sein des agrosystèmes (60 % irrigants a minima engagés dans des pratiques agroécologiques, pour atteindre 40% des exploitants du territoire engagés dans ces pratiques d'ici 2040).
- Apporter un conseil collectif par le maintien et le renforcement des bulletins d'irrigation hebdomadaires auprès des irrigants
- Aider à l'acquisition de matériel hydro économe avec 90 % des irrigants équipés d'ici 2030
- Développer des projets d'accompagnement financier comme les MAEC

OBJECTIF 4 RECHERCHER ET DÉVELOPPER DES PRATIQUES ADAPTÉES AU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RECH NQ p 67-68

- Poursuivre et lancer des programmes de recherche appliquée pour trouver des solutions locales au changement climatique et au développement de nouvelles filières agricoles, à travers la création d'un comité de labellisation
- Créer 7 exploitations pilotes de proximité pour expérimenter et former localement à de nouvelles pratiques

Lien entre les actions du volet agricole

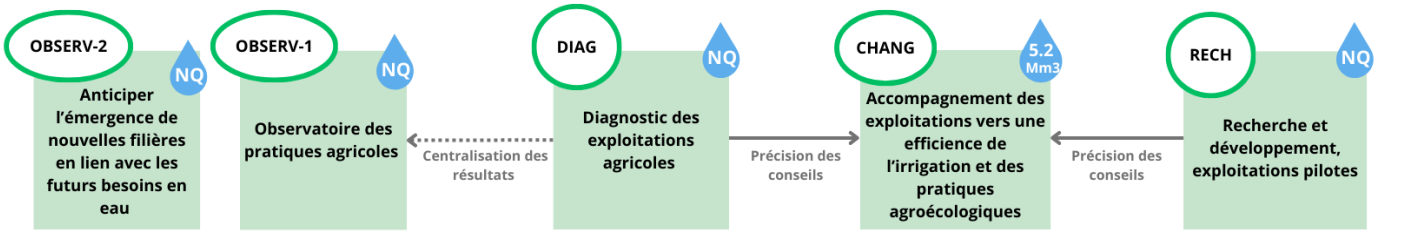

Impliquer les filières pour accompagner le changement

Suivre l'évolution des pratiques agricoles et l'avancée du PTGE

Connaitre les problématiques individuelles de chaque exploitation pour mieux accompagner l'exploitation

Conseil individuel et collectif

Expérimenter des pratiques adaptées au territoire pour faire face au changement climatique

Base de calcul des objectifs visés par le volet agricole :

(ordres de grandeur, d'après le RGA 2020)

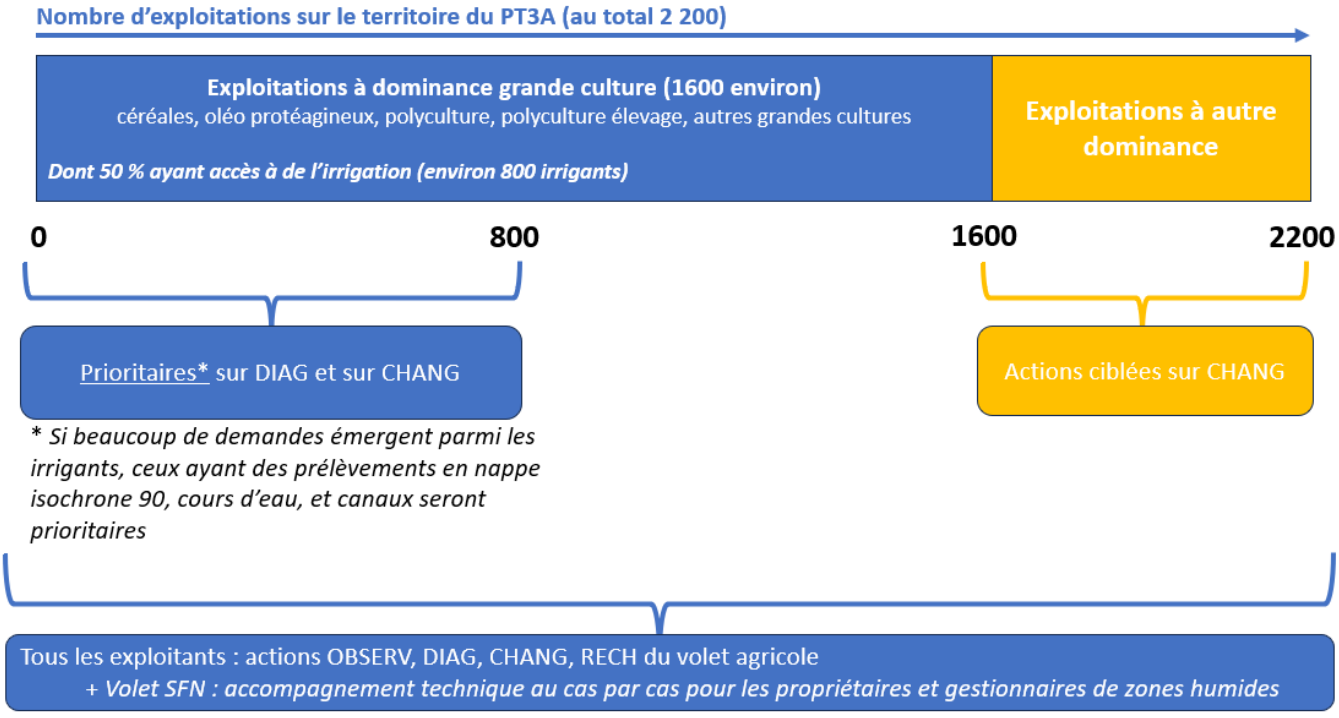

* *Si beaucoup de demandes émergent parmi les irrigants, ceux ayant des prélèvements en nappe isochrone 90, cours d'eau, et canaux seront prioritaires*

OBSERV-1 Créer un observatoire sur les pratiques agricoles et le matériel d'irrigation

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Lors de l'élaboration du PT3A, des études ont été menées pour connaitre les pratiques agricoles du territoire. Malgré l'existence de quelques sources de données nationales et locales, ces recherches ont été confrontées à un accès limité aux données ou à un manque d'informations sur les agriculteurs du territoire (pratiques culturales et d'irrigation notamment). Afin de suivre l'évolution des pratiques agricoles envisagées dans le programme d'actions, il apparaissait nécessaire de créer une base de données locale adaptée aux besoins de suivi et de connaissance du PTGE Adour amont.

OBJECTIFS

Créer un observatoire pour connaitre et valoriser les changements de pratiques déjà engagés par les agriculteurs du territoire avant la mise en œuvre du PTGE, afin de définir une trajectoire d'évolution prenant en compte les efforts déjà réalisés.
Suivre l'évolution des pratiques agricoles du territoire en centralisant les données recueillies lors des diagnostics agricoles dans la base de données de l'observatoire, et suivre l'avancement des actions envisagées dans le PT3A. S'adresse aux irrigants et non irrigants.
Action non quantifiable car aucun gain quantitatif n'est attendu, mais l'action est souhaitable pour accompagner et suivre le changement.

DESCRIPTION

La création d'un Observatoire sur les pratiques agricoles et le matériel d'irrigation du territoire permettra de mieux connaître efforts déjà réalisés et de suivre leurs évolutions durant la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE Adour amont :

[1] Créer l'interface et la base de données de l'observatoire par le Groupe de travail agricole. Le contenu de cette interface sera défini en parallèle de l'élaboration du diagnostic agricole (action DIAG).

[2] Centraliser les données disponibles sur les pratiques agricoles du territoire de 2003 à 2025, pour réaliser un bilan des connaissances (données sur l'évolution du matériel d'irrigation et des pratiques, en lien avec des données socio-économiques). La période choisie débute par la sécheresse de 2003 qui a marqué un tournant dans l'émergence de nouvelles techniques d'irrigation et de nouvelles pratiques agricoles. Les résultats seront vulgarisés auprès des acteurs du territoire et sous une forme adaptée au grand public. Les efforts déjà réalisés seront valorisés.

Sources d'informations pré-identifiées : OUGC Irrigadour, diagnostics agraires de la phase diagnostic du PTGE, redevances AEAG, données des coopératives, recensements agricoles. Un sondage complémentaire sous forme d'enquête déclarative pourra être envisagé par les Chambres d'Agriculture auprès des agriculteurs du territoire, pour compléter les données récoltées par les partenaires. Par ailleurs, les agriculteurs volontaires qui s'engageront dans l'action DIAG seront questionnés sur l'évolution historique de leur matériel et de leurs pratiques lors de leur entretien de terrain.

[3] Centraliser et analyser les données sur la trajectoire d'évolution des pratiques agricoles et du matériel d'irrigation dès le lancement de la mise en œuvre du PTGE Adour amont, en récoltant les données issues des actions agricoles du PTGE. *Exemples d'analyses possibles, à redéfinir ultérieurement : créer une typologie d'irrigants, suivre l'évolution du matériel et des pratiques agricoles, identifier le niveau d'équipement d'irrigation efficient en eau sur le territoire …*

[4] Réaliser des bilans annuels et à mi-parcours du PT3A pour suivre la trajectoire des pratiques agricoles et du matériel d'irrigation utilisé sur le territoire. Les résultats seront vulgarisés et diffusés auprès des acteurs du territoire (au sein du COPIL), des financeurs publics, et du grand public sous une forme adaptée.
A noter: le financement public de l'action RESS-7 étant conditionné à la transition agroécologique du territoire, un bilan particulier destiné aux financeurs publics devra être produit.

OBSERV-1 Créer un observatoire sur les pratiques agricoles et le matériel d'irrigation

NQ

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** Institution Adour (animateur PTGE pour l'animation du groupe de travail et appui des agents de l'OEBA pour la création de l'interface) **Partenaires :** Chambres d'agriculture 32 et 65 et OPA
[2]	**MO:** Chambres agricoles 32 et 65 **Partenaires :** OUGC Irrigadour, AP32, AFA, GABB, DRAAF, DDT, AEAG (aides allouées), coopératives, et autres partenaires qui posséderaient des données, Institution Adour, Régions
[3]	**MO:** Chambres d'agriculture 32 et 65 + Institution Adour (animateur PTGE et agents de l'OEBA) **Partenaires :** OPA, AP32, GABB, AEAG, Régions
[4]	**MO:** Chambres d'agriculture 32 et 65 + Institution Adour (animateur PTGE et agents de l'OEBA) **Partenaires :** Chambres d'agriculture 32 et 65, OPA, AP32, GABB, AEAG

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention prévisionnelle
[1]	Temps dédié + 5000€ d'investissement	AEAG 50 % (inclus dans les missions de l'OEBA)
[2]	Temps dédié	AEAG 70 %
[3]	Temps dédié	AEAG 50 % (inclus dans les missions de l'OEBA)
[4]	Temps dédié	AEAG 50 % (inclus dans les missions de l'OEBA)

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Réalisation de l'action, Oui/non
[2]	Bilan des connaissances, document de vulgarisation des résultats
[3]	Transmission des données par les partenaires
[4]	Bilans annuels sur l'évolution des pratiques agricoles (nombre d'hectares concernés, nombre de présentations au COPIL)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2026

[2] 2026-2027

[3] 2026-2050

[4] 2026-2050

LIEN ACTIONS

DIAG, CHANG, Gouvernance et suivi

L'observatoire, en tant qu'outil d'analyse et de veille stratégique, ne peut se contenter de photographier le présent. L'intégration d'une dimension prospective est essentielle pour anticiper les évolutions futures et guider les décisions stratégiques. L'intégration d'une part prospective dans l'observatoire permettra de transformer les défis en opportunités et de construire un avenir durable et résilient (voir OBSERV-2).

OBSERV-2 Anticiper l'émergence de nouvelles filières agricoles locales, en lien avec les futurs besoins en eau

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- **Valorisation économique de l'eau**
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Lors de l'élaboration du PT3A, des études ont été menées pour connaitre les pratiques agricoles du territoire. Malgré l'existence de quelques sources de données nationales et locales, ces recherches ont été confrontées à un accès limité aux données ou à un manque d'informations sur les agriculteurs du territoire. Afin d'accompagner la mise en œuvre des actions du PTGE, il apparaissait nécessaire de connaitre les prospectives économiques des filières agricoles et de les impliquer dans l'évolution du territoire.

OBJECTIFS

Créer un observatoire (ou un dispositif équivalent) pour connaitre les prospectives économiques envisagées par les filières agricoles du territoire afin d'accompagner la mise en œuvre des actions du PTGE Adour amont. Cet observatoire permettra d'intégrer les politiques agricoles et économiques locales dans la dynamique d'évolution du PTGE Adour amont, et d'engager les coopératives et les filières sur le sujet des besoins en eau et de l'alimentation sur le territoire.

Action non quantifiable car aucun gain quantitatif n'est attendu, mais l'action est souhaitable pour accompagner le changement.

DESCRIPTION

Les moyens pour mettre en œuvre cette action seront à redéfinir avec les acteurs agricoles concernés. Le descriptif ci-dessous répertorie des pistes d'actions qui permettraient d'atteindre l'objectif visé :

Définir et anticiper les perspectives économiques agricoles avec les partenaires associés à cette action. Ce vise notamment à :

- *connaitre les stratégies des filières agricoles dans les prochaines années ;*
- *analyser la capacité de production locale en lien avec la disponibilité de la ressource en eau, la viabilité économique des exploitations, le besoin de développer de nouvelles filières, les pratiques agricoles et les freins socioéconomiques.*
- *Analyser la faisabilité et le rôle de la diversification des cultures pour faire face aux risques, en lien avec les impacts de ce type de pratiques sur la gestion d'une exploitation (ex: définir des cultures avec des priorités d'irrigation en cas de crise, qui seraient à identifier avec les filières agricoles selon leurs prospectives économiques).*
- *Développer une réflexion sur les PTGE et les enjeux quantitatifs avec les acteurs économiques au niveau régional pour accompagner les objectifs agricoles des PTGE.*
- *Enjeu de la réallocation de la ressource en eau*
- *Développement de nouvelles filières compatibles avec la disponibilité en eau de ce territoire, son climat et sa pédologie tout en étant économiquement viables pour les exploitations.*

Dans le cadre de cette réflexion, des demandes de rencontres par les Chambres d'Agriculture locales et régionales auprès des industriels du territoire pourront être organisées.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

MO: Chambres d'agriculture 32 et 65 + Institution Adour (appui animation)
Partenaires : Coopératives, Chambre d'Agriculture régionale et départementales, industriels, OUGC Irrigadour

INDICATEURS DE SUIVI

Types de données récoltées

Prospectives économiques à moyen termes connues

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
Temps dédié	70 % AEAG

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] A partir de 2025

LIEN ACTIONS

OBSERV-1, CHANG-1

DIAG

Concevoir et réaliser des diagnostics des exploitations agricoles du territoire

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

CONSTAT

Lors des échanges avec les acteurs agricoles sur les évolutions possibles en agriculture, dans le but de promouvoir certaines pratiques rendant l'usage de l'eau plus efficient, il est apparu que l'on ne pouvait pas appliquer les mêmes préconisations d'évolution indépendamment des situations individuelles de chaque exploitation (contexte, contraintes, pratiques actuelles, etc…). Ce constat a fait apparaitre la nécessité d'un accompagnement individualisé dans la mise en œuvre des actions préconisées dans le PTGE.

OBJECTIFS

Les diagnostics proposés ont pour but d'identifier les problématiques individuelles de chaque exploitation volontaire afin de la rediriger vers des actions d'amélioration de l'efficience de son usage de l'eau et de ses pratiques, qui seraient adaptées à sa situation.

Objectifs visés :

- **80 % des irrigants à minima d'ici 2040** (640 sur 800 exploitations)
- **50 % du territoire (irrigants et non irrigants)** d'ici 2040 (800 exploitations sur 1600)

DESCRIPTION

Usages

L'élaboration et la mise en place de ce diagnostic individualisé se décompose en 5 étapes :

[1] Élaborer un modèle de diagnostic commun entre les structures agricoles et les financeurs (AEAG). Le modèle de diagnostic et ses modalités de reste à charge financière seront définis au sein du Groupe de travail Agricole. Une implication des filières est attendue sur la création de ce diagnostic. Les modèles de diagnostic pré-existants de chaque acteur pourront servir de base de réflexion.
Pistes d'éléments à intégrer dans le diagnostic : équipement, analyse économique, cultures et pratiques, infrastructures paysagères et agroécologiques, vision à long terme de l'exploitant et prise en compte des effets du changement climatique, éléments de freins au changement, sondage sur l'historique des pratiques et de l'équipement depuis 2003. Réflexion large adaptée à d'autres exploitations que celles en grande culture ou irrigantes. Une réflexion pourra être portée sur la labellisation de ce diagnostic pour un usage plus large que dans le cadre du PTGE Adour amont.
Des modèles de diagnostics existants et partagés (du type Adapt'eau financé par l'AEAG ou d'autres) pourront servir de base pour faire ce travail.

[2] Recruter au besoin et former les techniciens en charge des diagnostics et du conseil individuel. Une montée en charge progressive des recrutements est prévue au besoin, de 2 ETP à 4 ETP en 15 ans. Les techniciens suivront 2 journées d'échanges et de formation à minima par an.

[3] Concevoir et diffuser une stratégie de communication commune pour faire connaitre ce diagnostic sur le territoire (presse agricole spécialisée, mails, interventions…).

[4] Réaliser des diagnostics de 4 jours selon le modèle élaboré dans l'étape [1] et transmettre les données à l'Observatoire Agricole. En tenant compte d'une montée en charge progressive, réaliser en priorité les diagnostics auprès de 80% des irrigants à minima en 15 ans, puis de 50 % des agriculteurs du PTGE en 15 ans. Les objectifs intermédiaires concernant les irrigants sont les suivants : 20% en 2030, 50% en 2035 et 80% en 2040. La coordination sera assurée par les Chambres d'Agriculture mais les diagnostics pourront également être réalisés par les partenaires agricoles grâce au modèle de diagnostic commun élaboré à l'étape [1].

[5] Assurer un suivi des exploitations ayant réalisé un diagnostic dans l'étape [4], à raison de 2 jours par an, par exploitation. Il a été estimé qu'environ 40% des exploitations ayant réalisé un diagnostic seront volontaires pour bénéficier d'un suivi. Les données récoltées seront transmises à l'Observatoire agricole.

Nota bene : bien que ces diagnostics ciblent en particulier les irrigants en grandes cultures, il est important de considérer d'autres thématiques agricoles, telles que la viticulture (besoins nouveaux) et l'élevage (maintien de l'élevage, besoins en alimentation du bétail) en vue d'étudier leurs besoins en eau futur.

DIAG

Concevoir et réaliser des diagnostics des exploitations agricoles du territoire

NQ

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** Chambres d'agriculture 32 et 65 + Institution Adour (appui animation) **Partenaires :** coopératives, OPA, AP32-65, GABB32-65, AEAG, filières agricoles, Vivadour, Euralis, Casaus..
[2]	**MO:** Chambres d'Agriculture 32 et 65 **Partenaires:** Coopératives, OPA, AP32-65, GABB32-65, organismes techniques spécialisés (SOLAGRO, AFAF etc)
[3]	**MO:** Chambres d'Agriculture 32 ET 65 + Institution Adour (appui animation) **Partenaires :** OPA, AP32-65, GABB32-65, filières coopératives et négoces
[4]	**MO:** Chambres d'Agriculture 32 et 65 **Partenaires :** OPA, GABB32-65, AP32-65, organismes réalisant déjà du conseil technique agricole
[5]	**MO:** Chambres d'Agriculture 32 et 65 **Partenaires :** OPA, GABB32-65, organismes réalisant déjà du conseil technique agricole

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Temps dédié	70 % AEAG? En lien avec PSN Occitanie
[2]	Temps dédié + 2000 € de formation par an (30 000 € en 15 ans) + coût des ETP si nécessaire	70 % AEAG? En lien avec PSN Occitanie
[3]	Temps dédié + 2000€ de supports de communication par an	70 % AEAG? En lien avec PSN Occitanie
[4]	1 600 € de diagnostic par exploitation	70 % AEAG. En lien avec PSN Occitanie. Programme Contrat Agriculture Durable Région Occitanie à hauteur de 1 500 € par exploitation
[5]	800 € de suivi par exploitation, par an	70 % AEAG. En lien avec PSN Occitanie

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	% de structures utilisant le diagnostic commun Labellisation du diagnostic
[2]	Nombre de formations par an Nombre de techniciens formés
[3]	Création de la stratégie de communication (Oui/Non) Connaissance des diagnostics sur le territoire
[4]	Nombre d'exploitations ayant réalisé un diagnostic Atteinte des objectifs intermédiaires Pratiques des exploitations et nombre d'hectares concernés (cf.Observatoire)
[5]	% d'exploitations ayant bénéficié d'un suivi pluriannuel parmi celles ayant réalisé un diagnostic

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2026

[2] 2025-2040

[3] 2025-2026

[4] 2025-2040

[5] 2026-2045

LIEN ACTIONS

OBSERV-1, CHANG

CHANG-1 Apporter un conseil global individuel aux exploitants, pour optimiser l'irrigation et développer des pratiques agroécologiques

4,7 Mm³

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

La transition des exploitations vers une meilleure efficience de l'irrigation et des pratiques agroécologiques favorise la résilience de ces exploitations au changement climatique et au manque d'eau.
Un accompagnement individuel global (sur le matériel d'irrigation et les pratiques agroécologiques) est nécessaire pour limiter la prise de risque des exploitants liée à ces changements.

OBJECTIFS

Apporter un conseil global aux exploitations pour améliorer l'efficacité du matériel d'irrigation de 5 % à 10% lorsque cela s'avère nécessaire, ajuster l'irrigation au plus près des besoins de leurs cultures, apporter des conseils techniques vers des changements de pratiques agroécologiques et la gestion du risque.

Objectifs visés : selon les objectifs décrits ci-après

DESCRIPTION

Les agriculteurs volontaires pourront bénéficier d'un accompagnement individuel et global pour tendre à une meilleure efficience de l'irrigation et des pratiques agroécologiques. Le nombre d'agriculteurs accompagnés et les données associées seront transmises à l'Observatoire des pratiques agricoles du PT3A. Le conseil global comprendra différentes thématiques telles que décrites ci-après.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

MO: Chambres d'agriculture 32 et 65
Partenaires : Organisation professionnelles agricoles, Institution Adour (observatoire), Arvalis, Vivadour, associations d'irrigants, Maïsadour, Euralis, OUGC Irrigadour, organismes spécialisés, AP32-65, GABB32-65, GIEE

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût		Subvention
Réglage du matériel	800 € par irrigant	- 70 % AEAG , sous condition de conseil global. 4 jours maximum - 1500 € par agriculteur au sein du Contrat Agriculture Durable validé par la Région Occitanie (sous condition d'un diagnostic CAD préalable) - Agroéquipements Région Occitanie (dispositif unique 2023-2027)
Analyses de sol	100 € granulométrie (environ 500 € par irrigant pour l'ensemble des analyses) Coût pénétromètre environ 100€	
OAD (logiciel de pilotage)	15 à 20 €/ mois environ pour le logiciel de pilotage	
Sondes (matériel de pilotage)	Tarif groupé à définir ultérieurement en fonction du nombre de conventionnements	
Pratiques agroécologiques	800 € par exploitation, par an, pendant 4 ans	

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'exploitations accompagnées selon les sous objectifs, transmises à OBSERV-2
- Nombre de surfaces irriguées concernées par l'accompagnement, transmises à OBSERV-2
- Surfaces nouvellement équipées (ha), % de SAU des pratiques
- Nombre d'exploitations et nombre d'irrigants ayant mis en place au moins 3 actions agroécologiques

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

2026-2045

LIEN ACTIONS

OBSERV 1-2, CHANG-5, RECH-1

CHANG-1 Apporter un conseil global individuel aux exploitants, pour optimiser l'irrigation et développer des pratiques agroécologiques

4,7 Mm³

CONSTAT

La transition des exploitations vers une meilleure efficience de l'irrigation et des pratiques agroécologiques favorise la résilience de ces exploitations au changement climatique et au manque d'eau. Un accompagnement individuel global (sur le matériel d'irrigation et les pratiques agroécologiques) est nécessaire pour limiter la prise de risque des exploitants liée à ces changements.

OBJECTIFS

Apporter un conseil global aux exploitations volontaires pour améliorer l'efficacité du matériel d'irrigation de 5 % à 10% lorsque cela s'avère nécessaire, ajuster l'irrigation au plus près des besoins de leurs cultures, et apporter des conseils techniques vers des changements de pratiques agroécologiques et la gestion du risque. Cette action s'adresse aux exploitations irrigantes et non irrigantes. Le nombre d'agriculteurs accompagnés et les données associées seront transmises à l'Observatoire des pratiques agricoles du PT3A.

Objectifs visés :

- **25 % des exploitations irrigantes ayant réalisé des analyses de sol d'ici 2045** (200 sur un total de 800 exploitations)
- **90% des exploitations irrigantes équipées d'OAD d'ici 2030** (720 exploitations)
- **20% des exploitations irrigantes équipées de matériel de pilotage de l'irrigation d'ici 2030** (160 exploitations)
- **10% des exploitations irrigantes développent une stratégie d'évitement cultural d'ici 2040** sur une partie de leur exploitation (80 exploitations sur 800)
- **60 % des irrigants à minima d'ici 204**0 mettent en place des pratiques agroécologiques, parmi un panel de solutions (480 exploitations sur 800). Objectif d'atteindre **40 % des exploitations du territoire (irrigantes + non irrigantes) qui mettent en place ces pratiques** d'ici 2040 (640 sur 1600).

En lien avec CHANG-5, 100% des exploitations du territoire pourront bénéficier d'un accompagnement sur la gestion et le développement de haies.

CONSEILS INCLUS DANS L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

CHANG-1-a CONSEIL ET INCITATION À UNE STRATÉGIE D'ÉVITEMENT CULTURAL

A chaque phase de la croissance d'une plante, les besoins en eau varient. Pour le maïs grain, culture irriguée majoritaire sur ce territoire, le besoin en eau maximal intervient au moment de la floraison, dont la période est conditionnée en partie par la date de semis et sa variété. Une partie du conseil global individuel pourra être dédié à l'élaboration d'une stratégie d'évitement des périodes de tension sur la ressource (localement entre le 5 et le 20 août). Cette action implique de repenser la gestion d'une exploitation vers plus de diversification dans les assolements et les variétés utilisées. Cela peut consister à semer plus tôt et/ou utiliser des variétés de cultures de printemps moins tardives. Un accompagnement des agriculteurs volontaires vers la gestion des risques est alors nécessaire, en lien avec les prospectives économiques des filières agricoles (OBSERV-2). De plus, le besoin de mettre en place des techniques supplémentaires pourrait impliquer de développer de nouveaux outils dans l'action RECH-1.

Actions inclues dans le conseil global sur l'évitement cultural

Au sein du conseil global apporté aux exploitations volontaires, inclure des conseils techniques personnalisés vers la mise en place d'une stratégie d'évitement cultural. Le gain quantitatif de cette action n'est pas quantifiable, et est variable pour chaque exploitation.

Sous objectifs visés : 10% des exploitations irrigantes développent une stratégie d'évitement cultural d'ici 2040 sur une partie de leur exploitation (80 exploitations sur 800)

CHANG-1 Apporter un conseil global individuel aux exploitants, pour optimiser l'irrigation et développer des pratiques agroécologiques

4,7 Mm³

CHANG-1-b CONSEILS VERS DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Les besoins des exploitations irrigantes et la résilience des exploitations non irrigantes face au manque d'eau dépendent en partie de la structure du sol et du taux de matière organique des parcelles. Une manière d'améliorer le stockage de l'eau dans le sol, afin de réduire le besoin de recourir à l'irrigation, est de mettre en place certaines pratiques regroupées ici sous le terme « agroécologie ». Ces évolutions de pratiques peuvent représenter une **prise de risque** pour un agriculteur car cela demande une certaine technicité et un changement dans sa manière de travailler. A noter que certaines pratiques bénéfiques pour le sol sont déjà largement mises en place sur le territoire du PTGE (le non-labour notamment). Les effets quantitatifs de la mise en place de ces pratiques sur le territoire ne seront visibles qu'à moyen et long terme, nécessitant un accompagnement pluriannuel.

L'agroécologie *est définie dans le cadre du PT3A comme un* ***continuum d'actions*** *qui correspondent à différents modèles agricoles: l'agriculture de conservation du sol (ACS), l'agriculture biologique (AB) et l'agroforesterie. Les pratiques visées dans cette définition peuvent être amenées à évoluer en phase de mise en œuvre du PTGE, notamment par des pratiques identifiées dans les actions RECH et les exploitations pilotes. A titre indicatif, les pratiques agroécologiques peuvent comprendre : la couverture des sols avec des cultures diversifiées ; l'allongement des rotations; l'augmentation de la part des légumineuses en alternative aux engrais de synthèse et la diversification des assolements ; la réduction du travail du sol ; la maitrise et baisse des intrants ; la gestion des infrastructures agroécologiques etc..*

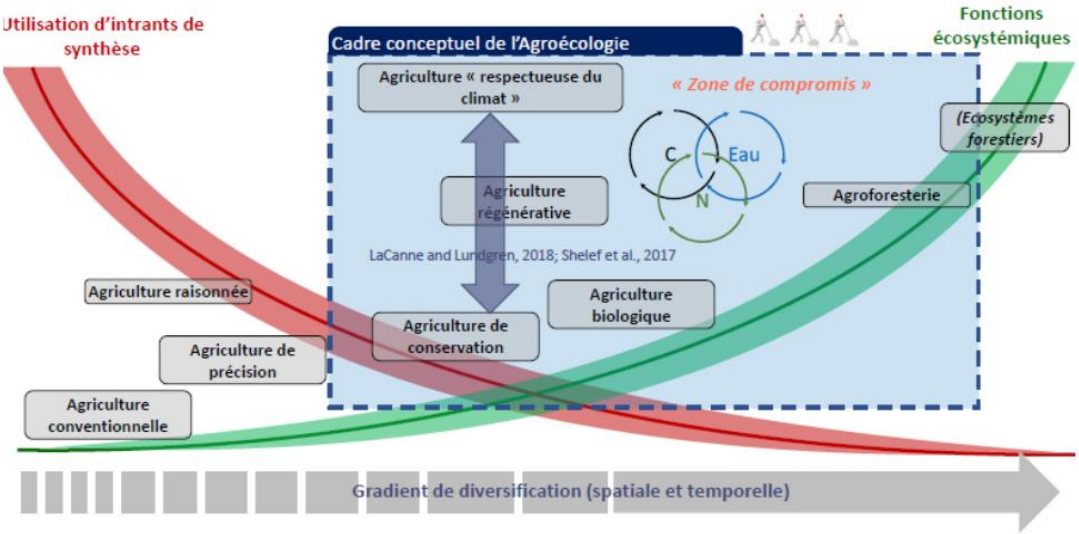

Tiré de la Délibération *n° DL/CA/21-71* de l'Agence de l'eau Adour Garonne, *d'après INRAE L. Aletto 2022*

Actions inclues dans le conseil global sur l'agroécologie

Au sein du conseil global apporté aux exploitations volontaires, inclure des conseils techniques personnalisés vers la mise en place d'un panel de solutions agroécologiques, qui contribuent à améliorer la structure du sol et permettent de réduire le recours à l'irrigation. Chaque exploitation aura comme objectif de mettre en place au moins 3 actions parmi ce panel de solutions (cf. définition ci-dessus). Les actions déjà mises en œuvre par les exploitations seront valorisées et prises en compte dans ce calcul. Un gain quantitatif de 5 à 10% par exploitation est attendu, mais ces effets ne seront visibles qu'a moyen et long terme.

<u>Sous objectifs visés</u> **: 60 % des irrigants à minima d'ici 2040** mettent en place des pratiques agroécologiques, parmi un panel de solutions (480 exploitations sur 800). Objectif d'atteindre **40 % des exploitations du territoire (irrigantes + non irrigantes) qui mettent en place ces pratiques** d'ici 2040 (640 sur 1600).

CHANG-1 Apporter un conseil global individuel aux exploitants, pour optimiser l'irrigation et développer des pratiques agroécologiques

4,7 Mm³

CHANG-1-c CONSEILS VERS UNE MEILLEURE EFFICIENCE DE L'IRRIGATION

Efficience de l'irrigation ?

L'efficience de l'irrigation en agriculture désigne la capacité à utiliser l'eau de manière optimale pour répondre aux besoins des cultures, tout en minimisant les pertes. Elle s'évalue généralement en fonction de la proportion d'eau réellement absorbée par les plantes par rapport à la quantité d'eau appliquée.
En pratique, cela vise à :
1.Minimiser les pertes : Limiter l'évaporation, l'infiltration excessive et le ruissellement.
2.Apporter la bonne quantité d'eau au bon moment : Adapter les apports aux besoins spécifiques des plantes, selon leur stade de croissance et les conditions climatiques.
3.Adopter un système d'irrigation adapté : Lorsque cela est possible l'utilisation de systèmes comme le goutte-à-goutte ou la micro-irrigation améliorent la distribution de l'eau.

Les actions en faveur d'une amélioration de l'efficience de l'irrigation prennent la forme d'investissements dans du matériel plus économe en eau, ou d'un usage de l'eau adapté précisément aux besoins des cultures, nécessitant des outils complémentaires (outils d'aides à la décision, logiciels de pilotage, réglage du matériel) ou des pratiques améliorant la structure du sol de manière à minimiser les pertes et à stocker davantage d'eau dans la parcelle.

Objectifs visés par le PTGE Adour amont

- Depuis l'arrêt de l'irrigation gravitaire, la technique d'irrigation par aspersion est quasiment la seule pratique présente sur ce territoire. L'efficience de ce matériel varie selon le type utilisé (enrouleur ou rampe / pivot) et, en cas de mauvais réglages, elle peut être réduite jusqu'à -15%. **Le conseil individuel global pourra alors inclure un accompagnement au réglage du matériel et des analyses de sol** pour déterminer la réserve utile des sols (jours d'accompagnement au réglage, 5 analyses en moyenne de granulomètre, et analyses de pluviomètre et pénétromètre). Les données récoltées permettent également de conseiller les exploitations vers des pratiques agroécologiques.

- Des équipements et des outils d'aides à la décision ont déjà été adoptés par une partie des exploitations du territoire pour piloter au mieux l'irrigation, permettant d'économiser 5 à 10 % du volumes d'irrigation . **Encourager à travers ce conseil global l'acquisition et/ou l'utilisation d'outils d'aide à la décision en irrigation** (comprenant les logiciels de pilotage de l'irrigation et l'utilisation des bulletins d'irrigation) **ainsi que du matériel de pilotage de l'irrigation** (comprenant des sondes tensio-métriques et capacitives, des stations météos).

Les agriculteurs devront s'engager à autoriser l'OUGC à accéder aux données des sondes de manière à constituer un réseau de mesures territoriales (voir CHANG-2).

Actions inclues dans le conseil global sur l'efficience de l'irrigation

Au sein du conseil global apporté aux exploitations volontaires, inclure des conseils techniques personnalisés et des aides financières à l'acquisition de matériels plus efficients en eau. Un gain quantitatif de 5 à 10 % par exploitation est attendu pour les actions envisagées (analyses de sol, conseil au réglage du matériel, acquisition et usage d'OAD, acquisition et usage de logiciels de pilotage).

Sous objectifs visés : **25 % des exploitations irrigantes ayant réalisé des analyses de sol d'ici 2045** (200 sur un total de 800 exploitations) ; **90% des exploitations irrigantes équipées d'OAD d'ici 2030** (720 exploitations) ; **20% des exploitations irrigantes équipées de matériel de pilotage de l'irrigation d'ici 2030** (160 exploitations).

CHANG-1

Apporter un conseil global individuel aux exploitants, pour optimiser l'irrigation et développer des pratiques agroécologiques

4,7 Mm³

CHANG-1-c CONSEILS VERS UNE MEILLEURE EFFICIENCE DE L'IRRIGATION

Dispositifs proposés par le PTGE afin d'améliorer l'efficience de l'irrigation

Matériel de pilotage de l'irrigation

Une sonde tensiométrique mesure la tension avec laquelle l'eau est retenue dans le sol, indiquant ainsi la disponibilité de l'eau pour les plantes. Elle se compose d'un tube rempli d'eau, terminé par une pointe en céramique poreuse, et d'un manomètre ou d'un capteur électronique.

Sondes tensiométriques et station météorologique à la parcelle (source : CA65)

Lorsqu'elle est installée dans le sol, l'eau contenue dans la sonde s'équilibre avec celle du sol environnant à travers la céramique. Si le sol s'assèche, l'eau sort de la sonde, créant une dépression mesurée par le manomètre. À l'inverse, si le sol est humide, la tension est faible. Couplée à des prévisions météorologiques, cette mesure permet de savoir quand et quel volume apporter via l'irrigation pour optimiser l'efficience de l'eau.

Bilan hydrique issu d'un OAD (source : Sencrop)

Outils d'aide à la décision (OAD)

Les logiciels et applications d'aide à la décision en irrigation analysent des données (capteurs, météo, images satellites) pour recommander quand et combien irriguer. Ils s'appuient sur des modèles agronomiques pour optimiser l'usage de l'eau selon les besoins des cultures et les conditions du sol. Simples d'utilisation, ils fournissent des conseils via des tableaux de bord ou des alertes, aidant les agriculteurs à rendre leur irrigation plus efficiente.

Analyses de sol

Les analyses de sols permettent d'économiser de l'eau en agriculture en fournissant des informations précises sur les caractéristiques du sol :
1.Capacité de rétention d'eau
2.Texture et structure
3.Profondeur utile
4.Niveau d'infiltration

En adaptant l'irrigation aux besoins réels des sols, ces analyses réduisent les gaspillages et optimisent l'utilisation de l'eau.

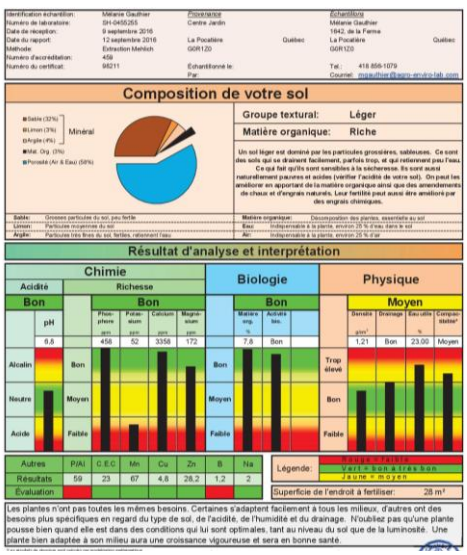

Synthèse d'une analyse de sol (source : AgroEnviroLab)

CHANG-2

Apporter un conseil collectif aux exploitants par le maintien et le renforcement des bulletins d'irrigation

0,4 Mm³

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- **Valorisation économique de l'eau**
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Les Chambres d'Agriculture prodiguent gratuitement un conseil collectif aux irrigants au travers de bulletins d'irrigation, sur la base de parcelles de références dans le Gers et les Hautes-Pyrénées. Les retours d'expériences des acteurs agricoles ont soulevé le manque de personnalisation des bulletins d'irrigation aux spécificités des irrigants.
Une densification du réseau de référence permettrait à tous les irrigants qui n'ont pas la possibilité d'avoir leur propre matériel de suivi de bénéficier d'un conseil d'irrigation affiné.

OBJECTIFS

Favoriser l'efficience de l'irrigation sur le territoire par une meilleure précision des bulletins d'irrigation, permise par la densification des données de suivi de l'état des sols. Ces bulletins s'adressent à tous les irrigants du territoire du PT3A.

Objectif visé : 90 % des irrigants consultent les bulletins d'irrigation.

DESCRIPTION

Renforcer l'usage et la précision des bulletins d'irrigation :
[1] Créer des conventions entre les irrigants qui se sont équipés d'une sonde et/ou de stations météos dans l'action CHANG-1 avec les Chambres d'Agriculture pour augmenter le nombre de stations de référence mobilisées pour les bulletins d'irrigation. Apporter des conseils plus précis et adaptés à l'ensemble des irrigants du bassin Adour amont.

[2] Accompagner les chambres d'agriculture gestionnaires des parcelles de référence pour densifier leurs réseaux et en équipant les sondes installées de télérelève afin de faciliter la remontée des informations diffusées dans les bulletins collectifs.

[3] Conforter et améliorer la stratégie de communication actuelle sur les bulletins d'irrigations, pour augmenter leur lisibilité, leur accès et leur consultation par les irrigants du territoire. Cette stratégie s'appuiera sur l'existant et les pistes de solutions déjà envisagées par les Chambres d'Agriculture. Une diffusion des bulletins via l'outil Gest'ea de l'OUGC sera envisagée.
Piste de solution : y intégrer les tours d'eau individuels afin de personnaliser les bulletins et s'adapter aux différentes spécificités des agriculteurs. Organiser des sondages/enquêtes pour évaluer l'utilisation des bulletins…

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** Chambres d'Agriculture 32 et 65 **Partenaires** : irrigants de l'action CHANG-1
[2] et [3]	**MO:** Chambres d'Agriculture 32 et 65 **Partenaires** : OUGC Irrigadour

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre de conventions réalisées Meilleure précision des bulletins d'irrigation
[2]	Nombre de parcelles de référence, nombre de sondes de références mobilisées dans les bulletins
[3]	Meilleure lisibilité des bulletins d'irrigation 90% des irrigants l'utilisent

FINANCEMENTS POTENTIELS

Action	Coût	Subvention
[1]	Temps dédié (200 € d'animation par dossier)	AEAG 50-70 %, (selon OGAYA)
[2]	A voir selon la nature des modifications apportées	AEAG 50-70 %
[3]		

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1] [2] [3]	2026-2035				

LIEN ACTIONS

CHANG-1

CHANG-3 Aider à l'acquisition de matériel hydro économe

0,1 Mm³

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- **Valorisation économique de l'eau**
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

CONSTAT

Depuis l'arrêt de l'irrigation gravitaire, la technique d'irrigation par aspersion est quasiment la seule pratique présente sur ce territoire (en dehors des surfaces en arboriculture, maraichage…). L'efficience du matériel d'irrigation par aspersion varie selon le type utilisé (enrouleur ou rampe / pivot). L'amélioration du réglage du matériel d'irrigation peut permettre d'améliorer l'efficience de l'irrigation et ainsi diminuer les besoins en eau des exploitations tout en conservant leurs capacités de production.

OBJECTIFS

Généraliser l'utilisation de matériel hydro économe qui permet de réduire de 5 % à 10% les besoins en eau des exploitations et ajuster ainsi l'irrigation au plus près des besoins de leurs cultures. Les agriculteurs qui auront préalablement réalisé un diagnostic de leur exploitation et qui ne possèdent pas encore de matériel hydro économe pourront bénéficier d'une aide à l'acquisition de cet équipement.

Objectif visé : 90% des exploitations irrigantes équipées d'ici 2030 (estimation d'environ 40 exploitations non équipées sur un total de 800 à ce jour)

Usages

DESCRIPTION

Les agriculteurs ne possédant pas encore de matériel hydro-économe pourront bénéficier d'une aide à l'acquisition de brise-jets pour enrouleur, de systèmes de régulation électronique, ou tout autre matériel hydro-économe (goutte-à-goutte, régulations sur pivots, …)*.

Des dispositifs de réduction du débit instantané de prélèvements, tels que les pompes à débit variable ou réduit, pourront également faire l'objet de demandes de la part de structures collectives ou individuelles si cela est pertinent.

L'acquisition de matériel hydro économe est complémentaire à l'accompagnement global de l'action CHANG-1.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

MO: Chambres d'agriculture 32-65
Partenaires : Organisation professionnelles agricoles

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
Temps dédié + 2 000 € par irrigant	55 % maximum PSN Occitanie

**Financements potentiels à vérifier au cas par cas selon le matériel.*

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'exploitations accompagnées sur un objectif de 40
- Surfaces nouvellement équipées (ha)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

2025-2030

LIEN ACTIONS

OBSERV-1, DIAG, CHANG-1

CHANG-4 Développer un dispositif d'accompagnement financier : les MAEC (ou dispositif équivalent)

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- **Richesse écologique**
- Conciliation usages de l'eau

CONSTAT

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Certaines de ces mesures permettent d'accompagner financièrement les agriculteurs dans le changement durable de pratiques dont certaines sont bénéfiques au stockage de l'eau à la parcelle, abaissant d'autant le besoin de recours à l'irrigation.

OBJECTIFS

Mettre en place un, ou plusieurs si nécessaire, PAEC (projet agro-environnemental et climatique) sur le territoire de l'Adour amont. Ce PAEC permettra de proposer aux agriculteurs de ce territoire des aides au travers de MAEC ciblées sur le changement de pratiques.
Si des projets équivalents émergent en phase de mise en œuvre du PTGE Adour amont, ils pourront être intégrés dans le cadre de cette action. Les gains quantitatifs ne sont pas quantifiables à ce jour mais seront précisés en phase de mise en œuvre avec les contractualisations des exploitations.

Objectif visé : Tous les exploitants du territoire devront pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier à travers ces MAEC (**2 200 exploitations**)

Usages

DESCRIPTION

Créer et mettre en œuvre une animation agricole de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques sur le bassin Adour amont.

[1] Concerter les partenaires techniques et les structures animatrices pour élaborer un projet de PAEC Adour amont, pour créer des MAEC selon la grille régionale. Si des enjeux complémentaires de biodiversité, de qualité de l'eau et de quantité d'eau sont identifiés sur certains territoires, le PTGE incite à prioriser ces zones pour des contractualisations de MAEC. En fonction des modalités financières régaionales, préparer le dossier PAEC et engager des contractualisations en 2026 (variable en fonction des opérateurs et des enveloppes restantes des DRAAF)

Exemples de MAEC envisagés : MAEC Bio ; 70.14 MAEC BIODIV : entretien durable des infrastructures agroécologiques (ligneux, mares, fossés). 70.08 MAEC SOL : Qualité et protection du sol (semis direct). 70.06 et 70.07 MAEC EAU du Plan Stratégique Régional Occitanie.
ADASEA : portage PAEC Gers sur les volets biodiversité et élevage extensif (mesure système herbagers SHP, mesures herbe, CPRA, MHU, ESP biodiversité haies fossés et mares)

[2] Contractualiser les MAEC avec des agriculteurs.

[3] Transmettre les données à l'Observatoire agricole

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** Institution Adour (aide portage dossiers), ADASEA, Chambres 32 et 65 **Partenaires** : Aremip, SMAA, GABB
[2]	**MO:** Structures animatrices **Partenaires** : Institution Adour (suivi)

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
Variable	100 % sur les MAEC éligibles AEAG, FEADER Région Occitanie et Nouvelle Aquitaine

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Création de dossiers pour les MAEC Structures animatrices identifiées Nombre de contrats visés définis avec les partenaires
[2]	Nombre de contractualisations
[3]	Données transmises à l'observatoire agricole Bilan chiffré des contractualisations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050
A partir de 2025					

LIEN ACTIONS

OBSERV-1, DIAG, CHANG-1, RECH

CHANG-5

Développer des projets pour renforcer la présence d'infrastructures naturelles et paysagères

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- **Richesse écologique**
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Le renforcement d'éléments fixes et d'infrastructures naturelles à l'échelle de l'agrosystème permet d'augmenter la rugosité de l'espace et la porosité des sols, et ainsi d'améliorer la ressource en eau : infiltration et stockage d'eau verte, filtration et épuration, moindre évapotranspiration (brise-vent), limitation du ruissellement et de l'érosion.
La présence d'arbres hors-forêt (isolés, alignements, haies, bosquets…) dans les espaces de bordures et de délaissé joue un rôle primordial à cet effet et offrent d'autres services agrosystémiques positifs.

OBJECTIFS

Renforcer la résilience des exploitations face au changement climatique en limitant leurs besoins en eau, en favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols, en mobilisant le rôle de brise vent de ces infrastructures et en limitant l'assèchement des sols. Cette action s'adresse à l'ensemble des exploitations, irrigantes et non irrigantes. Pour les exploitations qui auraient réalisé un diagnostic (action DIAG) ou qui ont sollicité l'action CHANG-1, cet accompagnement pourrait leur être conseillé s'il répond à une des problématiques identifiées dans leur diagnostic préalable.

Objectifs visés : 100% des exploitations du territoire pourront bénéficier d'un accompagnement à leur demande

DESCRIPTION

[1] Analyser le territoire du PTGE pour identifier les zones qui seraient prioritaires pour des mesures d'accompagnement ou de gestion sur les infrastructures naturelles. Modèles d'analyse possible : Cart'Oc (Arbres et Paysages 32) ou Grain Bocager avec des modifications pour intégrer l'enjeu eau dans ce modèle d'analyse (Fédération des Chasseurs 32, 40)

[2] Accompagner techniquement les exploitations qui sont situées sur les zones prioritaires identifiées dans l'étape précédente [1], vers des projets de régénération naturelle ou de haies.
(i) Animer des réunions d'informations collectives annuellement
(ii) Proposer un accompagnement technique individuel selon les problématiques, tel que la création d'un plan de gestion simplifié ou l'accompagnement vers le label haies.
A la demande d'agriculteurs volontaires, ces actions d'accompagnement pourront également être proposées sur les zones non prioritaires. Les données seront transmises à l'Observatoire agricole.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** pour le 32 : en consortium avec la chambre d'agriculture 32, la FD CUMA et AP32 Pour le 65 : AP65 **Partenaire:** Chambre d'Agriculture 65
[2]	**MO:** AP 32-65 **Partenaires :** Institution Adour (suivi)

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Développement de l'outil Cart'Oc en cours	70% AEAG
[2]	Accompagnement individuel	Compris dans CHANG-1

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Création de l'outil Analyse du territoire et priorisation de sites
[2]	Nombre d'exploitations accompagnées et de réunions collectives organisées

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050
A partir de 2026					

LIEN ACTIONS

OBSERV, DIAG, CHANG-1, ANTICIP-4

RECH-1 Mettre en place des projets de recherche et développement

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

CONSTAT

La construction du programme d'actions du projet de territoire est limitée dans le temps alors que certaines solutions prometteuses pourraient émerger dans les années à venir. Pour cette raison, les acteurs de concertation ont souhaité maintenir une veille sur tous les sujets qui permettraient de répondre à la problématique de gestion quantitative du territoire.

OBJECTIFS

Rechercher et expérimenter des solutions innovantes pour développer des pratiques agroécologiques ou efficientes en eau qui seraient adaptées aux contextes pédoclimatiques du territoire.
L'expérimentation par l'exemple s'organise autour de projets de recherche appliquée, sélectionnés annuellement, pour lesquels un financement serait dédié.

Objectif visé: Créer un comité de labellisation , et mettre en place des projets de recherche appliquée

DESCRIPTION

[1] Créer un comité de labellisation d'experts et de professionnels du territoire qui sélectionneront annuellement des projets de recherche et de développement afin d'expérimenter des pratiques adaptées au bassin Adour amont. Une fois labellisés, ces projets seront ensuite soumis aux financeurs. *Les thématiques financées devront répondre aux enjeux du PTGE Adour amont et être sous la forme de recherche appliquée d'une durée d'environ 3 ans maximum (ex: adaptation au changement climatique, diversification des filières agricoles, enjeu quantitatif en eau). Les pistes de recherches déjà visées concernent : la recherche de biocontrôle et de biosolutions, agronomie, gestion économe de l'eau et nouvelles filières agricoles.*
[2] Communiquer sur les actions R&D du territoire : **(i)** Réaliser une veille sur des solutions innovantes et en diffuser les résultats bi-annuellement auprès du comité de labélisation. Après analyse des besoins de chaque acteur, un répertoire partagé pourrait être créé pour centraliser les différentes informations de R&D de l'ensemble des volets d'actions du PT3A. **(ii)** Transmettre les résultats des recherches menées en [1] auprès des acteurs du PT3A pour affiner les conseils des actions DIAG, IRRIG et CHANG, ainsi qu'auprès du grand public sous une forme adaptée pour valoriser ces résultats.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** Co-portage Les Esturgeons de l'Adour (enjeu qualité), Vivadour (enjeu quantité), Chambres d'agriculture **Partenaires:** Institution Adour associée pour suivre l'avancement. Autres partenaires en fonction des thématiques de recherches : organismes publics de recherche, Euralis, Chambre agricole régionale, AEAG, Régions et autres financeurs, autres partenaires
[2]	**MO:** Institution Adour **Partenaires** : mêmes partenaires que [1]

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Temps dédié + financement à déterminer avec les financeurs	50 à 70 % AEAG au cas par cas
[2]	Temps dédié	

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre de rencontres du comité de labélisation. Nombre de projets, notamment filières, financés
[2]	Fréquence de la veille d'information et impact sur le déploiement de nouvelles pratiques sur le territoire

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2050

[2] 2026-2035

LIEN ACTIONS

DIAG, CHANG, RECH-2, RESS

RECH-2 Créer des exploitations pilotes de proximité

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

CONSTAT

Les solutions qui peuvent être apportées au changement climatique, à travers la transition agroécologique et l'optimisation de l'irrigation, se heurtent en partie à l'absence de références locales. La preuve par l'exemple est un levier fort pour enclencher le changement de pratiques ou l'adoption de nouveaux outils.

OBJECTIFS

Expérimenter des pratiques agroécologiques ou des solutions techniques permettant de faire des économies d'eau, qui seraient adaptées aux contextes pédoclimatiques du territoire.
L'expérimentation par l'exemple s'organise autour de la création d'exploitations pilotes volontaires de proximité, qui serviront de références locales lors de la diffusion des pratiques expérimentées lors des formations et des visites de site pour les techniciens et les agriculteurs du territoire.

Objectif visé : 7 exploitations pilotes créées et accompagnées d'ici 2030

DESCRIPTION

[1] Proposer un accompagnement technique renforcé à 7 exploitations pilotes pour tester des pratiques permettant des économies d'eau ou des évolutions agroécologiques. L'accompagnement prend la forme de conseils de techniciens, de chercheurs, et de financements alloués plus importants que les autres accompagnements proposés dans les actions IRRIG et CHANG.
Les exploitations pilotes seront représentatives d'une diversité de pratiques, et expérimenteront des pratiques différentes par rapport à des fermes pilotes qui préexistent sur le territoire (Dephy, Mirandette de la CACG). Par exemple : polyculture, biologique irrigante, céréalière irrigante, agroforesterie, maraichage. ***Le choix des sites pilotes fera l'objet de réunions par les maitres d'ouvrages et les partenaires identifiés.***
Les fermes pilotes pourront être valorisées auprès des collectivités et dans leurs services de restauration collective.
[2] Diffuser et partager avec les agriculteurs du territoire les retours d'expérience de ces fermes pilotes. Ces exploitations serviront de support de formation, de retours d'expériences et de communication à une fréquence d'au moins 2 journées techniques par an. Les pratiques expérimentées permettront d'affiner les actions d'accompagnement DIAG, IRRIG et CHANG.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO: A définir selon les sites pilotes +** Institution Adour (appui animation) **Partenaires** : OPA, agriculteurs volontaires, ADEAR, GIEE, CACG, AP32, GABB, Chambres d'agriculture
[2]	**MO:** Chambres 32 et 65 **Partenaires** : OPA, agriculteurs volontaires, AP32

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	7 sites pilotes variés identifiés Accompagnement annuel réalisé
[2]	Nombre de communication et de formations, sur l'objectif de 2 par an

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	5 000 € par exploitation par an (35 000 € par an pour 7 exploitations)	70 % AEAG
[2]	Temps dédié	70 % AEAG + FEADER Occitanie Diffusion des connaissances

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2030

[2] 2026-2040

LIEN ACTIONS

DIAG, CHANG

NQ

VOLET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Préserver et renforcer l'hydrologie naturelle du bassin par la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques

2025 - 2050

4 objectifs et 5 actions

Part dans le déséquilibre quantitatif global du territoire

PRÉSERVER ET RENFORCER L'HYDROLOGIE NATURELLE DU BASSIN, GRACE À LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

NQ

OBJECTIF 1 AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE EN URBANISME

SFN - 1
NQ
p 71

- Porter à connaissance les enjeux des zones et milieux humides, sur les bases de données existantes, la façon de les intégrer dans les documents d'urbanisme et les conséquences de leur non prise en compte

OBJECTIF 2 AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DU RALENTISSEMENT DES EAUX

SFN-2
NQ
p 72

- Créer et diffuser des fiches de bonnes pratiques
  Améliorer la prise en compte, gérer et/ou restaurer des infrastructures naturelles et paysagères permettant le ralentissement des eaux

OBJECTIF 3 COMPLÉTER LA CONNAISSANCE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN ADOUR AMONT

SFN-3
NQ
p 73

- Compléter la connaissance des zones humides par des inventaires sur les zones non prospectées

OBJECTIF 4 MAINTENIR ET RESTAURER DES ZONES ET MILIEUX HUMIDES FONCTIONNELS

SFN-4, SFN-5
NQ
p 74-75

- Élaborer des plans de gestion des zones humides effectives, pour accompagner les gestionnaires et/ou les propriétaires dans leur maintien ou leur restauration
  Élaborer et mettre en œuvre une veille foncière pour pérenniser la gestion des milieux humides et le maintien de leurs services rendus

+ Créer un évènement annuel , La Semaine de l'Eau (volet communication)

SFN-1

Porter à connaissance les enjeux des zones et milieux humides auprès des acteurs de l'urbanisme

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

CONSTAT

Le maintien de zones et milieux humides fonctionnels, notamment lorsqu'ils sont de faibles surfaces, suppose qu'ils soient connus et évités. De nombreuses données existent sur les zones et milieux humides mais ne sont pas toujours connues des collectivités territoriales. Or, l'aménagement du territoire est un facteur de menace important pour ces milieux, qui contribuent à l'équilibre quantitatif du bassin par leurs fonctions hydrologiques souvent méconnues.

OBJECTIF

Maintenir les services rendus par les zones et milieux humides (rôle d'éponge et d'épuration naturelle permettant de limiter les besoins de dilution) pour ne pas accentuer le déséquilibre. En ce sens, une amélioration de la qualité de la donnée transmise aux collectivités locales permettrait de mieux prendre en compte les enjeux des zones et milieux humides par les acteurs de l'urbanisme. Cette action est non quantifiable car non mesurable.

Objectif visé : Zéro destruction de zones humides par méconnaissance dans les documents d'urbanisme

DESCRIPTION

Afin de permettre aux porteurs de documents d'urbanisme de disposer d'une donnée la plus complète possible, il convient de :
Réaliser des porter à connaissance auprès des acteurs de l'urbanisme (services DDT, EPCI, services instructeurs des droits des sols) sur les sources de données existantes concernant les zones et milieux humides (FMA, partenaires, cartographie nationale, donnée IA etc), sur la façon de les intégrer dans les démarches d'urbanisme et sur les conséquences de leur non prise en compte.

Cette action est complémentaire à l'action COMM-3 qui intègre des formations spécifiques sur les zones et milieux humides auprès des techniciens et élus, et qui permettraient également de mettre en avant les enjeux du SAGE Adour amont.

Usages

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Coordonnateurs : Institution Adour
Partenaires : AREMIP, ADASEA, Chambres d'agriculture, acteurs de l'urbanismes (DDT, EPCI, services instructeurs droit des sols), FMA

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
Intégré au fonctionnement de la structure	80 % AEAG intégré au fonctionnement SAGE

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de porter à connaissance lacunaires

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

2025 - 2050

LIEN ACTIONS

COMM-3

SFN-2

Améliorer la prise en compte, gérer et/ou restaurer des infrastructures naturelles et paysagères permettant le ralentissement des eaux

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- **Richesse écologique**
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Les infrastructures naturelles de ralentissement de la dynamique et d'épuration des eaux (dont les zones humides) sont des outils de gestion de l'eau peu coûteuses et très efficaces, qui ne sont pas considérées à leur juste valeur pour l'impact qu'elles peuvent avoir si on les envisage à l'échelle du territoire. Il est nécessaire que les collectivités participent à mieux les connaitre et les développer: en termes d'aménagement, de gestion des espaces dont elles ont la charge, de politique foncière et de planification.

OBJECTIFS

Accompagner les collectivités pour appréhender le potentiel d'installation et les bonnes pratiques de gestion d'éléments fixes et d'infrastructures naturelles utiles au ralentissement de l'eau. L'utilisation des bords de voirie, de cours d'eau, et des espaces collectifs en général représente une opportunité considérable pour mailler le territoire d'infrastructures naturelles et paysagères.
Cette action est non quantifiable car non mesurable.

Objectif visé : Augmentation des projets menés

DESCRIPTION

[1] Améliorer la prise en compte des enjeux d'infiltration et de désimperméabilisation par la création et la diffusion de fiches de bonnes pratiques pour le ralentissement des eaux pluviales, notamment par les noues. Les documents préexistants sur d'autres territoires seront adaptés à l'Adour amont (ex. SYMASOL, GRAIE). Au-delà des fiches de bonnes pratiques, accompagner les élus et les collectivités vers des actions de désimperméabilisation dans une approche globale du bassin versant à partir des retours d'expériences existant, et envisager systématiquement dans la conception des projets une hypothèse intégrant des SFN. Inciter et accompagner les élus vers la recherche de financements potentiels aux actions de ralentissement des eaux.
[2] Accompagner et développer la mise en place de projets de re-végétalisation d'infrastructures naturelles et paysagères pour le ralentissement des eaux (haies, ripisylves, boisements..)
(i) réaliser des visites et apporter un conseil personnalisé à partir d'un diagnostic, pour accompagner à la gestion, la régénération et la plantation de ces infrastructures. **(ii)** en cas de demande par les acteurs gémapiens, apporter des conseils conjoints sur les milieux hydrologiques concernés et auprès des riverains.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	MO : CAUE Partenaires : AUAT, CAUE, DDT, EPCI, Institution Adour (SAGE), CPIE 65, partenaires pour les fiches de bonnes pratiques à définir ultérieurement
[2]	MO : AP32-65 Partenaires : SMAA, acteurs gémapiens, collectivités, Départements

INDICATEURS DE SUIVI

[1] et [2]	Nombre de retours sur la mise en application des fiches Suivi cartographique du verdissement des zones urbaines et rivulaires
[2]	Linaire géré et/ou restauré Nombre de diagnostics réalisés

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	A définir	Potentiellement éligible Région Occitanie
[2]	15j/ an à raison d'1 jour par demandeur	50 % AEAG

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2035

[2] 2025-2035

LIEN ACTIONS

CHANG-5

SFN-3

Compléter la connaissance des zones humides par des inventaires sur les zones non prospectées

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

La connaissance des zones humides reste lacunaire sur le territoire. Outre le risque d'implantation de projets en zones humides, cela rend difficile la gestion de ces espaces pour améliorer les services qu'ils rendent, renforçant l'image négative des zones humides, perçues comme des freins au développement territorial plutôt que des opportunités.

OBJECTIFS

Améliorer la connaissance pour préserver l'existant et renforcer les services rendus par les zones humides (rôle d'éponge et d'épuration naturelle permettant de limiter les besoins de dilution, dont la perte aurait des impacts non négligeables sur le déséquilibre quantitatif actuel et futur). Cette action est non quantifiable car non mesurable.

Objectif visé : Augmentation des surfaces prospectées

DESCRIPTION

Afin de gérer les zones humides du territoire, il apparait indispensable de mieux les connaître :

[1] En utilisant le cahier des charges complet du FMA, réaliser des inventaires de terrain sur les zones de prélocalisation non prospectées pour compléter la connaissance sur des zones humides effectives.

[2] Au regard de l'intérêt du fonctionnement en réseau du bassin de l'Echez, mener une étude hydro-pédologique pour améliorer la connaissance de la tête de bassin et du fonctionnement global du secteur, concernant la contribution des zones humides et des différents cours d'eau. *Questionnement possible de l'étude : Quels sont les impacts de la dégradation de ces éléments contributeurs, sur le fonctionnement global du bassin et sur les enjeux quantitatifs ?*

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	Maîtres d'ouvrage : SMAA, EPCI-FP, PN Pyrénées, CATZH (AREMIP, ADASEA, CEN64-65) Partenaires : Forum des marais atlantiques, Agence de l'eau, Institution Adour
[2]	Maitre d'ouvrage : a définir Partenaires : à définir

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	/	80 % AEAG 20 % Région Occitanie
[2]	/	/

INDICATEURS DE SUIVI

Action	Indicateur de suivi
[1]	Évolution des surfaces prospectées
[2]	Réalisation de l'étude Oui/Non Meilleure connaissance du rôle contributeur des zones humides du bassin de l'Echez

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2027-2037

[1] A partir de 2026

LIEN ACTIONS

SFN-4

Élaborer des plans de gestion des zones humides effectives, pour accompagner les gestionnaires et/ou les propriétaires dans leur maintien ou leur restauration

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

La seule connaissance de l'existence des zones humides n'est pas suffisante pour faire face aux effets du changement climatique. Afin d'améliorer la résilience du territoire, il s'agit d'assurer leur maintien par une gestion adaptée, voire d'en restaurer. Si des actions sont menées en ce sens sur le territoire, elles manquent de coordination et donc d'efficacité.

OBJECTIFS

Améliorer les services rendus par les zones humides du territoire, voire les développer par la création de plans de gestion permettant d'accompagner les propriétaires et/ou les gestionnaires de zones humides vers des pratiques favorisant leur maintien ou leur restauration.

Objectif visé : augmentation du nombre de plans de gestions réalisés

DESCRIPTION

[1] Poursuivre la conception des plans de gestion des zones humides effectives. Pour cela, les structures avec des compétences de gestionnaire de zones humides identifieront les mesures de gestion adaptées pour maintenir voire restaurer l'état et la fonctionnalité (prioritairement hydrologique) des zones humides.

[2] Accompagner techniquement les propriétaires et/ou les gestionnaires de terrains présentant des zones humides effectives pour décliner les plans de gestions selon des mesures d'accompagnement adaptées aux attentes du propriétaire et/ou gestionnaire (conseil personnalisé aux bonnes pratiques, mise en relation avec les structures compétentes qui proposent un accompagnement à la gestion ou à des mesures de restauration spécifiques, accompagnement au montage de projets de restauration, contractualisation des propriétaires à des outils d'accompagnement et de maîtrise d'usages (ORE/MAEC/PSE), etc.).

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	Coordonnateur : AREMIP, ADASEA (CATZH), CEN64-65 Partenaires : SMAA, PN Pyrénées, EPCI-FP, CPIE
[2]	Coordonnateur : ADASEA (CATZH), CEN64-65 Partenaires : SMAA, PN Pyrénées, AEAG, CPIE, AREMIP (CATZH)

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Plan de gestion simplifié (100% CATZH) sauf pour collectivité ou temps dédié de 5j	50 % AEAG
[2]	5j d'accompagnement à la restauration	

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre de plans de gestion, surfaces suivies
[2]	Montants investis, surface de zone humide concernée

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2035

[2] 2026-2027 (reconductible)

LIEN ACTIONS

SFN-5

SFN-5 Elaborer et mettre en œuvre une veille foncière pour pérenniser la gestion des milieux humides et le maintien de leurs services rendus

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- **Richesse écologique**
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

En dernier recours, l'acquisition foncière est un des leviers pour garantir la gestion pérenne des zones humides en limitant les risques de modification de l'occupation du sol. Sur le territoire, plusieurs structures ont actuellement une politique de veille foncière pour des raisons diverses, mais celles-ci ne sont pas coordonnées. Une approche collective permettrait d'optimiser les moyens mobilisés tout en assurant une meilleure efficacité.

OBJECTIFS

Maintenir les services rendus par les zones et milieux humides pour ne pas accentuer le déséquilibre, en améliorant l'efficacité des dispositifs de veille et d'acquisition foncière grâce à une optimisation des moyens et un travail partenarial. Toutefois, les actions d'accompagnement d'SFN-5 restent à privilégier.

Objectif visé : augmentation des zones humides au foncier sécurisé à 2040

DESCRIPTION

De nombreuses veilles foncières existent sur le territoire, même si leur objectif n'est pas directement la préservation des zones et milieux humides.

[1] Élaborer une convention collective avec la SAFER pour réaliser une veille foncière sur un territoire maximisé et sans redondances pour mettre en place une vigilance foncière vers de la gestion et/ou de la restauration de zones et milieux humides. A défaut de la convention collective, échanger entre structures sur les données de veille existantes pour identifier les secteurs à enjeux zones et milieux humides.

[2] Si une possibilité foncière émerge en [1], faire connaitre les aides existantes sur l'acquisition foncière et proposer aux collectivités d'acquérir.

[3] En cas d'acquisition par un partenaire ou lors d'un changement de propriétaire, inciter le gestionnaire/propriétaire à réaliser un diagnostic complet de son terrain, pour conduire à des mesures de gestion et de restauration (SFN-4) le cas échéant.

[4] Mener une étude (concertée ou externalisée) de faisabilité humaine et financière des structures pour déployer ou renforcer la stratégie foncière en vue d'une préservation des zones humides. *Pistes : ORE, Baux SAFER.* Référence mobilisable : https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2019-02/2018-nov_guide_strategie_fonciere-avec_annexes.pdf

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO**: à définir Partenaires : SMAA, EPCI-FP, PNP, CATZH (AREMIP, ADASEA, CEN64), Institution Adour, Département 32
[2]	**MO :** SMAA, EPCI-FP, PNP, CATZH (AREMIP, ADASEA, CEN64), IA, Département 32 **Partenaires : /**
[3]	**MO : à définir** **Partenaires :** SMAA, EPCI-FP, PNP, CATZH (AREMIP, ADASEA, CEN64), IA, Département 32, Chambres d'agriculture
[4]	**A définir**

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	**Elaboration de la convention**
[2]	Part des surfaces acquises avec une gestion des zones humides
[3]	Réalisation de l'étude
[4]	Réalisation de l'étude

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Veille : à définir selon les modalités choisies	80 % AEAG
[2] [3] [4]	Temps dédié	20 % Région Occitanie pour l'étude

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2026

[2] 2025-2050

[3] 2026-2050

[3] 2026-2027

LIEN ACTIONS

SFN-4

1,1 Mm³

VOLET GESTION DE LA RESSOURCE

Optimiser le fonctionnement du réseau hydrographique pour réduire les besoins de réalimentation à l'étiage

2025 - 2050

3 objectifs et 10 actions

Part dans le déséquilibre quantitatif global du territoire

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE POUR RÉDUIRE LES BESOINS DE RÉALIMENTATION EN PERIODE D'ÉTIAGE

1,1 Mm³

OBJECTIF 1 OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES CANAUX

CANAUX
0,9 Mm³
p 78-81

- Structurer et accompagner la gouvernance des réseaux de canaux collectifs
  Réduire les débits dérivés dans les canaux secondaires et tertiaires dépourvus d'usages
  Équiper certaines prises d'eau de canaux avec des dispositifs de gestion (étiage et inondation)
  Affiner la connaissance du réseau de canaux et suivre l'évolution de leurs usages

OBJECTIF 2 ANTICIPER LES BESOINS D'IRRIGATION POUR AMÉLIORER LA GESTION DES OUVRAGES DE SOUTIEN D'ÉTIAGE

ANTICIP
0,2 Mm³
p 82-85

- Étendre le système d'échanges en cours de campagne d'irrigation au bassin de l'Adour amont
  Installer des dispositifs de comptage en continu des prélèvements agricoles impactant l'étiage
  Étudier la possibilité règlementaire de gérer les prélèvements agricoles par décades en cours de saison
  Mutualiser les points de prélèvements agricoles sur les réseaux de canaux

OBJECTIF 3 RENFORCER LE SUIVI ET L'ÉQUIPEMENT DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

SUIVI
NQ
p 86-87

- Sécuriser le suivi du réseau de mesures (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe)
  Renforcer le réseau de suivi par l'installation de nouvelles stations hydrométriques et de piézomètres

CANAUX-1 Structurer et accompagner la gouvernance des réseaux de canaux

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Le territoire comporte 600 km de canaux dérivant l'eau de l'Adour et de ses affluents. Il est admis que ces réseaux de dérivation peuvent encore être optimisés. Même si aucune étude spécifique n'a été conduite sur ce sujet, les chiffres retenus dans l'étude bilan besoin-ressources sont compris entre 10 et 30 % de prélèvements en plus que ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins en eau présents sur le réseau desservi.

OBJECTIFS

Optimiser les nombreuses dérivations de l'Adour et de ses affluents vers des réseaux de canaux afin d'alimenter au plus juste les usages qui en dépendent. Cela permettra ainsi de maintenir le maximum de débit possible dans les cours d'eau dérivés. Cela nécessite de clarifier la gouvernance en place, préambule essentiel à d'éventuels équipements contribuants à la meilleure gestion de ces réseaux.

Objectif visé : identifier et structurer la gouvernance sur les 15 plus gros réseaux de canaux présents sur le territoire

DESCRIPTION

Cette action de structuration peut être scindée en deux parties :

[1] Proposer un accompagnement pour permettre une réorganisation des ASA de canaux : échelle de gouvernance, précision des compétences dont celle de l'entretien. Il est prévu d'investir 5 jours d'animation par réseau pour la gouvernance et 2 jours de travail technique pour l'accompagnement.

[2] Accompagner les acteurs concernés dans la rédaction une convention pour chaque réseau afin de clarifier la répartition des compétences, à partir d'un modèle de convention type défini préalablement.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1] et [2]	**Coordinateur** : Chambres d'agriculture 32 et 65 **Partenaires** : Institution Adour, AGIVA, ADIVA 65, ASA, acteurs privés, acteurs présents sur les réseaux, SMAA, DDT, EPCI, Départements, Les Esturgeons de l'Adour

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	7j/réseau à 400 €/j : **30 k€**	70 % AEAG
[2]	2j/réseau à 400 €/j : **12 k€**	70 % AEAG

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre de réseaux de canaux accompagnés et km concernés
[2]	Nombre de conventions validées

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2030

[2] 2025-2030

LIEN ACTIONS

CANAUX-2, CANAUX-3, CANAUX-4

CANAUX-2 Réduire les débits dérivés à l'étiage dans les canaux secondaires et tertiaires dépourvus d'usages

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Le territoire comporte 600 km de canaux dérivant l'eau de l'Adour et de ses affluents. Il est admis que ces réseaux de dérivation peuvent encore être optimisés. Même si aucune étude spécifique n'a été conduite sur ce sujet, les chiffres retenus dans l'étude bilan besoin-ressources sont compris entre 10 et 30 % de prélèvements en plus que ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins en eau présents sur le réseau desservi.

OBJECTIFS

Optimiser les nombreuses dérivations de l'Adour et de ses affluents vers des réseaux de canaux afin d'alimenter au plus juste les usages qui en dépendent. Cela permettra ainsi de maintenir le maximum de débit possible dans les cours d'eau dérivés.

Etudier la faisabilité d'une réduction des débits dérivés sur 15 réseaux collectifs prioritaires. Réduire les débits en période de tension au cas par cas selon l'étude préalable avec l'installation de vannes manuelles

DESCRIPTION

Une gestion plus fine du réseau de canaux consiste à connaître en continu les besoins des usages raccordés à ce réseau et à dériver le débit correspondant afin de laisser un maximum de ressource au cours d'eau à l'étiage. Cela pourra conduire à la réduction des débits ou la fermeture de canaux qui n'ont plus d'usages identifiés.

Pour être mise en œuvre, cette action doit se baser sur l'étude des canaux de l'Adour amont réalisée conjointement par l'Institution Adour et Irrigadour dans le cadre de l'appel à projet économies d'eau. Ce travail permet **d'identifier les secteurs dépourvus d'usages mais pourtant alimentés à l'étiage [1]** (usages de type incendies, agricoles, milieux naturels, patrimonial etc). Afin de s'assurer de l'absence d'enjeux écologiques majeurs dans les secteurs pouvant être optimisés, **un inventaire écologique préliminaire devra être réalisé [2]**.

Si cela ne fait pas ressortir la présence d'espèces protégées, une **concertation locale avec les acteurs concernés [3]** devrait permettre d'acter la fermeture ou la réduction des débits des canaux secondaires ou tertiaires ne nécessitant pas d'être mis en eau à l'étiage. Cette gestion pourrait être retranscrite dans l'arrêté cadre interdépartemental.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**Coordinateur :** Chambres 32 et 65 **Partenaires** : OUGC Irrigadour, OFB, Institution Adour
[2]	**Coordinateur :** Chambres 65 et 32 **Partenaires** : OFB, FDAAPPMA, ASA, élus locaux, SMAA, Institution Adour
[3]	**Coordinateur :** Chambres 65 et 32 **Partenaires** : AGIVA, ADIVA 65, ASA, acteurs privés, acteurs présents sur les réseaux, SMAA, Institution Adour, DDT, OFB

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	5j à 400 €/j : **2 k€**	70 % AEAG
[2]	Variable, estimation à 2 000 €	70 % AEAG
[3]	3j/réseau à 400 €/j : **18 k€**	70 % AEAG

Coûts variables non estimés, seront définis lors de la mise en œuvre car les actions s'appliquent au cas par cas. Les coûts de fonctionnement à charge des agriculteurs seront négligeables car installation de vanne manuelle

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Identification des secteurs dépourvus d'usages et nombre de km concernés
[2]	Nombres d'inventaires réalisés
[3]	Nombre de secteurs optimisés et km concernés

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					
	[2]				
	[3]				

LIEN ACTIONS

CANAUX-1, CANAUX-3, CANAUX-4

CANAUX-3 Affiner la connaissance des réseaux de canaux et suivre l'évolution de leurs usages

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Le territoire comporte 600 km de canaux dérivant l'eau de l'Adour et de ses affluents. Il est admis que ces réseaux de dérivation peuvent encore être optimisés. Des inventaires ont été menés entre 2017 et 2019 pour répertorier les canaux et leurs usages, mais certains réseaux restent mal connus et les usages vont évoluer dans le temps. Un suivi est nécessaire pour actualiser ou étoffer les précédents inventaires.

OBJECTIFS

Optimiser les nombreuses dérivations de l'Adour et de ses affluents vers des réseaux de canaux afin d'alimenter au plus juste les usages qui en dépendent. Cela permettra ainsi de maintenir le maximum de débit possible dans les cours d'eau dérivés.

Maintenir un niveau de connaissance minimum des réseaux de canaux de l'Adour amont afin de suivre l'évolution de leurs usages et optimiser leur gestion en période de tension. Etude sur les 15 réseaux collectifs, à hauteur d'un suivi de 3 réseaux par an.

DESCRIPTION

Une gestion plus fine du réseau de canaux consiste à connaître en continu les besoins des usages raccordés à ce réseau et à dériver le débit correspondant afin de laisser un maximum de ressource au cours d'eau. Cela peut aller jusqu'à la fermeture de canaux ou la réduction de leur débit pour ceux qui n'ont plus d'usages identifiés.
Afin d'être en mesure d'optimiser ce qui doit l'être, le maintien d'un niveau de connaissance des usages actuels est primordial. C'est pourquoi il est nécessaire de planifier la mise à jour de la connaissance des réseaux de canaux : **établir une rotation de suivi sur 5 ans, pour garder une connaissance actualisée des besoins, des pratiques et des enjeux par secteurs pour adapter leur gestion** (en référence à l'action CANAUX-4)

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Coordinateur : Chambre d'agriculture 65 et 32 + Institution Adour (sur Cassagnac) dans le 32
Partenaires : OUGC Irrigadour, usagers

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
100 j/an à 250 €/j : **25 k€/an**	70 % AEAG

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réseaux de canaux accompagnés

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					

LIEN ACTIONS

CANAUX-1, CANAUX-2, CANAUX-4

CANAUX-4 Equiper certaines prises d'eau de canaux avec des dispositifs de gestion

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Le territoire comporte 600 km de canaux dérivant l'eau de l'Adour et de ses affluents. Il est admis que ces réseaux de dérivation peuvent encore être optimisés. Même si aucune étude spécifique n'a été conduite sur ce sujet, les chiffres retenus dans l'étude bilan besoin-ressources sont compris entre 10 et 30 % de prélèvements en plus que ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins en eau présents sur le réseau desservi.

OBJECTIFS

Optimiser les nombreuses dérivations de l'Adour et de ses affluents vers des réseaux de canaux afin d'alimenter au plus juste les usages qui en dépendent. Cela permettra ainsi de maintenir le maximum de débit possible dans les cours d'eau dérivés.

Equiper les prises d'eau de canaux le nécessitant par des dispositifs permettant la modulation de leur dérivation en période d'étiage. Equipement conditionné à une gouvernance structurée des canaux (CANAUX-1) et à une bonne connaissance des usages présents (CANAUX-3)

DESCRIPTION

Afin d'atteindre l'objectif visé par cette action, il est nécessaire de prévoir un premier temps de **concertation au niveau de l'ensemble du bassin Adour amont afin d'identifier les prises de canaux et les réseaux à équiper à l'avenir [1]**. En parallèle de ce travail, et afin de pouvoir réaliser ces travaux d'équipements, il est nécessaire de connaitre la gouvernance des différents réseaux. Si les réseaux de sont pas déjà structurés, l'action CANAUX-1 est nécessaire avant de poursuivre cette action. A noter que cela peut parfois nécessiter la mise en conformité règlementaire de certains ouvrages existants.

Une fois ces étapes réalisées, et avant de passer aux travaux d'équipement, il sera nécessaire d'**établir les règles de gestion qui s'appliqueront une fois que le débit d'entrée pourra être modulé [2],** en prenant également en compte les enjeux de biodiversité**.** Prendre en compte des modalités de gestion en période d'étiage et de hautes eaux, en concertation avec les acteurs concernés par l'enjeu inondation, à condition que les règles de gestion aient été définies en amont.

Enfin seulement, **les travaux pourront être réalisés sur les secteurs identifiés initialement [3]**.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires** : AGIVA, ADIVA 65, ASA, acteurs privés, acteurs présents sur les réseaux, SMAA, DDT, Les Esturgeons de l'Adour
[2]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires** : acteurs présents sur les réseaux, SMAA, DDT, Les Esturgeons de l'Adour
[3]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires** : acteurs présents sur les réseaux, SMAA, DDT, Les Esturgeons de l'Adour

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre de réseaux de canaux accompagnés
[2]	Nombre de conventions validées
[3]	Nombre de prises d'eau équipées

FINANCEMENTS POTENTIELS

Action	Coût	Subvention
[1]	100j à 400 €/j : **40 k€**	70 % AEAG
[2]	20j/réseau	70 % AEAG
[3]	Variable	70 % AEAG

*[3] Montant variable selon les enjeux identifiés, la volonté des acteurs et les systèmes déjà existants. Montant **maximum annuel** de fonctionnement envisagé pour 15 prises d'eau : 7/15 canaux à environ 7 500€, 3/15 canaux à 8 500 €, 2/15 canaux à 9 000€, 2/15 canaux à 9 500 €, 1/15 canaux à 10 000 €*

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					
	[2]				
		[3]			

LIEN ACTIONS

CANAUX-1, CANAUX-2, CANAUX-3

ANTICIP-1 Mutualiser les points de prélèvements sur les réseaux de canaux

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Le territoire comporte 600 km de canaux dérivant l'eau de l'Adour et de ses affluents. Il est admis que ces réseaux de dérivation peuvent encore être optimisés. Cela est rendu possible notamment par la mutualisation des points de prélèvements présents sur le réseau alimenté.

OBJECTIFS

Une mutualisation de points de prélèvements sur un réseau de canaux permet une gestion plus efficience de ce dernier (lien avec les actions CANAUX). De plus, cela permet une gestion plus fine des prélèvements tout en rationalisant les coûts de fonctionnement pour les usagers.

Étudier la faisabilité de mutualiser les prélèvements sur les réseaux de canaux pour 15% des irrigants sur les réseaux canaux (48 irrigants sur 320 au total) et le mettre en œuvre le cas échéant

DESCRIPTION

De nombreux prélèvements agricoles sont présents actuellement sur les 600 kilomètres de canaux que comporte ce territoire. Certains sont géographiquement proches et une mutualisation de points de pompage permettrait d'optimiser les usages et les coûts associés. Cette action se déploie de la manière suivante :

[1] Animation territoriale pour présenter les avantages de la mutualisation
[2] Mener une étude technico-économique pour chiffrer les gains de cette mutualisation pour les irrigants volontaires, notamment énergétiques et quantitatifs en eau, pour 15% des irrigants.
[3] Selon les résultats de l'étude, aider à l'acquisition de matériel collectif. Il est estimé que 7,5% des irrigants (24 irrigants) seront volontaires pour mutualiser leurs points de prélèvements. Si 4 en moyenne = environ 6 projets (100 000 € le projet, 28 200 gains économiques, lié aux économies d'énergie attendues)

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1] [2] [3]	**Coordinateur** : Chambres d'agriculture **Partenaires** : ADIVA 65, AGIVA, Institution Adour

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	20 j/an	70 % AEAG
[2]	A déterminer	70 % AEAG
[3]	Variable selon le nombre de projets, un projet estimé à 100 000 €	70 % PSN Occitanie

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Nombre d'irrigants contactés
[2]	Nombre d'études réalisées
[3]	Nombre de points mutualisés

CALENDRIER

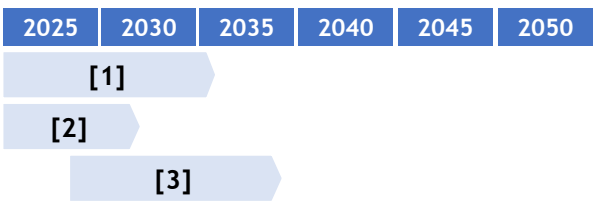

LIEN ACTIONS

CANAUX-3

ANTICIP-2 Etendre le système d'échanges en cours de campagne d'irrigation au bassin de l'Adour amont

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Une gestion fine de la réalimentation ne peut se faire que lorsque les prélèvements peuvent être anticipés suffisamment, ce qui nécessite une circulation de l'information efficace entre usagers et gestionnaires. Une amélioration continue de cette gestion est en cours depuis une dizaine d'années mais des avancées dans certains domaines sont toujours possibles, notamment en ce qui concerne les remontées d'informations en cours de campagne d'irrigation.

OBJECTIFS

Contribuer à l'amélioration de l'efficience de gestion des ouvrages de réalimentation en permettant au gestionnaire de mieux anticiper les prélèvements agricoles en cours de saison d'irrigation. Cette remontée d'informations peut être réalisée à travers un système de SMS ou une application comme cela se fait déjà sur le reste du bassin de l'Adour.

Améliorer l'échange d'informations entre les 800 irrigants du bassin et le gestionnaire des ouvrages de soutien d'étiage, pour continuer à améliorer le pilotage de la réalimentation

DESCRIPTION

Afin d'améliorer le pilotage de la réalimentation, des systèmes de remontées d'informations en anticipation des prélèvements existent sur le reste du bassin de l'Adour. Cette action vise à étendre ces dispositifs (SMS/application) au bassin du PTGE. Cela comporte deux volets :

[1] Elaborer une stratégie de communication et des outils mobilisables pour valoriser l'usage d'outils d'anticipation (SMS/application d'intentions d'irrigation) auprès des irrigants concernés. La désignation d'agriculteurs locaux pouvant être des relais de terrain afin d'encourager le recours à ces outils par les agriculteurs sera envisagé.

[2] Mettre en place un système permettant l'anticipation des prélèvements des irrigants agricoles par des échanges structurés via le système SMS ou une application dédiée
L'utilisation de l'application Gest'ea déjà en place sera étudiée afin de répondre à l'objectif visé par cette action.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires :** Chambres d'agriculture 32 et 65, ADIVA 65, AGIVA, OUGC Irrigadour
[2]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires :** Chambres d'agriculture 32 et 65, ADIVA 65, AGIVA, OUGC Irrigadour

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	A déterminer	70 % AEAG
[2]	A déterminer	70 % AEAG

INDICATEURS DE SUIVI

[1]	Mise en place des outils de communication adaptés
[2]	Taux de retours des irrigants Évolution du taux d'équipement

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					
[2]					

LIEN ACTIONS

ANTICIP-1

ANTICIP-3 Installer des dispositifs de comptage en continu des prélèvements agricoles impactant l'étiage

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Une gestion fine de la réalimentation ne peut se faire que lorsque les prélèvements peuvent être anticipés suffisamment, ce qui nécessite une circulation de l'information efficace entre usagers et gestionnaires. Une amélioration continue de cette gestion est en cours depuis une dizaine d'années mais des avancées dans certains domaines sont toujours possibles, notamment en ce qui concerne les remontées d'informations en cours de campagne d'irrigation.

OBJECTIFS

Suivre quotidiennement les prélèvements effectués par les préleveurs agricoles. Cela permettra de mieux appréhender les variations de besoins et adapter les débits de réalimentation en conséquence. Cela vient en complément du renforcement de l'anticipation des prélèvements (ANTICIP-1) mais ne le remplace pas.

100% des irrigants ciblés équipés (environ 800 irrigants individuels et plus de 3000 compteurs)

DESCRIPTION

Afin d'améliorer le pilotage de la réalimentation, des systèmes de remontées d'informations en cours de campagne des prélèvements existent sur le reste du bassin de l'Adour depuis 2024 avec le plan d'équipement progressif en compteurs communicants. Cette action vise à adopter sur le territoire du PTGE un dispositif permettant la remontée d'informations des prélèvements agricoles en cours de campagne d'irrigation. Cela comporte deux volets :

[1] Elaborer une stratégie de communication pour expliquer et faire accepter le déploiement de compteurs communicants

La mise en place de ces dispositifs de comptage pourra être réservée sur les prélèvements impactant l'étiage (cours d'eau, canaux et nappe isochrone)

[2] Appel d'offre et mise en œuvre par le prestataire retenu

A noter que cette action répond également à la mesure n°12 du plan eau annoncé par le président de la République a annoncé le 30 mars 2023 : « dès 2024, le lancement d'une expérimentation dans 10 territoires puis généralisation 2027, avec installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés rendue obligatoire pour tous les prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale). »

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Action	Porteur(s) de l'action
[1] [2]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires** : Chambres d'agriculture 32 et 65, ADIVA 65, AGIVA

FINANCEMENTS POTENTIELS

Action	Coût	Subvention
[1]	A déterminer	PSN Occitanie
[2]	A déterminer	PSN Occitanie

INDICATEURS DE SUIVI

Action	Indicateur de suivi
[1]	Mise en place des outils de communication adaptés
[2]	Taux d'équipement en compteurs communicants

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					
[2]					

LIEN ACTIONS

ANTICIP-1

ANTICIP-4 Gérer les prélèvements pour l'irrigation agricole par décade en cours de saison

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Les volumes autorisés actuellement pour l'irrigation agricole le sont sur une période allant du 1er juin au 31 octobre, indépendamment des conditions hydrologiques rencontrées. Parallèlement, une gestion par les débits est réalisée depuis de nombreuses années afin de répondre au mieux aux besoins des milieux et des autres usages, permettant ainsi d'ajuster les prélèvements des usages non-prioritaires.

OBJECTIFS

Suivre quotidiennement les prélèvements effectués par les préleveurs agricoles. Cela permettra de mieux appréhender les variations de besoins et adapter les débits de réalimentation en conséquence. Cela vient en complément du renforcement de l'anticipation des prélèvements (ANTICIP-1) mais ne le remplace pas.

Faire évoluer le cadre règlementaire en vigueur en allouant des volumes par décade aux irrigants, en tenant compte des conditions rencontrées en cours de saison.

DESCRIPTION

Cette action vise à réfléchir à un nouveau cadre règlementaire qui permettrait d'allouer des volumes par décade aux irrigants (et non plus un volume fixe saisonnier) dans le but de mettre en adéquation les ressources disponibles en cours de saison et les volumes autorisés à prélever par les usages.

[1] Engager une réflexion permettant de faire évoluer le cadre règlementaire en vigueur. Ce type de gestion différenciée pourra être expérimentée sur des sous-secteurs volontaires dans un premier temps.

A noter que cette action dépend de la mise en place des compteurs communicants ou tout autre mesure de suivis des prélèvements prévus à l'action ANTICIP-2.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Action	Porteur(s) de l'action
[1]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires** : DDT, DREAL, OUGC Irrigadour

FINANCEMENTS POTENTIELS

Action	Coût	Subvention
[1]	-	/

INDICATEURS DE SUIVI

Action	Indicateur de suivi
[1]	Evolution du cadre règlementaire en faveur d'une gestion par décade des volumes autorisés

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					

LIEN ACTIONS

ANTICIP-2

SUIVI-1

Sécuriser le suivi du réseau de mesures (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe)

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Une gestion fine de la réalimentation ne peut se faire que si le gestionnaire a une connaissance assez précise de l'évolution des ressources du bassin, ce qui implique la mise en place d'un réseau de mesures adapté. Une amélioration continue de ces équipements de gestion est en cours depuis de nombreuses années mais des avancées dans certains domaines sont toujours possibles, notamment en ce qui concerne les mesures de débit et le suivi piézométrique de la nappe alluviale de l'Adour.

OBJECTIFS

Conserver les moyens actuels de suivi hydrométrique du bassin de l'Adour amont est à la base des efforts d'amélioration de la gestion visée par le PTGE. Cela nécessite que les gestionnaires des dispositifs en place maintiennent les équipements en état optimal de fonctionnement ainsi que les moyens humains et matériel d'assurer leur exploitation. Action non quantifiable car non mesurable.

Maintenir les moyens pour poursuivre l'exploitation des stations existantes

DESCRIPTION

La sécurisation des moyens de suivi des ressources disponibles consiste simplement à **maintenir les dispositifs de suivis hydrométriques existants dans un état de fonctionnement optimal permettant d'assurer une gestion efficience de l'étiage [1].**

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Action	Porteur(s) de l'action
[1]	**Coordinateur** : DREAL, Institution Adour

FINANCEMENTS POTENTIELS

Action	Coût	Subvention
[1]	NR	/

INDICATEURS DE SUIVI

Action	Indicateur de suivi
[1]	Evolution des moyens de suivi des ressources (stations hydrométriques et piézométriques)

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					

LIEN ACTIONS

SUIVI-2

Renforcer le réseau de suivi (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe)

NQ

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Une gestion fine de la réalimentation ne peut se faire que si le gestionnaire a une connaissance assez précise de l'évolution des ressources du bassin, ce qui un réseau de mesures adapté. Une amélioration continue de ces équipements de gestion est en cours depuis de nombreuses années mais des avancées dans certains domaines sont toujours possibles, notamment en ce qui concerne les mesures de débit et le suivi piézométrique de la nappe alluviale de l'Adour.

OBJECTIFS

Densifier le réseau de mesures existant afin de mieux gérer la ressource.
Action non quantifiable car non mesurable.

Renforcer le réseau de suivi (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe)

DESCRIPTION

Le renforcement des moyens de suivi des ressources disponibles se détaille en deux volets :

[1] Identifier et mobiliser les stations gérées par le système de prévision des crues à l'étiage pour prévoir leur suivi et leur mise à disposition en période de basses eaux. Etalonnage nécessaire au préalable.

[2] Densifier le réseau de mesures par l'installation de 10 nouvelles stations hydrométriques et de 6 stations piézométriques

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Action	Porteur(s) de l'action
[1]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires :** DREAL
[2]	**Coordinateur :** Institution Adour **Partenaires :** DREAL, Département 65

INDICATEURS DE SUIVI

Action	Indicateur de suivi
[1]	Réalisation de l'action
[2]	Nombre de stations nouvelles

LIEN ACTIONS

FINANCEMENTS POTENTIELS

Action	Coût	Subvention
[1]	3 j/an	70 % AEAG
[2]	Investissement total : 35 200 € /an	70 % AEAG

[2] Par station hydrométrique : Investissement d'environ 6 000€ (jusqu'à 15 000 € si besoin de seuil, peu probable) + fonctionnement 2 500 € par station
Par station piézométrique (avec forage) : 6 k€ d'investissement + 1 700 € de fonctionnement par an.

- *Répartition des coûts :*
  - *Ingénierie et équipement : IA/Départements*
  - *Fonctionnement : DIG Adour amont*

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1]					
[2]					

Usages

6 à 10 Mm³

VOLET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE

Diminuer la tension sur la ressource en période d'étiage, par des actions d'anticipation, de ré-usages de l'eau et de mobilisation de ressources complémentaires

2025 - 2040

4 objectifs et 7 actions

Part dans le déséquilibre quantitatif global du territoire

VOLET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE
SYNTHÈSE DES ACTIONS ET OBJECTIFS

6 à 10 Mm³

OBJECTIF 1 MOBILISER LES GRAVIÈRES EXISTANTES POUR CONTRIBUER AU SOUTIEN D'ÉTIAGE

RESS-1
1 à 2 Mm³
p 91

- Étudier et expérimenter la réalimentation des cours d'eau par 5 gravières, en analysant les relations nappes-rivière-gravière et les impacts environnementaux.
  Selon les résultats de l'expérimentation, pérenniser le système de réalimentation sur les sites de gravières ayant démontré de bons résultats.

OBJECTIF 2 DÉVELOPPER DES PROJETS DE RÉ-USAGES DE L'EAU

RESS-2
0 à 2 Mm³
p 92

- Poursuivre les travaux du Living Lab Adour amont, un laboratoire vivant créé dans le cadre du PTGE qui étudie les possibilités de ré-usages de l'eau sur le territoire avec des chercheurs de la Région d'Occitanie *(Défi Clé Water Occitanie).*

  Étudier la faisabilité d'un projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) sur le territoire Adour amont en identifiant 2 stations d'épuration qui présentent les meilleures faisabilités techniques (Etude AdouReuse). Selon les résultats, mettre en œuvre un projet de REUT sur l'un des sites pré-identifiés.
  D'autres projets de REUT pourront être envisagés en cas d'opportunité, en tenant compte des retours d'expériences locaux.

OBJECTIF 3 OPTIMISER LE STOCKAGE DE L'EAU DES RÉSERVOIRS INDIVIDUELS EXISTANTS

RESS-3-4
0,1 à 0,2 Mm³
p 93-94

- Reconstituer la capacité de stockage de l'eau des plans d'eau individuels agricoles déconnectés et/ou augmenter leur capacité, si les exploitants ont des prélèvements complémentaires qui impactent la ressource en période d'étiage et qui pourraient être substitués par cette action. Ces mesures s'accompagnent au préalable par une analyse coûts-bénéfices et un accompagnement technique pour lutter contre les sources de l'envasement.
  Étudier la faisabilité de mobiliser l'eau stockée dans des plans d'eau individuels non agricoles.

OBJECTIF 4 RÉALIMENTER LES COURS D'EAU PAR DES OUVRAGES MULTI-USAGES

RESS-5 à RESS-7
5 à 6 Mm³
p 95-102

- Limiter l'impact des ouvrages de soutien d'étiage et multiusages existants sur la qualité de l'eau (étude prospective, solutions à l'amont ou à l'aval des ouvrages à coconstruire avec les propriétaires fonciers) .

  Développer le multi-usage sur les ouvrages existants (étude de faisabilité du flotovoltaïque, de filières aquacoles, de capacités hydroélectriques)

  Renforcer le soutien d'étiage par la création d'un ouvrage multiusage de 5 Mm³ , intégré dans le bassin versant, en tenant compte des principes de mise en œuvre définis par le groupe de concertation du PTGE Adour amont. Étudier la faisabilité technique et environnementale d'un second ouvrage de soutien d'étiage de 0,8 Mm³.

VOLET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE
SYNTHÈSE DES ACTIONS ET OBJECTIFS

Territoire du PT3A → Schéma simplifié du réseau hydrographique

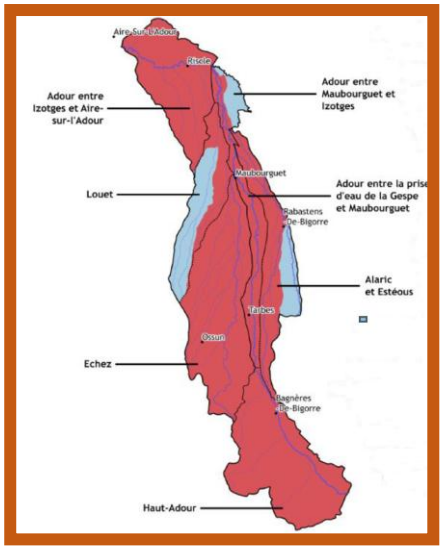

QUELQUES NOTIONS:

Un bassin géré de manière globale, concertée, et par les débits

Lors de la gestion conjoncturelle d'étiage, mais également par volumes du point de vue des prélèvements

Un Débit Objectif d'Étiage (DOE) à maintenir

Si le DOE est maintenu, l'ensemble des usages sont satisfaits. Si le DOE n'est pas maintenu, des restrictions se mettent en place pour l'ensemble du bassin à partir du niveau d'alerte.

Un bassin historiquement réalimenté par des ouvrages de soutien d'étiage

Les 12 à 14 Mm³ d'eau qui sont actuellement stockés favorisent le maintien du DOE et bénéficient à l'ensemble du bassin

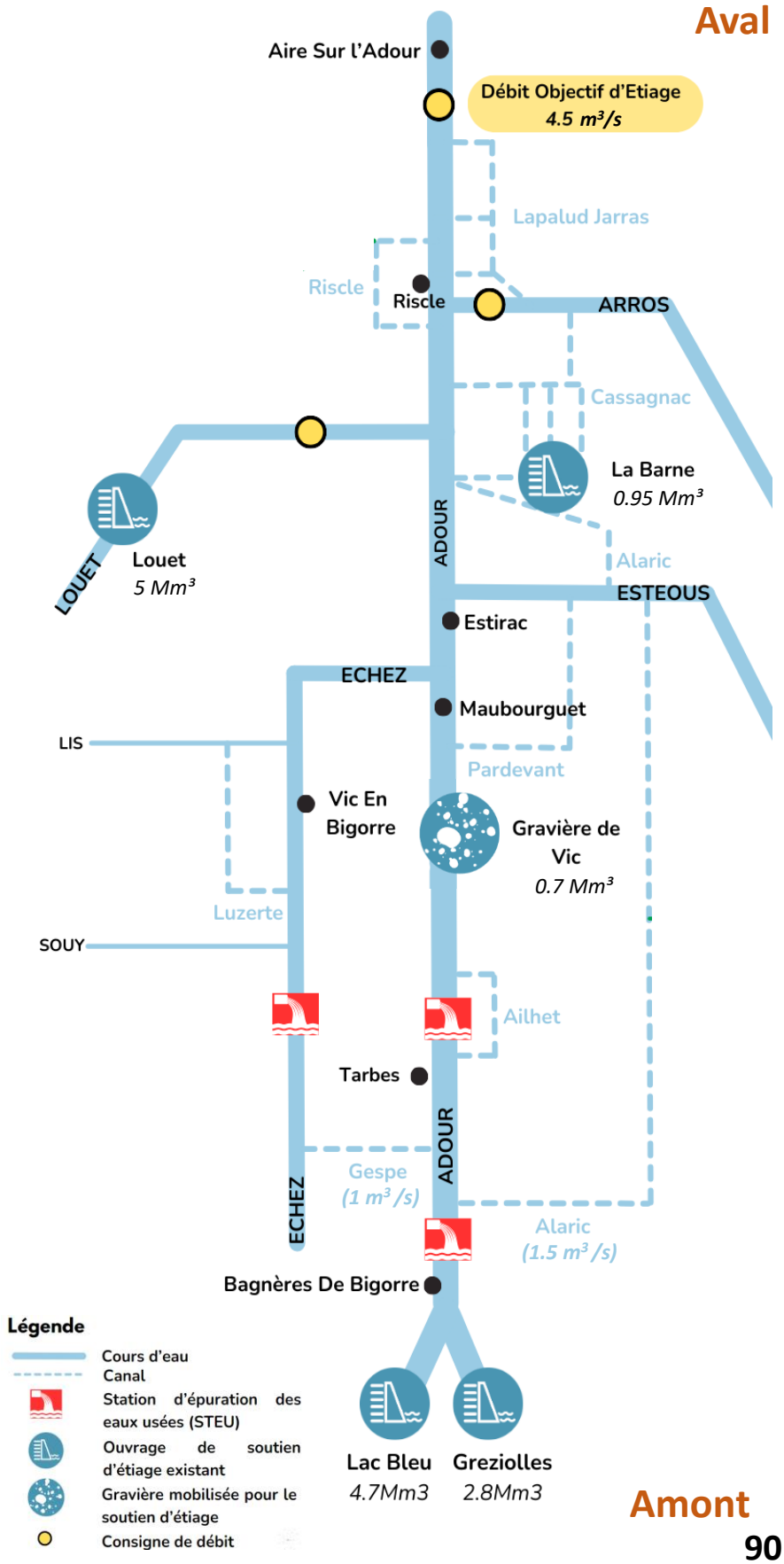

RESS-1 Expérimenter la réalimentation des cours d'eau par les gravières existantes

1 à 2 Mm³

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Les différents sites de gravières présents sur le territoire du PT3A sont composés de plusieurs plans d'eau formés à la suite de l'extraction de matériaux. Ces plans d'eau situés en lit majeur sont alimentés par la nappe alluviale de l'Adour et peuvent contenir des volumes d'eau relativement importants. Une réalimentation du réseau hydrographique par ces plans d'eau peut être envisagée grâce à un transfert assez simple à réaliser.

OBJECTIFS

Cours d'eau et nappe alluviale étant interconnectés, une réalimentation via un plan d'eau de gravière alimenté par la nappe ne peut être bénéfique que si, au droit de la gravière, les échanges nappe-rivière ne sont pas significatifs. Si cela est avéré (à travers une phase expérimentale), cela permet de bénéficier de l'« effet retard » de l'impact d'un pompage en nappe sur le débit du cours d'eau.

DESCRIPTION

Renforcer le système de réalimentation du bassin Adour amont par la mobilisation ponctuelle des plans d'eau résultants de l'exploitations de granulats sur ce territoire.
Cette action a débuté pendant l'élaboration du PTGE car elle a été considérée comme une action « sans regret » par les acteurs de la concertation, à mettre en place rapidement. En effet, cette solution n'implique pas la création de nouvelles infrastructures, hormis l'équipement de pompage.

[1] Élaborer un protocole expérimental pour étudier la faisabilité de mobiliser 5 sites de gravières sur le territoire et le soumettre aux services de l'Etat.
[2] Si le protocole est validé, expérimenter la réalimentation par les 5 sites pilotes de gravières en mettant en place des suivis (liens nappe-rivière-gravière et les impacts environnementaux). Réaliser un bilan de cette phase d'expérimentation pour identifier les sites de gravières qui démontrent des résultats satisfaisants.
[3] Pérenniser le système de réalimentation sur les sites pilotes qui ont démontré de bons résultats (impliquant une procédure administrative et l'équipement des gravières avec un système de pompage).

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** Exploitants et propriétaires de gravières, DREAL et DDT
[2]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** Exploitants et propriétaires de gravières, DREAL et DDT
[3]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** Exploitants et propriétaires de gravières, DREAL et DDT

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention prévisionnelle
[1]	Temps dédié	Temps compris dans les missions de l'IA
[2]	Temps dédié + 720 000 € d'expérimentation	70 % AEAG, 20 % Région Occitanie (sous conditions)
[3]	Temps dédié + 300 000 € installation pérenne	Temps compris dans les missions de l'IA 70 % AEAG

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1]	Protocole validé par les services de l'État
[2]	Rapport bilan des expérimentations. Identification de sites qui présentent une faisabilité environnementale et hydrologique
[3]	Nombre de sites ayant été pérennisés. Volume d'eau supplémentaire disponible pour la réalimentation (Mm³)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] En cours : 2024-2025
[2] 2025-2030
[3] 2028-2032

LIEN ACTIONS

RESS-2

Étudier la faisabilité de projets de ré-usages de l'eau et les mettre en œuvre le cas échéant

0 à 2 Mm³

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

A ce jour, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) reste peu développée en France avec seulement 2,8 Mm³ d'eaux usées traitées réutilisées sur le bassin Adour-Garonne en 2022. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible développement : le coût, l'acceptabilité sociale et la réglementation française qui se veut protectrice.

OBJECTIFS

La réutilisation des eaux usées traitées présente le double intérêt de supprimer la charge polluante issue des stations d'épuration (et donc le besoin d'assurer un débit de dilution au droit du rejet), mais aussi de substituer des prélèvements pour l'irrigation agricole (et donc de baisser la pression de prélèvement de cet usage en période de basses eaux).

DESCRIPTION

Économiser la ressource en eau du territoire et optimiser son utilisation en période d'étiage, en réutilisant l'eau prélevée pour les usages urbains vers d'autres usages urbains ou agricoles.
L'étude de faisabilité de cette action a débuté pendant l'élaboration du PTGE car elle a été considérée comme une action « sans regret » par les acteurs de la concertation.

[1] Créer le Living Lab Adour amont et poursuivre son animation, dans le cadre du projet Défi Cle Water Occitanie. Il s'agit d'un laboratoire vivant qui étudie, à travers des recherches appliquées, la faisabilité de projets de ré-usages de l'eau qui répondraient à des problématiques locales (exemple: le ré-usage des eaux urbaines pour l'agriculture). Les recherches sont encadrées par des chercheurs pluridisciplinaires de la Région Occitanie, sous la forme d'un stage annuel et le financement d'une thèse.
[2] Étudier la faisabilité d'un projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) à travers l'étude AdouReuse, car la pertinence de ce type de solution est à étudier au cas par cas. Cette étude, débutée depuis 2023, cherche à identifier 2 sites de stations d'épuration qui présenteraient une faisabilité technique, économique, quantitative et politique. Selon les résultats de l'étude, mettre en œuvre en second temps un projet de REUT en concertation avec les gestionnaires des STEU et les usagers bénéficiaires.
[3] En cas d'opportunité, d'autres projets de REUT que ceux d'AdouReuse pourront être envisagés, en tenant compte des retours d'expériences locaux et nationaux.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

[1]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** Région Occitanie, Chambre d'Agriculture 65, autres partenaires non identifiés à ce stade pour encadrer les stages et les thèses, CATLP
[2]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** Ecofilae, Chambres d'Agriculture 32 et 65, SEDE Environnement, autres partenaires selon les sites retenus (gestionnaires de STEU, usagesr bénéficiaires), CATLP
[3]	A définir le cas échéant

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention prévisionnelle
[1]	Temps compris dans les missions de l'IA. Financement des stages et d'une thèse	*En cours, déjà financé*
[2]	Temps compris dans les missions de l'IA. Financement du prestataire pour l'étude AdouReuse	*En cours, déjà financé*
[3]	A définir le cas échéant *	80 % AEAG + Régions (sous conditions)

** Nota bene : pour financer ces actions, un plan de sobriété territorial devra les accompagner*

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1]	Diversité des sujets de stage et de la thèse. Poursuite de l'animation du Living Lab Oui/Non
[2]	2 sites potentiels de REUT identifiés Un projet mis en œuvre
[3]	A définir le cas échéant

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] En cours : 2024-2027

[2] En cours : 2023-2025

[3] *A définir le cas échéant*

LIEN ACTIONS

RESS-3 Reconstituer la capacité de stockage des plans d'eau individuels déconnectés et/ou augmenter leur capacité

0,1 à 0,2 Mm³

Enjeux

- **Résilience du territoire**
- **Valorisation économique de l'eau**
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Des retenues agricoles individuelles de faibles volumes existent sur le territoire (170, pour environ 5 Mm³). Ces retenues peuvent être soumises à des enjeux d'envasement, qui pourraient impacter l'étiage si les exploitants mobilisent une ressource complémentaire en cours d'eau, canaux, nappe isochrone pour compenser cet envasement.

OBJECTIFS

Dans une optique de gestion globale et de diminution des prélèvements impactants à l'étiage, étudier la possibilité de reconstituer la capacité des retenues agricoles existantes ou de la rehausser, sous plusieurs conditions préalables.

DESCRIPTION

Étudier la possibilité de reconstituer la capacité de stockage des retenues individuelles agricoles déconnectées déjà existantes ou de les rehausser. Cette action concerne les agriculteurs qui auront préalablement réalisé un diagnostic agricole (DIAG) et qui possèdent une double ressource en eau (retenue individuelle + prélèvements en cours d'eau, canaux ou nappe isochrone 90 jours). A noter, le financement du désenvasement est conditionné au respect de la qualité de la masse d'eau et ne peut concerner que les projets déconnectés.

[1] Les agriculteurs ayant réalisé un diagnostic y feront indiquer les volumes prélevés et ceux stockés, puis y feront évaluer l'état d'envasement de leur retenue ainsi que des sources d'envasement potentielles.

[2] A partir des données récoltées pendant le diagnostic, réaliser une étude coûts-bénéfices : Analyser si le volume qui serait substitué à l'étiage par un désenvasement ou une réhausse de la retenue agricole permettrait de diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource à l'étiage. Si oui, réaliser les étapes [3] puis [4].

[3] Accompagner techniquement les exploitants dans des mesures de lutte contre l'envasement (infrastructures agroécologiques, lutte contre l'érosion etc..), de prise en compte et de limitation des impacts sur les milieux.

[4] Si l'ensemble des conditions préalables [1 à 4] sont remplies, réaliser un désenvasement des petits plans d'eau ou une réhausse.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**MO:** Propriétaires des retenues **Partenaires :** OUGC Irrigadour, Chambres d'Agriculture 32 et 65, Vivadour
[2]	**MO:** Propriétaires des retenues **Partenaires :** Institution Adour
[3]	**MO:** Propriétaires des retenues **Partenaires :** AP32, Vivadour, CATZH
[4]	**MO:** Chambres d'agriculture 32 et 65 **Partenaires :** propriétaires des retenues

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1]	Évaluation de l'envasement
[2]	Évaluation du coût financier de la mesure
[3]	Nombre d'exploitants accompagnés
[4]	Volume récupéré

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention prévisionnelle
[1]	Non défini	70 % AEAG PSN Occitanie Conditions : engagements individuels dans des pratiques agroécologiques. Études et travaux doivent être intégrés dans une démarche collective et portés par une collectivité territoriale
[2]	Non défini	
[3]	Non défini	
[4]	Non défini	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2026-2030

[2] 2026-2031

[3] 2028-2040

[3] 2030-2040

LIEN ACTIONS

DIAG

RESS-4

Étudier la faisabilité de mobiliser l'eau stockée dans les plans d'eau individuels non utilisés

Variable

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Le territoire de l'Adour amont comprend actuellement 170 réservoirs individuels à usage agricole pour un volume total de 5 Mm³. Dans la plupart des cas, les volumes stockés dans ces ouvrages sont mobilisés pour l'irrigation de cultures à proximité mais il peut arriver que certains ouvrages ne soient plus mobilisés. Par ailleurs, il peut exister certains plans d'eau non agricoles susceptibles d'être mobilisés pour contribuer au soutien d'étiage.

OBJECTIFS

Etudier la possibilité de mobiliser des volumes actuellement stockés qui ne seraient plus mobilisés par leurs propriétaires. Ces volumes pourraient être mobilisés pour du soutien d'étiage au travers d'une convention.

➔ Cette action *répond aux enjeux de l'étude préliminaire portée par l'AEAG pour cibler les secteurs semblant les plus propices à la mobilisation de volumes non utilisés.*

DESCRIPTION

Étudier la faisabilité de mobiliser les retenues sans usages, en concertation avec leurs propriétaires. Cette démarche nécessitera une première phase d'**identification des plans d'eau et des volumes non mobilisés ces dernières années** [1], suivi d'une prise de contact des propriétaires concernés dans le but d'**évaluer les possibilités d'une mobilisation des volumes stockés non-mobilisés** [2]. Cette phase devrait aboutir, dans les cas favorables, à un **conventionnement entre le propriétaire de l'ouvrage et le gestionnaire du soutien d'étiage** [3].

Nota bene : les projets devront intégrer une prise en compte et une limitation de l'impact de ces mobilisations éventuelles sur les milieux et ses espèces inféodés (cistude notamment).

Également, la mobilisation possible de ces volumes non mobilisés actuellement pourra faire l'objet d'une réflexion locale dans le but de satisfaire des besoins agricoles proches (vigne notamment).

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1] à [3]	**Coordinateur :** OUGC Irrigadour, Institution Adour ou propriétaires (selon les volumes), DDT **Partenaires :** Institution Adour, CATZH, AEAG

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention prévisionnelle
Non défini	70 % AEAG Conditions : études et travaux doivent être intégrés dans une démarche collective, à une échelle hydrographique cohérente et doivent être portés par une collectivité territoriale

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1] [2] [3]	Réalisation de l'étude de faisabilité. Nombre de retenues reconverties et volumes associés

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1] et [2]					
	[3] Si les conditions sont favorables				

LIEN ACTIONS

RESS-5 Limiter les impacts des retenues de soutien d'étiage et multiusages existantes, sur la qualité de l'eau

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- **Richesse écologique**
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Le retour d'expérience sur les ouvrages de soutien d'étiage qui existent sur le territoire a permis d'identifier les potentiels impacts de ces ouvrages sur la qualité de l'eau en amont des ouvrages (ruissellement), sur le site de la retenue (cyanobactéries), et en aval de la retenue (oxygène, température). Les actions à mettre en place pour limiter ces impacts sont à poursuivre et à développer sur plusieurs sites.

OBJECTIFS

Limiter les sources de dégradation de la qualité de l'eau par des actions à l'amont, à l'aval et sur le site des ouvrages de soutien d'étiage existants. Cette action n'est pas quantifiable car elle n'implique pas de gains quantitatifs, mais elle est souhaitable pour réduire les impacts de ces ouvrages sur la qualité de l'eau.

DESCRIPTION

Étudier la faisabilité de réduire les sources de dégradation de la qualité de l'eau à l'amont, à l'aval et sur le site des ouvrages de soutien d'étiage:

[1] Réaliser une étude prospective de la qualité des eaux et de l'occupation des sols en amont des ouvrages de soutien d'étiage existants, pour identifier ce qui pourrait impacter la qualité des eaux stockées dans les ouvrages.

[2] Selon les résultats de l'étude, rencontrer les acteurs et les propriétaires fonciers situés en amont des ouvrages de soutien d'étiage afin de limiter les sources de dégradation de la qualité de l'eau qui est stockée. Objectif de 100 % des usagers sensibilisés.

[3] Étudier la faisabilité de mettre en œuvre des solutions pour limiter l'impact des ouvrages de soutien d'étiage sur la qualité des eaux stockées et relâchées pour la réalimentation, sur le site de l'ouvrage (ex: pré-lacs, lagune en aval, prises d'eau flottantes ou étagées etc..). Prioriser un site pour mettre en œuvre ces actions.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**MO:** Institution Adour (sur les ouvrages dont l'IA est propriétaire), autres propriétaires **Partenaires :** /
[2]	**MO:** Institution Adour (sur les ouvrages dont l'IA est propriétaire), autres propriétaires **Partenaires :** Chambres d'Agriculture, autres usagers
[3]	**MO:** Institution Adour (sur les ouvrages dont l'IA est propriétaire), autres propriétaires **Partenaires :** /

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention prévisionnelle
[1]	Non défini	70 % AEAG , 20 % Région Occitanie
[2]	Non défini	Région Occitanie si animation réalisée par animateur PTGE
[3]	Non défini	70 % AEAG, 20 % Région Occitanie

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1]	Sources de dégradation identifiées
[2]	100% des usagers sensibilisés
[3]	1 site priorisé pour mettre en œuvre ces actions

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2026-2028

[2] 2028-2030

[3] 2028-2032

LIEN ACTIONS

RESS-6 Développer le multiusage sur les ouvrages de soutien d'étiage, sans contrevenir à ceux préexistants

NQ

Enjeux

- Résilience du territoire
- **Valorisation économique de l'eau**
- **Richesse écologique**
- **Conciliation usages de l'eau**

Usages

CONSTAT

Le soutien d'étiage et les sites des ouvrages de soutien d'étiage du territoire sont en partie mobilisés pour d'autres usages (prélèvements agricoles, milieux naturels, dilution, eau potable, tourisme, loisirs etc). Après des études préalables, d'autres usages pourraient s'y ajouter à condition qu'ils n'impactent pas ceux qui préexistent.

OBJECTIFS

Développer de nouveaux usages sur les ouvrages de soutien d'étiage existants, sans remettre en cause ceux qui existent déjà.

DESCRIPTION

Étudier la faisabilité de développer de nouveaux usages sur les ouvrages de soutien d'étiage, en complémentarité et sans venir concurrencer ceux qui pré existent déjà :

[1] Étudier la faisabilité d'installer du flotovoltaïque sur les ouvrages de soutien d'étiage existants, dans la limite d'un maximum de 30 % de la surface en eau couverte, lorsque le plan d'eau est à pleine capacité de remplissage *(action en cours)*. Selon les résultats de l'étude, le mettre en œuvre sur les ouvrages existants. Ce nouvel usage permettrait également de diminuer les coûts de fonctionnement des ouvrages de soutien d'étiage.

[2] Étudier la faisabilité de développer des filières aquacoles au sein des ouvrages de soutien d'étiage, avec des espèces adaptées. Selon les résultats de l'étude, le mettre en œuvre sur les ouvrages existants.

[3] Étudier les capacités hydroélectriques des ouvrages de soutien d'étiage existants.

[4] Des usages de loisirs préexistent déjà sur certains ouvrages. Étudier la faisabilité de les développer sur des sites qui n'offriraient pas encore cette possibilité.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** /
[2]	**MO:** à définir **Partenaires :** Vivadour, Les Esturgeons de l'Adour, FDAAPPMA
[3]	**MO:** variable selon les sites **Partenaires :** Vivadour
[4]	A définir

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention prévisionnelle
[1]	A définir	70 % AEAG au cas par cas
[2]		
[3]		
[4]		A définir

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1]	A définir au moment de la mise en place des actions
[2]	
[3]	
[4]	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050
[1] En cours jusqu'en 2027					
[2] [3] [4]					

LIEN ACTIONS

RECH-1

RESS-7 Renforcer le soutien d'étiage par la création de retenues multiusages, intégrées dans le territoire

5 à 6 Mm³

Historique des sites explorés précédemment sur le bassin du PTGE

Le choix de l'emplacement pour un réservoir sur un cours d'eau est influencé par plusieurs facteurs. Les premiers facteurs, avant même d'étudier plus précisément les aspects environnementaux, paysagers, fonciers, etc… sont les suivants :

Topographie du site

Disponibilité en eau

Nature géologique du sol

Présence suffisante de matériaux d'emprunt

Risques sismiques

Le PTGE Adour amont est situé sur un territoire dans lequel des réflexions pour implanter de nouveaux ouvrages de soutien d'étiage sont anciennes. Des pré-études ont été menées entre les années 1980 et 2015 sur un certain nombre de sites paraissant propices à de tels projets. L'ensemble des contraintes techniques ont ainsi été évaluées précédemment pour 14 sites historiquement identifiés sur le territoire de l'Adour amont. Ce premier tri permet de se recentrer sur 5 sites pour lesquels les caractéristiques rappelées ci-dessus sont favorables :

- Corneillan (1 Mm³)
- Louet 2 (5 Mm³)
- Géline (5 Mm³)
- Ousse (5 Mm³)
- Cannet (0,8 Mm³)

La carte suivante présente le bilan de l'exploration des sites potentiels envisagés historiquement sur ce territoire :

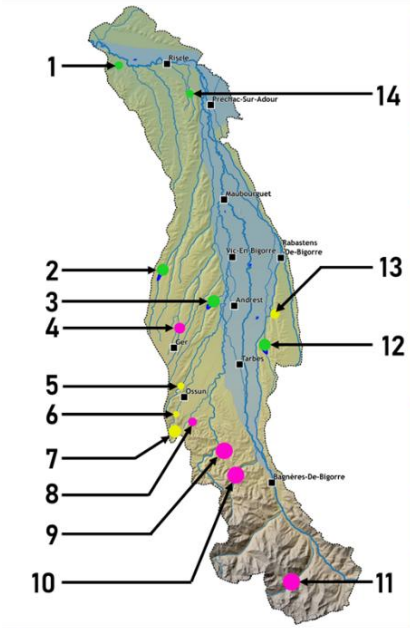

Site techniquement envisageable

Site présentant des contraintes géotechniques

Site présentant des contraintes techniques

N°	Nom	Capacité (Mm³)	Commentaires
1	Corneillan	1	
2	Louet 2	5	
3	Géline	5	
4	Ger	3,5	Contraintes techniques (peu de matériaux argileux dans la cuvette), mauvais rendement topographique, fondations perméables
5	Souy	0,3	Matériaux d'emprunts insuffisants, capacité limitée et coûts élevés
6	Mardaing	0,2	Matériaux d'emprunt insuffisants, contraintes d'infrastructure (gaz), coût élevé, défavorable pour un volume supérieur à 0,2 Mm³
7	Montané	6	Faible hydrologie, remplissage complémentaire obligatoire de la quasi-totalité du volume
8	Aubish	1,2	Faible capacité et faible hydrologie, remplissage complémentaire compliqué, contraintes infrastructure et matériaux d'emprunt très insuffisants
9	Arrayou-Astugue	15	Zone à plus fort risque sismique et remplissage complémentaire à prévoir
10	Pradareil	15	Digue de grande hauteur (50m), investissement très important. Submersion de nombreuses habitations et infrastructures
11	Arizes	15	Contraintes techniques importantes et site naturel protégé
12	Ousse	5	
13	Loulès	1,5	Absence de matériaux exploitables à proximité pour réaliser la digue
14	Cannet	0,8	

RESS-7 Renforcer le soutien d'étiage par la création de retenues multiusages, intégrées dans le territoire

5 à 6 Mm³

Logique de réduction maximale de l'impact environnemental du projet

➔ ***Sélection des sites les plus propices***

En 2013-2014, des études environnementales portant notamment sur la présence de milieux humides et d'espèces faunistiques sur les emprises des projets Ousse, Géline et Louet 2 ont été réalisées. Les sites de Cannet et de Corneillan n'ont pas fait l'objet de ces études.

Sur la base des connaissances disponibles au moment de la concertation du PTGE Adour amont, il est clairement établi que le site de l'Ousse est celui présentant le moins d'impacts sur l'environnement avec notamment une absence de zones humides identifiées après analyses de terrain et l'absence d'espèces sensibles. Pour ces raisons, et dans une logique de réduction de l'impact d'un nouveau réservoir de soutien d'étiage sur ce territoire, le groupe de concertation du PTGE a décidé de ne retenir que ce projet parmi les trois sites d'ampleur comparable.

Cette connaissance acquise lors des précédentes études environnementales sera néanmoins à remettre à jour, conformément au cadre règlementaire en vigueur. Les résultats actualisés seront présentés au COPIL du PTGE.

Concernant le site de Cannet, la première étape du projet sera de réaliser des études environnementales, techniques et d'avant-projet afin de s'assurer de sa faisabilité.

➔ ***Conception visant à amoindrir autant que possible l'impact environnemental***

Les discussions du groupe de concertation du PTGE sur le projet de l'Ousse ont fait ressortir une volonté partagée de faire de celui-ci un projet exemplaire dans son domaine. Bien qu'il ne soit pas possible d'anticiper à ce stade tous les aménagements à réaliser, cela comprend la création de zones tampon en amont et en aval de l'ouvrage afin de conserver une qualité d'eau optimale au sein de la retenue. Également, le recours à une prise d'eau étagée peut permettre de relâcher une eau à la même température que dans les cours d'eau environnants. Également, une attention particulière sera portée sur les usages en amont du site du réservoir, de manière à ne pas dégrader la qualité de l'eau stockée.

Un projet multi-usage intégré dans son territoire

La concertation du PTGE au sujet de ce que devra être le projet de réservoir de l'Ousse a fait nettement apparaitre le souhait d'une maximisation de l'aspect multi-usage de ce dernier. Que ce soit par le développement de certains usages sur site comme l'ouverture à la baignade avec des zones aménagées (exemple du site du Magnoac) ou bien par la possibilité de pratiques de sports nautiques (exemple du Gabas), ainsi que de tous les autres usages communément associés aux ouvrages du bassin de l'Adour (pêche de loisir, randonnée, DFCI, tourisme, …), ce projet devra s'intégrer efficacement dans son territoire. Cela s'ajoute évidemment aux autres usages et besoins présents à l'aval du réservoir : compensation des prélèvements liés à l'agriculture, à l'eau potable et à l'industrie, contribution à la satisfaction des besoins des milieux naturels et à certains usages nécessitants un certain débit dans l'Adour (canoë-kayak de loisir, dilution des rejets de STEP, pisciculture, …).

Les études techniques de définition plus précise du projet devront intégrer la possibilité d'assurer tous les usages mentionnés ci-dessus.

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions, seuls ces deux sites ont été retenus par le groupe de co-construction. Si d'autres solutions structurantes devaient être discutées à l'avenir, cela devra se faire dans le cadre du suivi de la mise en œuvre par le COPIL, puis sera soumis à la validation de la CLE du SAGE Adour amont. (Pour plus de précisions, voir fiche GOUV et SUIVI)

RESS-7 Renforcer le soutien d'étiage par la création de retenues multiusages, intégrées dans le territoire

5 à 6 Mm³

Obligations réglementaires et procédures nécessaires à la réalisation des projets de ressources

Une fois les avant-projets élaborés, les projets de ressource devront suivre une procédure administrative pour vérifier leur compatibilité avec la règlementation européenne (Directive Cadre sur l'Environnement), nationale (code de l'environnement, code de l'urbanisme) et locale (SDAGE, SAGE, documents d'urbanisme) avant d'être lancés. Au regard de ces règlementations, les projets de l'Ousse et de Cannet pourraient être réalisables s'ils :

- S'inscrivent dans une démarche de projet de territoire.
- Correspondent et respectent la règlementation européenne et nationale, dont la compatibilité sera analysée lors de la demande d'autorisation environnementale, comprenant les conditions suivantes :
  - Une absence de solutions alternatives meilleures,
  - Une prise en compte de toutes les mesures possibles pour réduire leur impact au maximum (séquence Eviter-Réduire-Compenser),
  - Des dérogations en tant que projet d'intérêt public majeur au sens de l'article L. 411-2 du code de l'environnement relative aux espèces protégées et d'intérêt général majeur au sens de la DCE pour la dérogation à l'atteinte du bon état des eaux.
- Démontrent une compatibilité avec les dispositions du SDAGE Adour Garonne et du SAGE Adour amont.
- Démontrent une compatibilité avec le code de l'urbanisme et les documents des collectivités territoriales concernées par les sites d'implantation.

Une gestion publique de la ressource stockée

L'Institution Adour est une structure crée en 1978 par les quatre Départements du bassin de l'Adour : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques. L'objectif initial de ce regroupement interdépartemental était d'agir en commun pour un aménagement hydraulique cohérent et concerté. Les missions statutaires d'origine de l'Institution Adour étaient alors la protection contre les crues et les érosions, la gestion quantitative de la ressource en eau ainsi que la lutte contre les pollutions.

Aujourd'hui et ce depuis 2007, l'Institution Adour est un établissement public territorial de bassin (EPTB au sens de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003), qui œuvre pour une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques, et de leurs usages dans le bassin.
Les nouveaux ouvrages de soutien d'étiage envisagés dans ce programme seront gérés par l'EPTB.

Récupération des coûts de fonctionnement de l'ouvrage

Comme cela est défini dans la délibération de l'Agence de l'eau Adour Garonne encadrant les financements des projets de stockage, il est prévu de recouvrir intégralement les coûts de fonctionnement et d'amortissement de la part non subventionnée des ouvrages créés.

Les coûts annuels de fonctionnement sont évalués à 200 000 euros (entretien courant, études de danger règlementaires, énergie, maintenance…) tandis que la part non subventionnée (6 M€) s'élève également à 200 000 euros si l'on considère un amortissement sur 30 ans.

L'assiette des bénéficiaires du soutien d'étiage dans la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) actuelle comprend 16 000 hectares irrigués, soit un montant moyen par hectare de **25 euros/an supplémentaires**. Cette DIG sera donc à revoir en conséquence afin d'intégrer ces nouveaux coûts inhérents à ce renforcement du soutien d'étiage.
A noter qu'actuellement, les coûts inhérents à la gestion de l'étiage sur ce territoire sont assumés quasi exclusivement par les usagers agricoles. Le travail en cours sur le nouveau modèle économique du soutien d'étiage, porté par l'agence de l'eau Adour-Garonne, pourra faire évoluer cette situation et ouvrir la participation aux coûts de fonctionnement à d'autres bénéficiaires non-contributeurs à ce jour.

RESS-7 Renforcer le soutien d'étiage par la création de retenues multiusages, intégrées dans le territoire

5 à 6 Mm³

Ousse : localisation, caractéristiques techniques et principes de fonctionnement

Attention : ces informations sont susceptibles d'être modifiées à la marge en fonction des résultats issus des études préliminaires qui seront à réaliser pour préciser techniquement le projet.

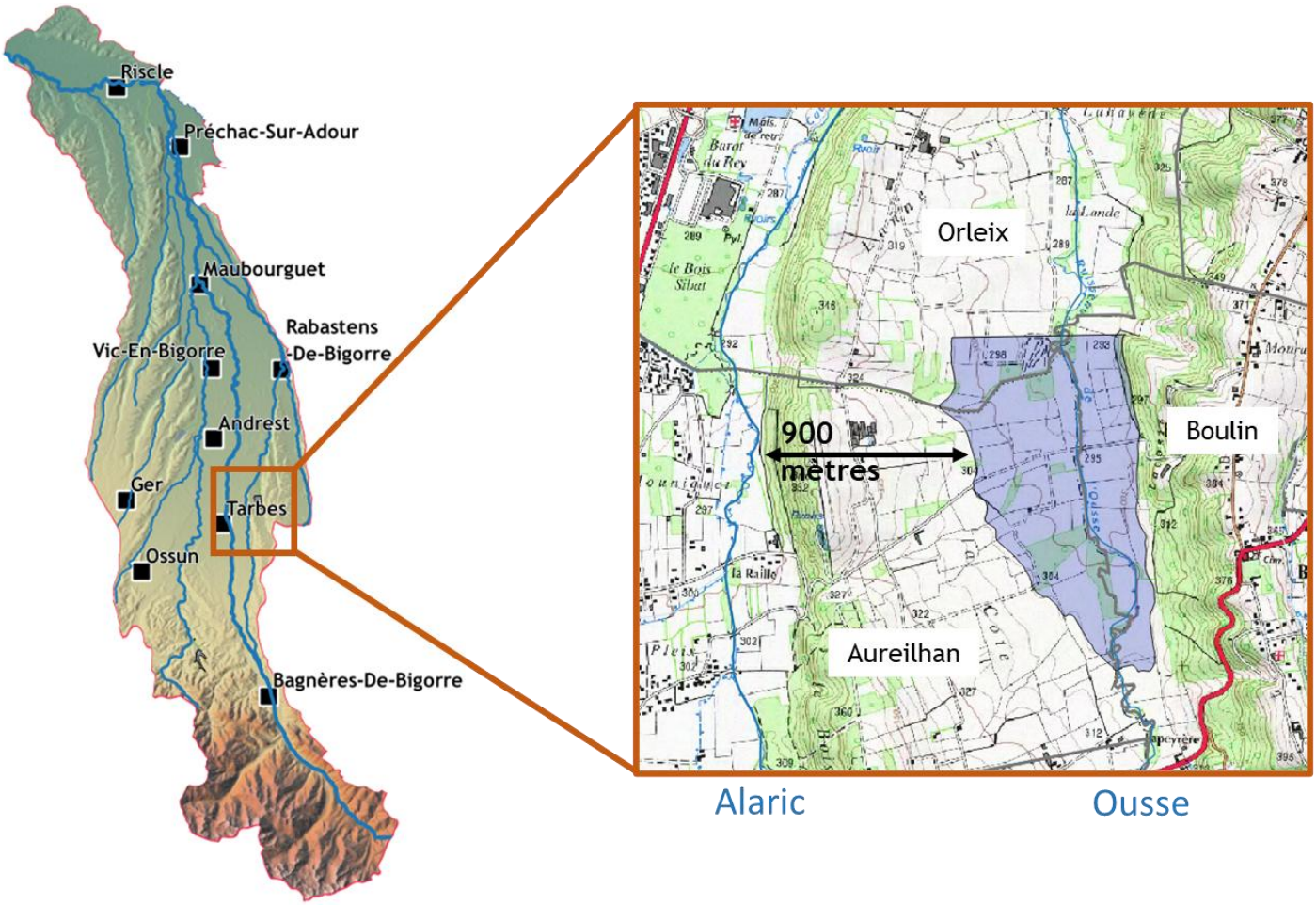

Un confortement du soutien d'étiage actuel, des engagements du territoire

Conformément à la délibération de l'agence de l'eau Adour-Garonne DL/CB/23-07 du 25 avril 2023 relative aux conditions d'accès à l'eau dans le cadre de nouveaux projets de stockage de substitution validés dans le cadre d'un PTGE, et en accord avec les échanges ayant mené à la construction de ce programme d'actions, le confortement du soutien d'étiage par de nouveaux ouvrages s'accompagne d'une dynamique territoriale en faveur de la meilleure gestion de la ressource, de la sobriété des usages et d'une recherche d'efficience à tous les niveaux. Ces aspects essentiels se retrouvent dans les précédents volets du programme d'actions. Le suivi de la mise en œuvre de ces autres volets, notamment grâce aux actions OBSERV et SUIVI, permettra d'évaluer le respect des engagements du territoire au fil des années.

Toutes les actions de ce programme devront être menées de concert afin de garder la cohérence globale de celui-ci.

RESS-7 Renforcer le soutien d'étiage par la création de retenues multiusages, intégrées dans le territoire

5 à 6 Mm³

Principes de fonctionnement et intérêts d'un ouvrage de soutien d'étiage

Les réservoirs de soutien d'étiage sont utilisés pour maintenir un débit minimum dans les cours d'eau réalimentés lorsque la quantité d'eau disponible est faible en période de basses-eaux. Ils sont remplis lorsque la quantité d'eau est abondante en période hivernale et sont libérés lentement lorsque les débits sont plus faibles.

L'intérêt de ces ouvrages réside dans le fait que les variations saisonnières de la disponibilité de la ressource en eau est marquée. Pour le bassin de l'Adour, les régimes hydrologiques sont de type pluvio-nival ou pluvial, caractérisés par une grande variation des débits entre les saisons de basses et hautes eaux. La compensation d'une partie des prélèvements effectués en basses-eaux par un stockage de la ressource lorsqu'elle est plus abondante, permet d'amoindrir l'impact des usages préleveurs à l'étiage.

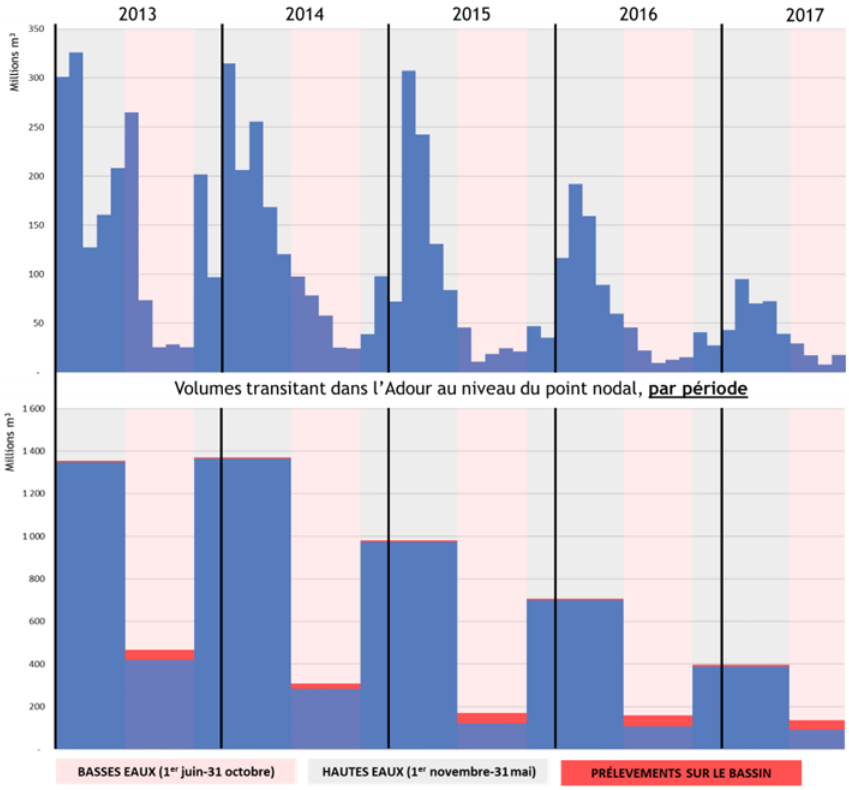

Volumes mensuels et saisonniers au droit du point nodal d'Aire-sur-Adour

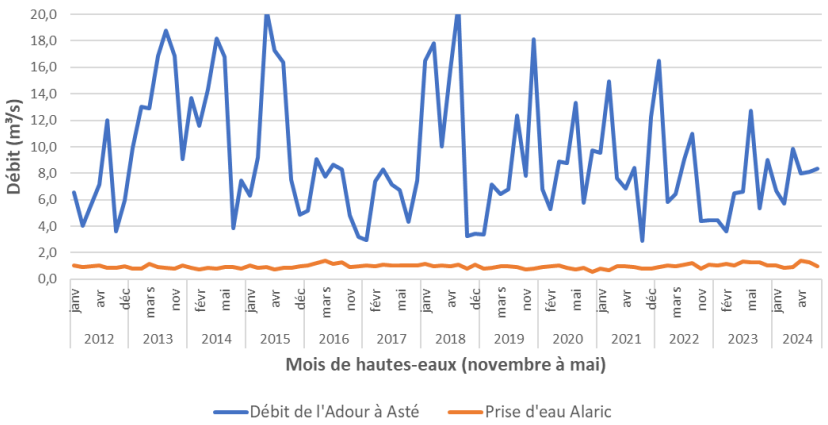

Débits de hautes-eaux de l'Adour à Asté et de l'Alaric

Approche simplifiée des capacités de remplissage du réservoir de l'Ousse en période de hautes-eaux :

Il est judicieux de s'intéresser plus précisément au débit de l'Adour et de l'Alaric dans le secteur du Haut-Adour puisque le projet du réservoir de l'Ousse mobilisera cette ressource pour assurer son remplissage.
Le régime pluvio-nival de l'Adour dans ce secteur permet d'atteindre des débits assez élevés de l'ordre de **9 m³/s en moyenne à cette période**. Le débit dérivé par la prise d'eau de l'Alaric reste relativement constant avec une **valeur proche de 900 L/s, soit 10 % du débit moyen de l'Adour.** A noter que le canal de l'Alaric est en mesure de dériver davantage, jusqu'à 1,5 m³/s.
L'hydrologie actuelle du ruisseau de l'Ousse permet d'assurer un remplissage de la retenue de 3,37 Mm³ au minimum 8 années sur 10. Dès lors, un pompage complémentaire permettant d'assurer un remplissage complet est envisagé dans l'Alaric coulant à proximité.
Un débit de pompage de **90 L/s sur les 7 mois de hautes-eaux** (novembre à mai) permettrait de compléter le remplissage naturel. **Cela représente donc 10 % du débit de l'Alaric et 1% du débit de l'Adour dans ce secteur en hautes-eaux.**

Même si cette première approche quantitative permet d'affirmer que le remplissage de cet ouvrage ne sera pas problématique, **une analyse plus approfondie de ces capacités de remplissage dans un contexte de changement climatique sera à développer dans le cadre des études préliminaires à réaliser.**

RESS-7 Renforcer le soutien d'étiage par la création de retenues multiusages, intégrées dans le territoire

5 à 6 Mm³

Enjeux

- Résilience du territoire
- Valorisation économique de l'eau
- Richesse écologique
- Conciliation usages de l'eau

Usages

CONSTAT

Le territoire du PTGE Adour amont est actuellement identifié en déséquilibre quantitatif, se traduisant notamment par des restrictions d'usages et des difficultés à maintenir le DOE. Le bassin étant géré par une logique de gestion globale par débits, les divers ouvrages de soutien d'étiage permettent de réalimenter les cours d'eau en période d'étiage et de favoriser le maintien du DOE.

OBJECTIFS

Étudier la faisabilité de mettre en œuvre deux projet d'ouvrage de soutien d'étiage qui s'insère dans une logique de gestion globale des cours d'eau. Les ouvrages de soutien d'étiage sont multiusages et permettraient de réalimenter les cours d'eau pour des besoins de prélèvements agricoles, de dilution, de milieux naturels, d'eau potable et également de loisir, sur site également.

DESCRIPTION

[1] Créer un nouvel ouvrage de soutien d'étiage multiusage, intégré dans son sous bassin versant, sur le site de l'Ousse. Il s'agit d'un stockage connecté sur le ruisseau de l'Ousse dans le département des Hautes Pyrénées, sur un bassin versant agricole, d'un volume de 5 Mm³. **(i)** Remettre à jour les études techniques, environnementales et hydrologiques. **(ii)** Construire le projet en tenant compte du préambule de cette action. **(iii)** Soumettre le projet à une procédure administrative. **(iv)** Selon la procédure administrative, le mettre en œuvre.

[2] Analyser la faisabilité d'un nouvel ouvrage de soutien d'étiage multiusage sur le site de Cannet. Il s'agit d'un stockage connecté dans le département du Gers pour lequel il n'existe pas de données et d'études préalables, et qui a été estimé à environ 0,8 Mm³. Le volume correspondant n'a pas été comptabilisé dans le calcul de résorption du déséquilibre d'ici 2050 car cette solution devra faire l'objet d'une analyse plus précise lors de la révision du programme d'actions. A ce stade, il est projeté de réaliser des études environnementales, hydrologiques et techniques pour évaluer sa faisabilité.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** Collectivités locales, citoyens locaux, membre du COPIL pour le suivi du projet, autres usagers liés aux multiusages, AEAG
[2]	**MO:** Institution Adour **Partenaires :** Collectivités locales, citoyens locaux, usagers économiques situés sur le canal, autres usagers liés aux multiusages, membres du COPIL pour la phase de révision, AEAG

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention prévisionnelle
[1]	Études : à définir Projet : environ 19 Mons € d'investissement	70 % AEAG (sous conditions), 20 % Région Occitanie sous conditions, FEADER sur l'aspect soutien d'étiage
[2]	Études : à définir Projet : estimé à environ 3 Mons € d'investissement	70 % AEAG (sous conditions) 20 % Région Occitanie sous conditions, FEADER sur l'aspect soutien d'étiage

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1] et [2]	Avancement de la procédure administrative, réalisation des études d'avant projet, réalisation des travaux

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] Lancement des études en 2025

[2] Lancement des études en 2025

LIEN ACTIONS

Tout le programme d'actions

VOLET GOUVERNANCE, SUIVI ET COMMUNICATION

Assurer le suivi global, l'animation et l'évaluation du Projet de Territoire Adour amont

2025 - 2050

2 objectifs et 7 actions

OBJECTIF 1 ASSURER LE SUIVI GLOBAL ET L'EVALUATION DU PTGE

- Animer et coordonner le projet de territoire par deux animateurs dédiés : un animateur principal et un animateur chargé du suivi des actions agricoles.
  Structurer les instances de gouvernance du projet : COPIL, COTECH et groupes de travail, en assurant un lien entre le SAGE Adour amont et le PTGE Adour amont.
  Créer un tableau de bord pour synthétiser les actions du PTGE, suivre son avancement et évaluer l'efficacité des actions pour réduire le déséquilibre quantitatif.

GOUV SUIVI ANIM
p 105-107

OBJECTIF 2 COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR LES ACTIONS DU PTGE

- Vulgariser les actions du projet de territoire par la création d'une version grand public du programme d'actions rédigé.
  Créer un évènement La Semaine de l'Eau pour sensibiliser le grand public au sujet de la gestion de l'eau, co-animé par les acteurs de l'eau territoire.
  Valoriser le jeu de rôles « Adour en jeu » par l'animation de séances de jeu à la demande des acteurs du territoire.
  Valoriser l'engagement des acteurs dans les économies d'eau et les changements de pratiques à travers des labels.
  Communiquer, sensibiliser et animer des journées à destination du grand public et du monde agricole concernant les changements de pratiques agricoles.

COMM-1 à COMM-3
p 108-110

GOUV — Structurer la gouvernance du PTGE et des instances chargées de son suivi

CONSTAT

La phase d'élaboration du projet de territoire de l'Adour amont s'est organisée autour de plusieurs instances : des groupes de concertation composés des acteurs de l'eau du territoire qui avaient une composition flexible en fonction des besoins du projet, et d'instances formelles comme le Comité technique (État et Financeurs) et le Comité de suivi (Bureau de la CLE du SAGE Adour amont + comité technique) . La phase de mise en œuvre du PTGE nécessite de structurer des instances dont la composition des membres sera formelle.

OBJECTIFS

Structurer une nouvelle gouvernance de la démarche pour répondre aux besoins de la phase de mise en œuvre du PTGE Adour amont.
Le groupe de concertation initial sera reconduit sous la forme d'un Comité de pilotage, dont la composition des membres sera formalisée. Le rôle de cette instance sera de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions. Le Comité technique sera maintenu, afin d'apporter des propositions techniques et de s'assurer de la compatibilité règlementaire du programme d'actions.

Objectif visé : Structurer des instances formelles pour suivre la réalisation des actions et de conserver un lien avec les acteurs du territoire.

DESCRIPTION

Structurer et formaliser les instances chargées du suivi, de l'évaluation et de l'adaptation du programme d'actions:
[1] Créer une instance de Comité de Pilotage (COPIL) chargée de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions du PTGE; de maintenir le lien entre les acteurs représentés dans cette instance; de valider et compléter annuellement le tableau de bord; de communiquer sur l'avancement du projet etc..
L'instance sera organisée et animée par l'animateur principal (ANIM) et sera composée d'une diversité d'acteurs. Contrairement à la phase d'élaboration, la composition de ce groupe sera formalisée. **Objectif d'au moins une réunion par an.**

Le groupe de concertation du PTGE a souhaité que le projet soit agile en phase de mise en œuvre. Ainsi, il pourrait être amené à évoluer sur la base des évaluations produites par le COPIL/COTECH, afin de s'adapter aux évolutions du contexte et des capacités de faire des acteurs. Les évaluations prévues sont décrites dans l'actions SUIVI.

[2] Maintenir le Comité technique (COTECH) pour apporter des éléments techniques, avoir une approche opérationnelle et vérifier la compatibilité règlementaire des actions du PTGE. Cette instance sera animée par l'animateur principal du PTGE (ANIM) et se réunira **au moins 2 fois par an**, programmé sur les échéances du futur observatoire PTGE de Gest'eau et en fonction des besoins du projet. Cette instance est composée de services de l'Etat, de l'Institution Adour en tant que structure animatrice, et des financeurs. La composition pourra être adaptée selon les besoins du projet.

[3] Maintenir un lien avec la CLE du SAGE Adour amont par des présentations annuelles.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Coordonnateur: Institution Adour (animation des réunions)
Partenaires : Financeurs (AEAG, Régions), DDT, DREAL, Départements, Régions, membres de la concertation, CLE du SAGE Adour amont

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1]	1 réunion par an Validation du tableau de bord
[2]	2 réunions par an à minima, en fonction des besoins du projet
[3]	Réunions en fonction des besoins du projet. Validation du programme d'actions adapté (à partir de 2030)

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1] à [3]	Temps dédié inclus dans les missions d'animation	Inclus dans les postes d'animation

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] à [3] 2025 - 2050

LIEN ACTIONS

ANIM, SUIVI, OBSERV-1

SUIVI

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du projet de territoire

CONSTAT

Le programme d'actions du PTGE Adour amont a été élaboré avec les acteurs du territoire pour mettre en œuvre des solutions qui permettront de faire face au déséquilibre quantitatif et au changement climatique. Ces solutions ont été retranscrites dans 45 fiches actions au total.
Afin de maintenir la trajectoire de réduction du déficit envisagée par les acteurs du PTGE, il est nécessaire de mettre en œuvre un suivi et une évaluation continue de la démarche.

OBJECTIFS

Développer un outil de suivi et d'évaluation de de la mise en œuvre du projet de territoire. Cet outil de suivi sera élaboré sous la forme d'un tableau de bord, comprenant les indicateurs d'avancement des actions et les objectifs attendus sur chaque action. Il permettra de suivre et d'évaluer la trajectoire du territoire vers une réduction du déséquilibre quantitatif qui a été estimé à 20 Mm3 pour 2050.

Objectif visé : Suivre, évaluer et adapter si nécessaire le programme d'actions pour maintenir la trajectoire de réduction du déséquilibre quantitatif d'ici 2050

DESCRIPTION

Suivre, évaluer et adapter la trajectoire du territoire vers la réduction du déséquilibre quantitatif:

[1] Créer un outil de suivi et d'aide à la décision du programme d'actions sous la forme d'un tableau de bord (tdb). Cet outil centralisera les données d'avancement de l'ensemble des actions du projet afin d'obtenir une vision globale et synthétique du programme d'actions, à partir des objectifs et des indicateurs. Les indicateurs pourront être adaptés avec les membres du COTECH en phase de mise en œuvre du PTGE, en tenant compte du retour d'expérience du tableau de bord du PTGE Midour.

[2] Évaluer le programme d'actions, sur la base du tableau de bord, de manière annuelle et pluriannuelle auprès du COPIL. Un bilan global sera réalisé à partir de + 5 ans pour évaluer l'efficacité des actions et le respect des engagements des acteurs, avec la possibilité d'une clause de revoyure si nécessaire. Ces informations complèteront les bilans annuels et de mi-parcours de l'Observatoire des pratiques agricoles (cf. OBSERV-1). Un bilan supplémentaire sera produit pour les financeurs.

[3] Analyser les évolutions des conditions règlementaires, financières et des capacités de faire des acteurs au moment des bilans.

[4] Adopter des modifications et éventuellement de nouvelles actions, sur la base des éléments analysés dans les parties précédentes [2] et [3]. Les modifications de la clause de revoyure devront être validées en second temps par la CLE du SAGE Adour amont.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Porteur(s) de l'action
Coordonnateur: Institution Adour **Partenaires :** COTECH (DDT 32, 65 ; DREAL Occitanie et Nouvelle Aquitaine; AEAG; Région Occitanie; Conseils Départementaux 32, 65 et 64)

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
Temps dédié inclus dans le poste d'animation principal du PTGE	Inclus dans le poste d'animation principal du PTGE

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi
Tableau de bord créé Indicateurs précisés Bilan annuel de l'avancement du programme d'actions présenté au COPIL

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

2025 (création du tdb)
2026- 2050 (utilisation du tdb)

LIEN ACTIONS

OBSERV, ANIM, GOUV

ANIM — Animer et coordonner le projet de territoire

CONSTAT

Le programme d'actions du PTGE Adour amont est issu d'une co-construction entre les acteurs de l'eau du territoire. Le maintien d'une dynamique territoriale auprès de ces acteurs, qui se sont engagés à réaliser les actions du projet, est nécessaire afin d'assurer la mise en œuvre effective des actions qui permettraient de réduire le déséquilibre quantitatif du territoire.

OBJECTIFS

Coordonner la mise en œuvre, l'animation et le suivi des actions du projet de territoire par deux postes d'animation. Les missions de ces deux animateurs permettront d'animer les instances du projet, de maintenir un lien avec les acteurs locaux et d'apporter un appui technique notamment sur le volet agricole.

Objectif visé : Assurer la coordination et l'animation du projet de territoire pour favoriser la mise en œuvre effective des actions du projet.

DESCRIPTION

Assurer l'animation du projet de territoire et maintenir le lien avec les différents acteurs locaux :

[1] Poursuivre l'animation et la coordination générale du PTGE. Ces missions seront assurées par un(e) animateur(rice) à l'Institution Adour et consisterons à : coordonner la mise en œuvre du PTGE; maintenir la dynamique du territoire et la concertation avec les acteurs locaux; suivre les actions et leurs maîtres d'ouvrages; mettre en œuvre les actions portées par l'Institution Adour; construire un tableau de bord de suivi des actions; organiser et animer les réunions des instances du projet et des groupes de travail; accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches administratives pour la réalisation des actions; assurer une veille globale sur le contexte des PTGE et sur de nouvelles solutions émergentes sur le territoire; maintenir un lien avec l'animateur(rice) agricole.

[2] Sous réserve de financements, renforcer l'animation et le suivi du PTGE par le recrutement d'un(e) animateur(rice) agricole. Les missions seront assurées par l'Institution Adour et consisteront à : réaliser une animation technique sur les volets agricoles du PTGE (suivi des actions, suivi des sites expérimentaux, appui à l'animation générale, appui individuel et collectif des agriculteurs dans leur parcours de transition et dans leurs dossiers d'aides); assurer un lien avec l'animateur principal du PTGE ; suivre l'évolution des pratiques agricoles en lien avec l'Observatoire des pratiques agricoles.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1] et [2]	**Coordonnateur:** Institution Adour **Partenaires :** membres des instances du projet, acteurs de terrain, structures agricoles, agriculteurs, financeurs **Un partenariat financier chambres d'agriculture/EPTB pour l'animation agricole pourra être envisagé**

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	63 000 € (1 ETP)	70% AEAG
[2]	60 000 € (1 ETP)	70% AEAG

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1] et [2]	Bilans d'activité annuels Maintient des 2 ETP Lien avec les acteurs du territoire maintenu

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025 - 2050

[2] 2026 - 2050

LIEN ACTIONS

OBSERV, GOUV, SUIVI

COMM-1 Vulgariser et sensibiliser sur les actions du PTGE auprès du grand public

CONSTAT

Durant la phase d'élaboration du PTGE Adour amont, deux consultations du grand public ont été menées (2019 et 2024). Ces consultations ont fait émerger le constat que les sujets de la gestion de l'eau, de sa gouvernance et des solutions envisagées dans un projet de territoire, sont difficiles à appréhender pour le grand public.

OBJECTIFS

A partir des résultats des consultations du grand public menées en phase d'élaboration du PTGE, vulgariser l'objectif et les actions envisagées dans le Projet de Territoire Adour amont. Cette étape est nécessaire pour faire connaitre la démarche du PTGE et le processus qui a permis d'aboutir au programme d'actions. Cette action permettra d'inclure tous les habitants du territoire dans une dynamique de transition et d'économies d'eau.

Objectif visé : Favoriser l'appropriation des solutions du PTGE Adour amont par le grand public

DESCRIPTION

Permettre aux citoyens de s'approprier le contenu et les objectifs du projet de territoire de l'Adour amont :

[1] Créer un document de synthèse du programme d'actions à destination du grand public. Ce document s'appuiera sur les résultats et les observations des consultations menées dans le cadre de l'élaboration du PT3A. Il sera publié sur le site de l'Institution Adour, en complément de la version détaillée qui aura été votée par les acteurs et les instances décisionnelles du PTGE Adour amont.

[2] Créer de nouveaux supports de communication à destination du grand public, selon les besoins du projet (réunions, évènements publics, retours d'expériences, presse locale etc).

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**Coordonnateur:** Institution Adour **Partenaires** : A définir ultérieurement en fonction des thématiques vulgarisées
[2]	**Coordonnateur:** Institution Adour **Partenaires** : A définir ultérieurement en fonction des thématiques vulgarisées

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Temps dédié inclus dans l'animation du PT3A	AEAG 70%: inclus dans le poste d'animation du PT3A
[2]	Temps dédié inclus dans l'animation du PT3A + 2 000 € annuels pour impressions diverses	AEAG 70% : inclus dans le poste d'animation du PT3A

INDICATEURS DE SUIVI

Action	Indicateur de suivi
[1]	1 document publié sur le site de l'Institution Adour
[2]	Variété des supports produits

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025

[2] A partir de 2025

LIEN ACTIONS

COMM-3

COMM-2 Valoriser l'engagement des acteurs dans les économies d'eau et les changements de pratiques

CONSTAT

Plusieurs acteurs du territoire ont soulevé durant la phase d'élaboration l'importance de valoriser les efforts déjà réalisés concernant les économies d'eau et les changements de pratiques. Une meilleure communication et la création de nouveaux outils pour reconnaitre les efforts du territoire seront nécessaires pour engager une dynamique de transition territoriale.

OBJECTIFS

En collaboration avec les acteurs locaux, développer de nouveaux outils pour valoriser les actions d'économies d'eau et de changements de pratiques. Une meilleure reconnaissance locale des acteurs engagés dans cette trajectoire de transition favorisera une dynamique collective de changement.

Objectif visé : Valoriser les acteurs qui s'engagent dans des économies d'eau ou des changements de pratiques, pour entrainer une dynamique collective de changement

DESCRIPTION

Encourager et valoriser les acteurs qui s'engagent dans des actions qui permettent de faire évoluer le territoire :

Déployer un label de performance « efficience et économies d'eau » valorisant les acteurs les plus vertueux.

(i) Un label sur le modèle des diagnostics énergétiques sera construit avec les gestionnaires de l'eau potable et les acteurs spécialisés, en vue de labelliser les structures les plus vertueuses en matière d'économies d'eau (en 2027).

(ii) Organiser des sessions annuelles ou bisannuelles de labellisations des acteurs ayant réalisé des économies d'eau importantes et communiquer autour des lauréats pour valoriser les bonnes pratiques (à partir de 2028).

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Porteur(s) de l'action
Coordonnateur: A définir **Partenaires** : Gestionnaires AEP, AEAG, acteurs économiques (pisciculture, monde agricole etc)

FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût	Subvention
A définir	A définir

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi
Nombre de labellisations

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

A partir de 2027

LIEN ACTIONS

COMM-3 Vulgariser et sensibiliser sur la gestion de l'eau auprès du grand public

CONSTAT

Durant la phase d'élaboration du PTGE Adour amont, deux consultations du grand public ont été menées (2019 et 2024). Ces consultations ont fait émerger le constat que les sujets de la gestion de l'eau, de sa gouvernance et des solutions envisagées dans un projet de territoire, sont difficiles à appréhender pour le grand public. Certains participants aux consultations ont également évoqué le souhait que des animations de ce type soient plus fréquentes sur le territoire.

OBJECTIFS

A partir des résultats des consultations du grand public et des retours d'expériences locaux, vulgariser le sujet de la gestion de l'eau auprès du grand public. Cette vulgarisation se traduira par des journées d'animation lors d'un nouvel évènement annuel créé à cet effet (la Semaine de l'Eau) et d'animations ponctuelles remobilisant le jeu de rôles qui avait été créé pour les consultations du grand public.

Objectif visé : Sensibiliser le grand public et permettre l'appropriation du sujet de la gestion de l'eau à travers un jeu de rôles

DESCRIPTION

Permettre aux citoyens de s'approprier le sujet de la gestion de l'eau et de ses enjeux sur le territoire de l'Adour amont :

[1] Valoriser le jeu de rôles « Adour en Jeu » qui avait été créé pour les consultations du grand public en 2019 et en 2024. A la demande des acteurs locaux, ou des acteurs de la concertation du PT3A, des séances d'animation du jeu pourront être organisées et animées par l'Institution Adour, grâce à un formulaire qui sera créé sur le site de l'Institution Adour. Le jeu pourra également être mobilisé dans le [2]. Un lien avec la maison de l'eau pourra être envisagé.

[2] Créer un évènement annuel pour sensibiliser les citoyens à la gestion de l'eau : La Semaine de l'Eau de l'Adour amont. Cet évènement sera co-créé et co-animé par les acteurs du territoire ayant des missions dans le petit et le grand cycle de l'eau, qui mutualiseront leurs moyens pour un évènement commun. Cet évènement pourra faire l'objet de distributions de kits hydro économes (action CONSO-5) et de formations proposées aux élus et techniciens du territoire. **(i)** Définir les modalités d'actions et les moyens alloués par les structures au sein d'un groupe de travail. **(ii)** Créer et organiser annuellement La Semaine de l'Eau.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**Coordonnateur:** Institution Adour **Partenaires** : Acteurs du territoire ayant soumis une demande d'animation
[2]	**Coordonnateur:** à définir **Partenaires** : Liste à compléter ultérieurement : SMAA, CATZH, FNE, PN Pyrénées, OFB, EPCI, chambres d'agriculture, Pêcheurs, GABB, AP32-65, Départements. Gestionnaires AEP, Water Family, Petits débrouillards, collectifs locaux, CPIE, presse locale

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	Temps dédié inclus dans l'animation du PT3A	AEAG 70% : inclus dans le poste d'animation du PT3A
[2]	Investissements mutualisés des structures partenaires à définir ultérieurement	20% Région Occitanie pour la formation des élus, sous conditions

INDICATEURS DE SUIVI

Action	Indicateur de suivi
[1]	Nombre de demandeurs et d'animation par an
[2]	Connaissance du grand public de cet évènement

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] A partir de 2025

[2] Rencontres 2025; 1er évènement 2026

LIEN ACTIONS

CONSO-5

COMM-4 Organiser des formations collectives et sensibiliser aux changements de pratiques agricoles

CONSTAT

Le développement de pratiques agroécologiques et efficientes en eau peut être freiné en raison d'outils de communication peu adaptés aux besoins des agriculteurs et à un manque de valorisation des changements de pratiques déjà engagés. Les initiatives locales pour répondre à ces problématiques nécessitent également d'être mieux connues par les acteurs concernés.

OBJECTIFS

Coordonner des journées de sensibilisation, de vulgarisation et de conseils collectifs auprès des agriculteurs sur les changements de pratiques. Des outils de communication spécifiques tels que la chaine youtube Ogaya (créé par les chambres d'agriculture locales) nécessitent d'être plus valorisés. De plus, communiquer plus largement auprès du grand public sur les problématiques rencontrées par le monde agricole dans le parcours de transition agroécologique.

Objectif visé: Favoriser le retour d'expérience sur les changements de pratiques agricoles et communiquer largement sur cette thématique

DESCRIPTION

Organiser des évènements publics et des journées de conseils collectifs sur les problématiques soulevées par les diagnostics agricoles (ex : pilotage de l'irrigation, agronomie, rétention de l'eau dans les sols, ACS, réduction des IFT, rôle des infrastructures naturelles) :

[1] Organiser au moins **2 journées par an de conseils auprès de collectifs d'agriculteurs**. Les journées pourront s'appuyer sur le retour d'expérience des fermes pilotes du territoire, et sur des interventions d'experts (conseillers techniques, agronomes).

[2] Proposer des animations auprès des acteurs du territoire, des agriculteurs, et du grand public sur les changements de pratiques agricoles : (i) communiquer et valoriser les changements de pratiques déjà menés, sur des supports attractifs, en lien avec l'action COMM-3 ; **(ii)** Mettre en réseau les OPA, les coopératives, et les acteurs du PT3A pour proposer au moins 1 visite par an des sites sur lesquels des actions du PT3A ont été lancées.

PORTEUR(S) DE L'ACTION

	Porteur(s) de l'action
[1]	**Coordonnateur:** Chambres d'agriculture 32 et 65 **Partenaires** : OPA, AP32, GABB
[2]	**Coordonnateur:** Institution Adour (appui animation) **Partenaires** : Membres du COPIL et acteurs volontaires

FINANCEMENTS POTENTIELS

	Coût	Subvention
[1]	A définir	A définir
[2]	A définir	A définir

INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateur de suivi
[1]	2 journées / an
[2]	Nombre de labellisations

CALENDRIER

2025	2030	2035	2040	2045	2050

[1] 2025-2030

[2] A partir de 2027

LIEN ACTIONS

ANIM, COMM-2, COMM-3

NQ

VOLET D'ACTIONS SOUHAITABLES NON RÉALISABLES À CE STADE

Préambule : Le programme d'actions du PTGE Adour amont se veut réaliste et réalisable (cf. principes d'élaboration). Pour ces raisons, certaines actions souhaitées par le territoire n'ont pas été intégrées aux autres volets d'actions pour des raisons de contraintes financières ou de manque de portage. Les propositions d'actions listées ci-dessous seront analysées annuellement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PT3A par le COPIL, pour les intégrer ultérieurement au programme d'actions si le contexte évolue.

Liste des actions et explicatifs :

- **Système assurantiel** : accompagner financièrement les exploitations dans leur processus de transition vers des changements de pratiques. En effet, ce processus entraine durant les premières années des effets de baisse de rendements, pouvant fragiliser les exploitations et leur transition.
- **Diagnostic préalable obligatoire :** conditionner l'accompagnement individuel des exploitations à un diagnostic préalable, pour les orienter vers des changements de pratiques ou des actions d'efficience de l'irrigation en fonction de leurs problématiques. Cette étape permettrait également de récolter plus de données sur les pratiques agricoles du territoire, qui seraient analysées au sein de l'OBSERV-1.
- **Financement de l'agriculture biologiqu**e : l'accompagnement vers l'agriculture biologique sur le territoire est soumis à des contraintes financières fortes des potentiels porteurs d'actions (financement du temps dédié notamment). Des actions supplémentaires pourraient être envisagées si les financements alloués à ce type d'actions évoluent.
- **Sensibiliser les citoyens aux étiages, sur les affluents de l'Echez**: Chaque année, lors du lancement des campagnes de suivi du réseau ONDE sur le bassin de l'Echez, l'OFB porte un programme de sciences participatives permettant de suivre l'état des rivières. Une action pourrait viser à renforcer leur communication pour inciter les citoyens du territoire à réaliser des observations de l'état des rivières.